



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. DOM.  
LAVAL S. J.







~~ALL~~

2494a

BIBLIOTHÈQUE

"Les ..."

S J

60 = CHANTILLY







MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN

JANVIER, 1706.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle du  
Palais, au Mercure galant.

**C**omme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorenavant trente-huit sols, quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercurcs.

**Chez MICHEL BRUNET, grande  
Salle du Palais, au Mercure  
Galant.**

**M. D C C VI.  
*Avec Privilege du Roy.***



# AU LECTEUR.

**I**L y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puis que malgré les prieres répétées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on ne glige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

## AU LECTEUR

*de défigurez, estant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveaux ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, Et que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desobligent personne, Et que ceux qui les enverront en affranchissent le port.*



MERCVRE  
GALANT

JANVIER. 1706.

**I**AMAS Souverain n'a  
esté penetré d'un zele  
plus ardent & plus saint  
que celuy qu'a fait voir le Roy,  
pour la gloire, l'accroissement,  
& le maintien, de la veritable

A iij

## 6 MERCURE

Religion. Ce Monarque a bien connu l'immensité des soins qu'il seroit obligé de se donner toute sa vie, en suprimant l'Edit de Nantes, il a prévû le gouffre de travaux où il alloit se jeter, ce qu'il en coûteroit à son repos, & les pertes auxquelles il alloit s'exposer; mais rien n'a esté capable d'ébranler seulement une si ferme & si sainte resolution. Ce Prince a voulu agir & souffrir seul pendant le reste de son Regne, pour faire goûter à tous les Rois qu'il luy succederont un jour, le bonheur & la tranquillité,

## BOULANT 7

dont jouissent les Etats qui ne font point agitez par des troubles, causez par la difference des Religions; ce qui donne souvent occasion à des sujets ambitieux de prendre les armes & de se mettre à la teste des partis formez par les differentes sectes, afin de couvrir leurs revoltes & leur ambition; sous un voile specieux de religion, & de se faire donner par la force, des charges, & des emplois qu'une conduite reglée & un veritable merite ne leur feroit jamais obtenir. Il y à plus encore, & les Ennemis d'un Etat où

A iiij

## 8 MERCURE

Les jaloux de la gloire de son Souverain, qui ne sont pas assez puissans pour luy faire la guerre, trouvent souvent moyen de metre dans leur parti, ceux qui ne professent pas la Religion du Souverain, & excitent par là des revoltes, jusque dans le cœur de ses Etats: ce qui seroit sans doute arrivé pendant les dernieres guerres & dans celle qui agite aujourd'huy la France en plusieurs de ses Provinces, si l'uniformité des Religions n'y regnoit pas. On en a vû depuis peu un exemple, dans les Cevenes, où les revoltez

estoyent animez & payez, par la plus grande partie des Souverains qui sont aujourd'huy liguez contre le Roy; mais cette revolte se trouve amortie, tant par la prudence & la sagesse de S. M. que par la diminution des forces de ces Revoltez, qui ont presque tous pery pendant le cours de leur revolte. Ainsi la France se peut dire presentement en repos de ce costé-là, & jamais les ennemis de sa Religion ne luy pourront faire de mal, tant que son cœur (j'entens le milieu de la France) ne sera point infecté des er-

## 10 MERCURE

reurs , dont le Roy a purgé tous  
ses Etats. La derniere guerre  
en fait foy , & elle n'avoit esté  
entreprise par le Prince d'Oran-  
ge , que dans la pensée que la  
religion feroit revolter une par-  
tie de la France ; mais il a vû le  
contraire, & que les conversions  
qui s'y font faites depuis la  
revocation de l'Edit de Nan-  
tes , sont plus sinceres qu'il ne  
se l'estoit imaginé. Ainsi j'ay  
eû raison de dire que les succes-  
seurs du Roy jouïront du repos  
que ce Monarque a procuré à  
ses sujets pour tous les siecles à  
venir, en faisant regner pour la

## GALANT II

gloire de Dieu , pour l'intérêt de son Eglise , & pour le bien de ses Etats ; la seule & véritable Religion en France. Ce Monarque a bien voulu acheter par tout ce que l'on sçait que luy a coûté cette grande affaire , & par les soins qu'il se donne encore tous les jours , pour l'affermissement d'une chose à laquelle le Ciel a permis qu'il ait si heureusement réüssi. Ce Prince ne s'attache pas à faire fleurir la Religion Catholique seulement dans ses Etats , à cause de la tranquillité que l'uniformité de religion y pro-

## 12 MERCURE

duit, il n'oublie rien de tout ce qui peut servir à maintenir la Religion Catholique, dans les Pays les plus reculez, & l'on sçait ce qu'il a fait à Siam pour cet effet, & de quelle maniere il s'emploie, pour tous les Missionnaires qui travaillent à planter la Foy dans la pluspart des Pays où Dieu est inconnu. Ses Ambassadeurs auprès du grand Seigneur, ont soujourné été chargez d'employer tous leurs soins pour que les Catholiques ne soient point inquietez dans les vastes Etats du Sultan; & les Ambassadeurs ont

# GALANT 13

toûjours si bien réüssi , que le  
Pape remercie M<sup>r</sup> de Feriol , pre-  
sentement Ambassadeur de  
France à Constantinople , de  
tout ce qu'il fait en faveur de la  
Religion Catholique.

Je vous envoie ce Bref, dont  
il est parlé dans des Extraits de  
Lettre de Constantinople , assez  
curieux , & que vous devez  
lire auparavant.

## EXTRAIT

D'une Lettre de Constantino-  
ple du 14. Novembre 1705.

*Je vous envoie , Monsieur ,*

## 14 MERCURE

*une copie du dernier Bref que Mr l'Ambassadeur a reçu du Pape, avec la traduction qui en a esté faite.*

*Voicy l'epitaphe du Prince Tekely, vous verrez qu'il n'avoit que 47. ans quand il est mort.*

*Le Sophy de Perse envoie une fameuse Ambassade au Grand Seigneur. L'Ambassadeur a sept cens chevaux à sa suite. Le Grand Seigneur a envoyé ses Officiers pour le recevoir.*

*La peste fait de grands ravages dans la Capitale de cette Empire, il y a déjà des quartiers absolument deserts, les habitans*

# GALANT 15

*s'estant retirez à la Campagne ,  
c'est proprement une maladie popu-  
laire , l'air n'estant pas infecté.*

Voicy le Bref dont je viens  
de vous parler.

A nostre cher Fils ,  
LE MARQUIS DE FERIOL ,  
Ambassadeur du Roy tres-  
Chrestien , à Constantinople.

C L E M E N T X I . P A P E .

*Nostre cher fils , Salut : c'est  
pour nous un grand sujet de joye  
de nous trouver si souvent dans*

## 16 MÉRITURE

L'obligation de vous féliciter sur le zèle ardent, avec lequel vous soutenez les intérêts de la Religion Catholique, dans un pays infidèle. La tendresse paternelle, que nous conservons pour les Fidèles, qui y sont exposés de toutes parts, mesme aux dangers de leurs ames, nous donne autant d'inquietude pour leur salut, que nous ressentons de douleur de nous voir ordinairement privé des moyens de pouvoir leur procurer des secours tels que leur estat le demanderoit. C'est ce qui nous doit persuader, qu'on ne peut estre plus sensiblement touché que nous

le sommes, des soins, de la vigueur  
 & de l'habileté avec laquelle  
 vous savez garantir les Catho-  
 liques de cet Empire, de tant de  
 pièges, & de tant d'avanies,  
 auxquelles ils sont continuellement  
 exposez, nous ne pouvons cepen-  
 dant nous dispenser, par l'intérêt  
 particulier que nous devons prendre  
 en cette cause, d'exciter de plus en  
 plus les mouvemens vifs & ani-  
 mez de ce zèle, & de vous ex-  
 horter à continuer à ces pauvres  
 fideles, la mesme protection &  
 les mesmes secours que vous leur  
 avez si genereusement accordé  
 jusqu'à present; ce sera pour vous

Janvier 1706. B

## 18 MERCURE

une occasion d'acquiescer de nouveaux merites auprès de Dieu, & d'ajouter de plus grandes obligations à celles dont nous sommes déjà chargez envers vous. Nous vous assurons de nostre part du desir sincere & de l'inclination que nous avons de vous donner des marques réelles de nostre affection, lorsque les moyens s'en presenteront. Cependant, nostre cher Fils, nous vous accordons de toute l'étendue de nostre cœur, nostre Benediction Apostolique. Donnée à Rome le premier. Aoust 1705.

J'ajoute icy l'Epitaphe dont

il est parlé dans les Extraits de  
Lettre, par où j'ay commencé  
l'article de Constantinople.

*Hic requiescit ab Heroicis laboribus  
Celsissimus Dominus*

**EMERICUS THOKOLY  
DE KESMARK,**

*Hungariae & Transylvaniae  
Princeps.*

*Vir à rebus pro asserenda patriæ  
libertate fortiter gestis.*

*Tota Europa celebris.*

*Post varios fortune casus tandem  
extorris.*

*Inter ipsam renascentis Hungaricæ  
libertatis spem.*

*Exilii fatal & vitæ finem fecit.*

**A ij**

## 20 MERCURE

*In Asia ad Nicomediensem Bithynia-  
sinum.*

*In suo florum Campo.*

Obiit anno salutis 1705. ætat. 47.  
13. Septembris.

Les articles suivans regardent la mort de plusieurs personnes decedées depuis quelques mois. Ces articles ne purent trouver place dans ma lettre du mois dernier.

M<sup>re</sup> François Gillot, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, est mort après avoir exercé pendant plusieurs années la Magistrature avec beaucoup d'honneur & de probité. Il a

# GALANT 21

en durant son administration le rapport de plusieurs affaires importantes , où il a donné des marques de son habileté & de son exactitude. M<sup>r</sup> Gillot s'étoit attaché toute sa vie à la Jurisprudence, & il avoit fait de grands progrès dans cette étude. La famille de ce Magistrat a produit plusieurs hommes de lettres, & a donné de grands personnages au Barreau. Il semble mesme que l'amour des sciences ait été hereditaire à tous ceux qui ont porté ce nom. Il en est peu, en effet, qui ne se soient distinguez dans la cul-

## 22 MERCURE

ture des belles lettres. Le pere & l'ayeul de celuy qui vient de mourir se sont autant distinguez dans le monde par la profession qu'ils en ont faite, que par leurs propres vertus & leur estat.

Dame de Hodic, veuve de M<sup>re</sup> François Dargouges Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances, & cy-devant premier President du Parlement de Rennes. Elle laisse de Feu M<sup>r</sup> Dargouges deux fils, dont l'aîné est Maistre des Requestes & a esté cy devant Intendant en Bourgogne, & le

second est Evêque de Vannes en Bretagne. M<sup>c</sup> Dargouges qui vient de mourir estoit fille, de Feu M<sup>ic</sup> N... de Hodic President de la 5<sup>e</sup>. Chambre des Enquestes, & de Dame N... de Phelipeaux, Tante de M<sup>r</sup> le Chancelier, & par consequent Cousin Germain de M<sup>c</sup> Dargouges. Feu M<sup>r</sup> le President de Hodic, pere de cette Dame, après s'estre deffait de sa Charge de President & avoir acquis la veterance, se retira à la grande Chambre. Ainsi font ordinairement les Presidents des Chambres, lors qu'ils sont Veterans.

## 24 MERCURE

mais en même temps il pria M<sup>r</sup> le premier President de ne point luy donner d'affaires ; ce Magistrat mourut quelque temps après en opinion de Sainteté. Feu M<sup>r</sup> Jau, Auditeur des Comptes, avoit épousé Mlle de Hodic, cousine de celle qui vient de mourir.

M<sup>r</sup> de la Motte ; Capitaine d'Infanterie, a été tué au Siege de Nice, le jour de l'ouverture de la tranchée. Cet Officier étoit de la Province de Champagne ; il s'estoit distingué en plusieurs occasions & il avoit donné de frequentes marques de

de son courage & de sa valeur, & il s'estoit signalé dans l'action où il a esté tué; & il avoit l'honneur d'estre fort connu de M<sup>r</sup> le Duc de Berwick, qui l'a fort regretté, & qui a parlé de luy dans les termes du monde les plus avantageux. M<sup>r</sup> de la Motte avoit porté les armes dès sa plus grande jeunesse, & depuis qu'il estoit dans le service, il n'avoit jamais manqué une Campagne. Huit Soldats de sa Compagnie ont été ruez autour de luy dans la même action. M<sup>r</sup> de la Motte avoit esté blessé à la Bataille de Luzzarra.

*Janvier 1706.*

**C**

## 26 MERCURE

M<sup>re</sup> Jean-Armand Charpentier, Conseiller du Roy, & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, est mort dans un âge peu avancé; il a laissé des enfans de Dame N... Antissier, son épouse, qui a beaucoup d'agrémens. Feu M<sup>r</sup> Charpentier estoit fort considéré dans la Chambre des Comptes & M<sup>r</sup> le premier President Nicolai en faisoit beaucoup de cas. Ce Magistrat estoit allié à plusieurs bonnes Maisons de Paris: sçavoir, à celles de le Jau, Maranville, &c. Cette famille a donné plusieurs

## GALANT 27

Officiers d'un grand merite aux Cours Superieures de Paris, & sur tout en la Chambre des Comptes.

M<sup>re</sup> Jacques le Gendre, Chanoine Honoraire de l'Eglise Cathedrale de Nôtre-Dame de Paris, Licentié en Theologie de la Maison de Navarre, est mort âgé de 82. ans. Il avoit resigné son Canoniat il y a déjà quelque temps, à M<sup>r</sup> l'Abbé Nolet, qui le possede aujourd'huy. M<sup>r</sup> l'Abbé le Gendre estoit frere de M<sup>r</sup> le Gendre, ci-devant Maistre des Requestes & Secretaire du Cas

C ij

## 28 MERCURE

biaet, pere de M<sup>r</sup> le Gendre  
Intendant à Montauban, qui a  
épousé Mlle Pajot, & de M<sup>r</sup>  
l'Abbé le Gendre, Docteur de  
Sorbonne. La Famille de M<sup>rs</sup>  
le Gendre est ancienne à Paris.  
Elle a donné divers Officiers  
au Parlement de Paris ; & elle  
a produit des personnes d'un  
merite distingué. M<sup>r</sup> l'Abbé le  
Gendre, qui vient de mourir,  
estoit fort considéré dans le  
Chapitre de Nôtre-Dame. Ses  
vertus & son merite particu-  
lier luy avoit attiré une estime  
générale. Il est mort dans de  
grands sentimens de pieté.

## **GALANT 29**

Ainsi il a soutenu en mourant le caractère dans lequel il a toujours veû. Il s'estoit fort attaché aux Sciences, & sur tout à celle de son état. Il estoit bon Theologien, & excellent Canoniste. Il avoit même donné à cette dernière étude un temps considerable, & une tres-sérieuse application. M<sup>r</sup> l'Abbé le Gendre menoit une vie fort retirée, & se communiquoit peu, persuadé que la retraite entretenoit l'exercice des autres vertus chrestiennes.

M<sup>rs</sup> Armand-Louis-Joseph Foucaut, Comte de Saint Ger-

C ii j

## 30 MERCURE

main-Beaupré, Colonel dans les Troupes du Roy d'Espagne, fils de M<sup>re</sup> Louis Foucaut, Marquis de Saint Germain Beaupré, Gouverneur des Provinces de la haute & basse Marche, est mort dans un âge peu avancé, & après avoir déjà donné en plusieurs occasions des preuves de son courage. Il estoit né du mariage de M<sup>r</sup> le Marquis de Saint Germain Beaupré, & de Dame N. . . le Bailleul son épouse, fille de M<sup>re</sup> N. . . le Bailleul, President à Mortier au Parlement de Paris, & qui après s'estre demis de sa Char-

## GALANT 31

ge, s'estoit retiré à l'Abbaye de Saint Victor; & sœur de M<sup>r</sup> le Bauleul, aujourd'huy President à Mortier au Parlement de Paris. M<sup>r</sup> le Marquis de Saint Germain Beaupré, pere de celuy qui vient de mourir, a porté les armes une partie de sa vie, & ses enfans se sont tous distinguez dans cette noble profession. C'est d'eux que le Regiment de Cavalerie de S. Germain Beaupré, qui s'est signalé en tant de différentes occasions pendant la derniere guerre & dans celle-cy, a pris le nom. La maison de Foucaut

C iij

## 32 **MERCURE**

est ancienne & alliée a tout ce qu'il y a de plus illustre & de plus qualifié dans les Provinces de la haute & basse Marche, de l'Anjou, du Maine, du Perche, & de la Normandie. Ceux qui sont sortis de cette maison se sont toujours attachés à la profession des armes & s'y font distinguez d'une maniere particuliere.

Je vous envoie le Memoire suivant, de la maniere qu'il m'a esté donné; il est certifié par le Commissaire départi en la Generalité de Caën, & tiré des Registres de la Paroisse de Lion.

Le douzieme jour de Decembre en l'année 1705. deceda dans la Paroisse de Lion sur la Mer, près la Ville de Caën en Normandie, Isabelle Helouin, âgée de cent-huit ans sept mois & vingt six jours, elle étoit natif de la même Paroisse. Elle y fut baptisée le 18<sup>e</sup> May en l'an 1597. par M<sup>e</sup> Estienne Fouquet, Curé dudit lieu, & elle a esté inhumée dans le Cimetiere de la même Paroisse le 13. Decembre 1705. par M<sup>e</sup> Martin Baziere, Curé de ladite Paroisse.

M<sup>e</sup> le Marquis de Saint-Al-

## 34 MERCURE

vaire - Loftanges , Gouverneur & Senefchal de Quercy , s'est noyé en passant la Dordogne. M<sup>r</sup> de Saint-Alvaire , son pere , avoit acheté cette Charge de feu M<sup>r</sup> le Duc d'Estrées , Ambassadeur à Rome ; qui estoit Gouverneur & Senefchal de Quercy. Cette Charge estant dans la Maison de Loziers-Themines , dont feuè Madame la Duchesse d'Estrées sa femme , petite - fille du Maréchal de Themines , estoit heritiere.

M<sup>c</sup> la Marquise d'Harau-court , premiere Dame d'Honneur de Madame la Duchesse

de Lorraine, est morte il y a environ deux mois. M<sup>e</sup> la Marquise de Vianges a esté jugée digne de remplir sa place. M<sup>e</sup> d'Haracourt estoit de la Maison de Beauveau, & de la Branche qui est établie en Lorraine, qui a produit le Marquis de Beauveau, si celebre sous feu Charles IV. & duquel il nous reste d'excellens Memoires du regne de ce Prince. La Dame dont je vous apprens la mort, estoit sa proche parente. Elle est morte dans une grande reputation de vertu, & elle a mené jusqu'à une extrême vieil-

## 36 MERCURE

lesse une vie très-sainte. Elle avoit travaillé à l'éducation de Monsieur le Duc de Lorraine, & des Princes ses freres, & elle avoit toujours conservé un grand ascendant sur eux. Monsieur le Duc de Lorraine qui avoit toujours écouté ses avis avec beaucoup de docilité, l'appelloit ordinairement *sa bonne mere*. M<sup>e</sup> la Marquise d'Haraucourt est morte sans enfans, & elle ne laisse que des nieces, dont l'une a épousé M<sup>r</sup> de Pillement, Avocat General de la Cour Souveraine de Nancy. Feu M<sup>r</sup> le Marquis d'Ha-

Haraucourt son époux , estoit le  
 Chef d'une des premières Mai-  
 sons de Lorraine. Il avoit esté  
 successivement Gouverneur de  
 Monsieur le Duc de Baviere  
 d'aujourd'huy , & il l'avoit aussi  
 esté de l'Archiduchesse , qui fut  
 ensuite mariée à ce Prince ; &  
 ce fut même luy qui contribua  
 à ce mariage. Personne n'igno-  
 re la grandeur de la Maison  
 d'Haraucourt ; le Marquis qui  
 porte ce nom , qui est établi  
 dans le Bugey , & qui a épousé  
 Mlle de la Blache , a fait autre-  
 fois une grosse figure à la Cour  
 de Savoye. Feu M<sup>r</sup> le Marquis

## 38 MERCURE

d'Haraucourt, son fils naturel, qui a été tué en Hongrie, a beaucoup fait parler de luy dans le monde. M<sup>e</sup> la Marquise de Vianges, qui remplit la place de M<sup>e</sup> la Marquise d'Harau-court, est d'une naissance distinguée & d'un mérite supérieur. Feu M<sup>r</sup> le Marquis de Vianges son époux, a été grand-Maréchal de Lorraine. Il a porté les armes la plus grande partie de sa vie, & il a beaucoup servi sous le feu Duc de Lorraine, qui en faisoit beaucoup de cas, & qui l'honoroit d'une confiance tres-particulière.

## GALANT 39

M<sup>r</sup> Balme, Seigneur de Sainte Julie, Lieutenant General au Bailliage de Belley. Il avoit un esprit fin & delicat dans un corps d'une grosseur énorme. Il avoit esté durant un grand nombre d'années Procureur Syndic de la Province de Bugy, & il avoit eu occasion pendant qu'il estoit dans cet employ, de se faire de grands protecteurs. Monsieur le Prince, Gouverneur de cette Province, en faisoit beaucoup de cas. Mr Balme avoit commencé à paroître dans le monde par une Charge de Secretaire

## 40 MERCURE

du Parlement de Mets, qu'il avoit exercé pendant quelques années. Il laisse de grands biens, & il auroit esté fort difficile de n'en pas amasser beaucoup & même justement, dans tous les emplois par où il a passé. Il laisse un fils unique de N... Trocu son épouse, Dame d'un esprit supérieur & d'un mérite distingué. C'est M<sup>r</sup> de Sainte-Julie son fils unique, qui brilla beaucoup, dans un Carrousel dont je vous ay parlé il y a quelques années; & il a toujours fait une belle figure dans le monde. Il a d'abord esté Con-

seiller au Bailliage de Belley, ensuite Lieutenant Criminel. Il acheta cette Charge en 1701. des heritiers de feu Mr Fabri, qui en estoit Titulaire, & il l'a réuni à present avec celle de Lieutenant general, comme elle estoit il y a 14. ou 15. ans. Mr de Sainte-Julie a des enfans de Dame N... de Reydellet de la Veliere son épouse, fille de Mr N... Reydellet, Baron de la Veliere, l'un des Syndics de la Noblesse de Bugey, & de Dame N... de Moyria la Veliere; ainsi la maison de Mr Balme est alliée à l'illustre Maison

*Janvier 1706.*      **D**

## 42 MERCURE

de Moyria , dont je vous ay parlé plusieurs fois. Mr Balme laisse aussi quatre filles , une Religieuse dans l'Abbaye de la Deserte à Lyon ; une mariée à Mr le Clerc , Juge - Mage du Marquisat de S. Rambert , qui appartient à Madame Royale Douairiere de Savoye ; c'est un Juge d'un merite reconnu. Les deux autres filles sont mariées , l'une à M<sup>r</sup> de Sainte - Croix , Gentilhomme de Bresse , d'une famille distinguée , & qui est établi à Montluel ; & l'autre , à M<sup>r</sup> Jancelot , Conseiller du Roy , & Elû en l' Election de

Bugey. Ces Dames ont esté élevées avec beaucoup de soin, & elles ont parfaitement répondu à leur éducation.

M<sup>r</sup> François Destiene, Seigneur de Barlemont, est mort en Provence. C'estoit un Gentilhomme de beaucoup d'esprit, qui faisoit de tres-beaux Vers, & qui, à l'imitation de Voiture, avoit tâché à ressusciter le vieux langage. Il a fait un Poëme de la Chasse de la Perdrix, en quatre Chants, qui a esté traduit en Latin; il a fait aussi plusieurs Sonnets & Madrigaux Italiens & François, &

Dij

## 44. MERCURE

quelques Lettres dans le stile Gaulois , qui luy estoit fort familier. C'estoit un veritable *Troubadour* , & le Parnasse de Provence perd en luy un de ses principaux ornemens. Il est mort âgé de 72. ans , & sa memoire merite d'estre conservée dans la Republique des Lettres. Il estoit oncle de M<sup>r</sup> l'Abbé Gibert , qui demeure au College de Bayeux , & qui est un des plus habiles Canonistes de France. Il estoit aussi proche parent de M<sup>r</sup> Gibert , Professeur de Rethorique au College des Quatres-Nations.

# GALANTIUM 45+

Le 29. du mois d'Octobre  
dernier, on fit dans l'Eglise de  
Saint Jean de Varsovie les ob-  
seques de M<sup>r</sup> le Cardinal Ra-  
diowefcki Primat de Pologne,  
le Roy Stanislas & la Reine Ca-  
therine son Epouse y assisterent  
accompagnée d'un grand nom-  
bre de Seigneurs & de Dames.  
L'Archevêque de Leopold,  
nommé à l'Archevêché de  
Gnesne, par le Roy Stanislas,  
officia, & le Pere Szerma, Je-  
suite, prononça l'Oraison Fu-  
nebre; elle fut tres-applaudie.  
Ce Pere fit voir le feu Cardi-  
nal Primat sous deux faces dif-

## 46 MERCURE

ferentes ; comme un grand Evêque chargé d'un vaste Diocèse ; & en qualité de Primat de Pologne , à la teste de toutes les affaires Ecclesiastiques de ce Royaume ; & commé un grand Ministre , qui aussi en qualité de Primat avoit esté chargé des plus importantes affaires de la Couronne. Sçavoir , de la Régence de l'Etat , après la mort du feu Roy Jean I II. Sobieski, & de plusieurs autres. L'Orateur releva sa fermeté dans les conjonctures difficiles & dans les temps orageux , qui ne sont pas encore finis en Pologne , à

cause des violemens que le Roy Auguste a fait des *Pacta conventa*. Le Pere Szerma fit un détail genealogique de la Maison Radiowefcki , & en parlant du Pere du feu Cardinal Primat , qui estoit Chancelier de Pologne , il loüa beaucoup le Roy tres-Chrestien , au sujet de la retraite qu'il donna dans ses Etats , à ce premier Ministre de Pologne , qui avoit encouru la disgrâce de son Roy , au sujet du Rokosc.

Souvenez-vous en lisant la Lettre qui suit , que je ne fais que rapporter les Pièces d'un

## 48 MERCURE

Procès , qui est entre des Sçavans , & que ce rapport n'a rien de contraire , à ce que je me suis proposé il y à trente ans , en commençant à vous envoyer des Lettres remplies de nouvelles , & que j'ay toujours observé depuis ce temps-là ; sçavoir , de n'y mettre jamais rien qui püst blesser la réputation de personne. Ce qui s'observe dans l'Empire des Lettres , n'a aucun rapport à la loy , que j'ay bien voulu m'imposer , & selon les loix de cet Empire , il est permis d'y mettre au jour tous les ouvrages qui

qui sont composez par les Sujets ; pourvu qu'ils ne regardent que l'esprit ; & quelques vifs qu'il soient, ils n'attaquent jamais l'honneur, & ne déchirent point la reputation du prochain, lors qu'ils sont de cette nature, & que les coups ne sont portez qu'à l'esprit des Autheurs, & non à leur conduite, & à leurs mœurs. Le venin qu'il semble que l'on répand sur leurs Ouvrages, est regardé par les Sçavans, comme des fleurs de Rethorique, dont ils se servent entr'eux, pour mettre dans un plus beau

Janvier 1709. E

jour, les fautes qu'ils trouvent, où qu'ils croient trouver dans les Ouvrages, qu'ils critiquent. Ces Censures sont d'une tres-grande utilité, à ceux qui n'ont pas embrassé la profession des lettres, & dont le nombre est infiniment plus grand, (ainsi qu'il le doit estre, pour le bien & le gouvernement des Etats.) Quoy que cette sorte de *public* ne fasse pas son principal employ de l'Etude, il est bon qu'il soit instruit d'une infinité de choses, qui peuvent luy estre quelquesfois necessaires, pour s'ac-

quitter mieux, & même pour ne point faire de fautes dans les emplois qu'il a crû devoir choisir, & à quoy il ne pourroit employer le travail d'une longue étude, sans dérober au public une partie du temps, qu'il est obligé de luy donner: ainsi, ce n'est que par ces combats de gens de Lettres, qu'il peut apprendre, en tres peu de temps, ce qu'il ne pourroit sçavoir, sans une longue suite de travail & de veilles; ce qu'il ne pourroit faire, sans que le public en souffrist beaucoup.

Je crois que le Pere Hugo

E ij

## §2 MERCURE

ne trouvera pas mauvais que je vous aye envoyé ce que M<sup>r</sup> l'Abbé de la Luzerne a écrit contre luy, puisque le Champ de Bataille est ouvert, & qu'il y peut entrer toutes les fois qu'il luy plaira. Je ne me suis pas plaint, quand il a inferé dans ses Ouvrages, une Lettre de M<sup>r</sup> l'Abbé Richard contre moy; au contraire, j'aurois dû luy en sçavoir gré, puisque cela me dennoit lieu de me justifier & de faire voir la bonté de la cause que j'avois entrepris de deffendre, & il me donnoit lieu de rapporter tout ce qui

Se trouve imprimé dans les  
 Ouvrages des Scavans, où l'on  
 voit de sanglantes & vives  
 peintures, du procédé qu'a tenu  
 cet Abbé, en faisant alterna-  
 tivement des Ouvrages, pour  
 & contre la memoire du Car-  
 dinal de Richelieu; & cela  
 dans des vûes honteuses &  
 interessées, que je crois devoir  
 taire. Je ne veux point rouvrir  
 ces playes, & je declare que s'il  
 m'attaque encor je me conten-  
 teray (pour toutes réponses) de  
 vous envoyer les articles des  
 Journaux des Scavans, qui re-  
 gardent cet Abbé. On sçait que

## 54 MERCURE

ces Journaux sont composez par des personnes d'un merite singulier , & d'une érudition profonde , & qui n'écrivent rien sans estre bien informées de la verité de ce qu'ils donnent au public.

Voici l'ouvrage dont je viens de vous parler.

### L E T T R E

De M<sup>r</sup> l'Abbé de la Luzerne à  
M<sup>r</sup> de la Moutonniere.

*On ne met point parmi les Fa-  
bles , qu'on reproche au P. Hugo ,  
d'avoir semées dans son Histoire*

## LE DANT 35

de Saint Norbert, l'habit blanc de ce Saint, designé par la tres-Sainte Vierge, pour estre celuy de Prémontré. Il est si constant qu'elle apparut au Saint Fondateur, & qu'elle luy désigna dans une vision miraculeuse, cette couleur & la forme de cet habit : Cette Tradition est établie sur tant de monumens, & suivie si universellement de tous ceux qui ont écrit de ce Saint Patriarche, qu'on ne scauroit trop s'étonner que le Pere Hugo Norbertin, ait osé le premier dire le contraire, & traité de fiction cette apparition miraculeuse. C'est ainsi qu'il en parle

E iij

## 56. MERCURE

dans la page 101. de son Histoire, & ce qui, sans doute, luy a attiré de la part de ses Superieurs, le refus de leur Approbation, qui manque à son livre & qui devoit y estre, selon les Regles du S. Concile de Trente.

Le Pere Hugo n'est pourtant pas si ennemi des Apparitions, qu'il n'en admette dans cette Histoire, même à l'égard de Saint Norbert. Il reconnoist dans la page 99. que le Saint Patriarche, dans l'ardeur de ses Oraisons, vit en esprit, Saint Augustin, qui le fortifia sur le choix de la regle & de la vie Canonique. Il dit page 109. que Ja-

*Jesus-Christ designa le lieu où est bâ-  
 tiet Eglise de Prémontré ; par une  
 vision miraculeuse , se faisant voir  
 au dessus d'une Croix rayonnante ,  
 que des Pelerins venoient adorer ,  
 & qui après avoir baisé les pieds  
 du Sauveur , retournoient porter la  
 gloire de son nom , dans les quatre  
 parties du monde. Sur cela on  
 demande au Pere Hugo , pour-  
 quoy il admet ces deux dernieres  
 Apparitions ; l'une pour la gloi-  
 re ; l'autre pour l'Eglise de Pré-  
 montré , & non pas celle de la sainte  
 Vierge , à l'égard de l'Habit blanc ?  
 Les Historiens , tant anciens que  
 modernes , qui ont écrit de Saint  
 Norbert & de son Ordre , ont tous*

## 58 MERACURIE

parlé de ces trois Apparitions, & les ont connues véritables : ce n'est même qu'après eux qu'il admet les deux dernières, pourquoy donc rejette-t-il la première, & veut-il la faire passer pour une fiction & pour une fable? C'est, dit-il, que les Ecrivains l'ont avancé sans preuves. Mais en ont-ils plus pour les deux autres que pour celle-cy? nullement.

Si faite de preuves, cette première Apparition est une fable, quoy que rapportée par tous les Ecrivains de la vie de Saint Norbert, le Pere Hugo trouvera-t-il mauvais qu'on mette au nombre

de ses pieuses Fables, ce qu'il dit luy-même sans preuves en tant d'endroits de son Histoire, & très-souvent même sans estre authorisé de personne? Quelles preuves a-t-il, par exemple, de ce qu'il avance, (page 4. & 5.) disant que l'Empereur Henry honora S. Norbert de la Charge d'Aumônier ou de Chapelain de son Palais? que cet employ luy ouvrit l'entrée dans le Gouvernement de l'Etat; qu'il estoit de tous les Conseils du Prince & qu'il l'accompagnoit dans ses Diettes; qu'il assista à celle de Ratisbonne, où l'on resolut que l'Empereur iroit à Rome, pour s'y faire

couronner, & que Norbert seroit nommé pour le suivre dans ce voyage ; Un tel discours sans preuves, passera-t-il point pour fiction & pour histoire fabuleuse ?

Ce qu'il avance dans les pages 7. & 8. tient plus du Declamateur, que de l'Historien. Il doit donner des preuves de son dire, ou trouver bon dans ses principes, qu'on le prenne pour un Conteur de fables. Voicy ce qu'il raconte du Pape Paschal II. La violence ayant prévalu sur toutes les regles du devoir & de la religion, Henry le fit descendre de son Trône, le dépouilla de sa Chappe, luy arracha

la Mitre de la teste, enleva aux Cardinaux, les marques de leur dignité, & les ayant livrez à l'insulte de ses Soldats, il les fit enfermer dans une maison, sous une garde militaire, qu'il commit à la vigilance d'Ulric, Patriarche d'Aquilée.

S. Norbert qui fut spectateur de cette execution barbare, vint trouver secrettement le Pape, & les larmes aux yeux, il le plaignit de sa disgrâce, puis ajoutant des marques sensibles de son chagrin, aux sentimens interieurs dont il estoit penetré, il tomba aux pieds du Souverain Pontife, condamna les violences de l'Empereur, & luy de-

## 62 MERCURE

innada pardon pour un de ses Sujets  
& de ses Domestiques, qui n'avoit  
concouru aux crimes de son Prince,  
que par le malheur qu'il avoit eu  
d'estre present à ses sacrileges. . . .  
Où sont les preuves du P. Hugo,  
qui authoisent ce qu'il vient de  
dire? Où trouve-t-il tout ce détail  
de mauvais traitemens fait au  
Pape? Qui a jamais pensé avant  
luy au compliment qu'il fait faire  
au même Pape, par S. Norbert,  
grand Aumônier de l'Empereur,  
& son Ministre d'Etat? Quel est  
l'homme de bon sens, qui n'estime  
plus convenable au Ministre de  
se taire dans une telle conjecture, que

## **GALANTI 63**

de parler pour condamner son Prince. Ce sera faire grace au P. Hugo, que de mettre ces lieux communs de Rhetorique parmi ses fables & les fictions de son Histoire.

Il en faut dire autant de la fondation du Monastere d'Urtemberg, Ordre de Saint Benoist, qu'il attribue à Saint Norbert, page 14. vû que, selon luy, ce qu'on avance sans preuve, est une fiction. Voyez comme il en parle. Norbert incontinent après sa conversion, & au sortir du Monastere de Sibourg, où il passa quelques semaines, sous la direction de Conon, qui en

## 64 MERCURE

estoit Abbé, penetré de reconnaissance envers son Directeur ; il ne tarda point d'en donner des preuves essentielles, en fondant le Monastere d'Urstemberg, qu'il dota d'une partie de ses biens, & qu'il mit sous la conduite de ce Saint Abbé.

*Ce recit non prouvé n'est-il pas une pieuse fable dans les principes du P. Hugo.*

*Mais voici des prodiges qu'il rapporte aux pages 33. & 44. il veut même qu'on le croye sur sa parole ; car il n'a ny preuves ny témoignage de ce qu'il avance.*

*Il dit que S. Norbert, prêchant*

à Valenciennes , en langue Teuto-  
 nique , ses Auditeurs auxquels elle  
 estoit étrangere , l'entendirent aussi  
 parfaitement que si elle leur eut  
 esté naturelle. Il ajoute page 44.  
 que le Saint estant à Montier , à  
 deux lieuës de Namur , dit deux  
 Messes en un jour ; la premiere en  
 l'honneur de la Sainte Vierge , la  
 seconde , pour le repos de l'ame de  
 ceux dont la mort avoit allumé  
 la guerre dans la Province , après  
 quoy il prêcha ; Et sa voix que  
 le jeusne avoit renduë si languis-  
 sante , qu'on pouvoit à peine l'en-  
 tendre dans l'Auditoire , retentit  
 avec tant d'éclat , jusques dans les  
 Janvier 1706. F

## 66 MENCURE

maisons les plus éloignées, que chacun étonné de ce prodige, abandonna le soin du corps, pour se rassasier du pain de la parole.

On demande au Pere Hugo, des preuves de tout cela, sans quoy tous ces prodiges ne doivent passer chez luy, que pour des fables.

La plus jolie est celle qu'il raconte dans la page 84. en ces termes. Norbert entra un jour dans cette sçavante Academie à Laon, fit une exhortation aux jeunes Disciples de Raoul, & toucha le cœur à sept jeunes Lorrains, enfans de qualité, qui le suivirent à Prémontré,

## BALANTM 67

& y apposterent de grands biens. . . Ce malheureux à qui Norbert avoit confié l'argent de ces sept Lorrains, l'emporta la nuit.

*C'est une plaisante fiction du Pere Hugo, pour faire honneur à son pays : Sept Ecoliers Lorrains, enfans de qualité, dit-il, ayant de grands biens, faisant leurs études à Laon, portèrent ces grands biens à Prémontré ; mais ces grands biens disparurent la nuit par la perfidie d'un Anglois, à qui S. Norbert les avoit confiés. C'est ce que nous dit le Pere Hugo, sans en rappor-*

## 68 MÉRCADE

ter ny preuve ny témoignage ; c'est  
une fable selon lui ?

C'en est une autre plus grosse  
fiere que de dire comme il fait  
page 176 que depuis que des Ab-  
bez Commendataires ont succédé  
aux Abbez Reguliers, les Priens  
des Abbayes en commende, ont pré-  
tendu de voir succeder aux droits,  
aussi bien qu'à la jurisdiction des  
Abbez Religieux : Car puisqu'ils  
sont devenus, dit-il, les Ordinai-  
res, puisqu'ils reçoivent la Pro-  
fession des Novices, & que les  
Novices leur promettent obéissan-  
ce ; qu'ils exercent la Justice con-  
tentieuse ; qu'ils établissent des

Confesseurs, ne semblent pas qu'ils ont par dévotion, toute l'autorité des Abbex réguliers, & aussi le droit d'assister au Chapitre. Voy le Pere Hugo fait voir qu'il n'est pas instruit de la discipline de son Ordre, & qu'il n'a jamais vu de Lettres d'Institution des Prieurs en Commende.

Il en peut voir un exemplaire dans le Recueil imprimé des Actes du Chapitre general, tenu à Prémontré en 1686. là, il verra que les Prieurs des Abbayes en Commende, ne succedent pas plus au droit & à la Jurisdiction des Abbex Reguliers, qu'à leur place,

## 70. MERCURE

qu'ils n'ont point leur autorité par devolution; qu'ils ne sont pas Ordinaires, mais seulement Commis & Députés, & que les fonctions qu'ils exercent, ne se font que par commission émanée du Pere General, ou du Pere Abbé. Ce qui n'empêche pas, qu'ils n'ayent droit d'assister aux Chapitres Generaux, où ils sont obligés de se trouver, & où on les appelle par Lettres d'Indication, qui leur sont adressées. C'est donc une méprise au Pere Hugo, pour ne pas dire une de ses fables, d'avoir parlé, comme il a fait, dans ce lieu-cy, des Prieurs des Abbayes en Commende.

Il s'est encore égaré, page 384. & 387. sur le sujet de la Fondation de l'Abbaye d'Ardenne, & sur le Breviaire de l'Ordre de Prémontré. Il dit dans la page 387. que l'Ordre de Prémontré, a toujours suivi le Calendrier & le Breviaire Romain; en quoy il est contraire à luy-même, page 103. & à la Tradition de tout l'Ordre, établie sur une possession de temps immémorial, d'avoir un Breviaire particulier & différent du Romain. Ce fut, sans doute, ce qui attira à Saint Norbert, le reproche de Garnier, Evêque de Maguelone, rapporté par le Pere Hugo.

de ce que le Saint Fondateur, avoit  
alteré le Breviaire Romain, &  
introduit des changemens dans ce-  
luy de Prémontré : c'est donc une  
fable de dire dans l'Histoire de S.  
Norbert, que l'Ordre de Prémon-  
tré, a toujours suivi le Breviaire  
Romain.

C'est une pareille supposition, d'a-  
vancer, comme fait le Pere Hugo,  
sur la fin de la page 184. que S.  
Norbert jetta les fondemens de  
l'Abbaye d'Ardenne en 1121.  
supposition d'autant plus fabuleu-  
se, que l'Abbaye de Prémontré,  
ayant esté fondée dans la même  
année 1121. suivant la Charte  
de

de Barthelemy, Evêque de Leon, rapportée, dans la page 81. l'Abbaye d'Ardene se trouveroit aussi ancienne dans l'Ordre, que l'Abbaye de Prémontré, & plus ancienne que celles qui sont les premières, après l'Abbaye de Prémontré. Ardene, sur ce pied-là, devroit estre la seconde Maison de l'Ordre, & la première Pairie après Prémontré; ce qui n'est pourtant pas, & ce qu'elle n'a jamais prétendu: Sa Fondation n'est donc pas de l'année 1121.

Dire avec le Pere Hugo, que la Primauté des Fondations ne fait pas dans l'Ordre de Prémontré le  
Janver 1706. G

## 74 MERCURE

Primatie des quatre Abbayes ;  
dont les Abbez, sont qualifiez Pe-  
res de l'Ordre ; c'est parler, non-  
seulement contre l'esprit & l'usage  
de l'Ordre de Premontré & contre  
celuy de Cisteaux ; mais encore, con-  
tre ce qu'il a dit luy-même sur la  
fin de la page 146. de son Histoire  
touchant l'Abbaye de Floreste ; il  
reconnoist que cette Abbaye est une  
des premieres de l'Ordre, selon l'o-  
rigine, & il ajoute que l'Abbé en  
est le quatrième Pere ; celuy de  
Premontré estant le premier ; celuy  
de S. Martin de Laon, le second ;  
& celuy de Cuiffy, le troisième,  
à cause que ces quatre Abbayes ont

esté fondées les premières, & qu'elles sont les plus anciennes dans l'Ordre de Prémontré, selon l'origine. Ardene n'estant pas de ce nombre; c'est donc une preuve incontestable qu'elle n'a pas esté fondée en 1121 avec Prémontré, & la Fondation est encore postérieure à celle des trois autres suivantes; sçavoir, Saint Martin de Laon, Cuissy, & Floreste.

Quoy qu'on dise de Cappenberg, sa fondation est pareillement postérieure à celle de ces quatre premières Abbayes; & quand il seroit vray qu'elle fust antérieure à celles de Floreste & de Cuissy, ce qui

## 76 MERCURE

n'est pas, elle ne pourroit rien prétendre à leur Primatie, attendu que Cappenberg est une Prevoité & non pas une Abbaye, à qui seulement peut appartenir le droit de Pairie dans l'Ordre de Prémontré.

Il s'ensuit de là qu' Ardene étant une Abbaye, elle seroit une Pairie dudit Ordre, si elle avoit esté fondée en 1121. & que n'ayant point ce privilege, c'est une consequence necessaire que sa fondation ne soit pas si reculée.

La Charte de cette Abbaye que le P. Hugo rapporte, page 437. de son Histoire, n'est bonne qu'à l'égarer davantage & à le jeter

dans de nouveaux anacronismes ,  
 qu'il eut évité, s'il eut fait reflexion  
 que cette prétendue Charte , loin  
 d'établir la fondation d'Ardene  
 en 1121, elle la détruit absolu-  
 ment ; & quant à l'époque &  
 quant à l'origine, Elle contient en-  
 tre-autres choses ( cette Charte fai-  
 te exprés ) qu'un Religieux Nor-  
 bertin, nommé Gilbert, Profés du  
 Monastere de S. Josse-aux-Bois,  
 dit maintenant Dommartin, s'é-  
 tant trouvé à Caën par un coup  
 de la Providence, il y fut reçu par  
 Aiulphe du Marché, & par As-  
 seline sa femme, comme un hom-  
 me envoyé de Dieu, pour l'execu-

78 **MERCURE**

tion du dessein qu'ils avoient de fonder une Chapelle à Ardene, à l'honneur de la tres-sainte Vierge, qui leur avoit apparu en songe, pour leur declarer sur cela sa volonté. Ces bonnes gens, Bourgeois de Caën, sont Fondateurs de l'Abbaye d'Ardene, ils se servirent d'un Religieux de Dommartin, dit cette Charte, pour commencer leur fondation: l'Abbaye d'Ardene ne fut donc pas fondée 1121. comme le suppose le P. Hugo, vu que celle de Dommartin n'estant pas encore au monde en 1121. le Pere Gilbert ne pouvoit pas en estre Profés, ny en estre sorti pour aller à Caën, s'em-

ployer à la Fondation d'Ardene, en 1121. l'Abbaye de Guissi, qui est anterieure à celle de Dommartin, n'a esté à l'Ordre de Premontré qu'en l'année 1126. Selon le Pere Hugo, page 95. de son Histoire, celle de Dommartin qui luy est posterieure, n'estoit donc pas établie en 1121. pour établir celle d'Ardene ?

D'ailleurs, si c'a esté un Religieux de Dommartin qui, selon cette Charte, a commencé la fondation d'Ardene, cette Abbaye ne tirera pas son origine immédiatement de Prémontré ny de S. Norbert, comme le P. Hugo l'insinuë à l'entrée

## 80 MERQUIA

de la page 385. il doit dans souffrir que cette Charte, qu'il a adoptée, soit mise au nombre de suspicues fables, & qu'en outre on la regarde comme une piece insuffisante, pour prouver que S. Norbert fut honoré comme Saint, avant sa Canonisation, puisque cette Charte qui semble le supposer, & qu'il croit tres-ancienne, est fort posterieure à la Canonisation de Saint Norbert, par Gregoire XIII. & qu'elle ne parle qu'après ce Pape, quand elle appelle Saint Norbert, tres-Saint Pere, predestiné. . . . il ne faut que voir cette prétendue Charte pour estre

convaincu qu'elle n'est pas ancienne, sa forme, sa figure, son caractère, le démontrent à vue d'œil.

Mais pourquoy supposer cette Charte & la préconiser comme une piece tres-ancienne, ne l'estant pas, & se trouvant faite de nos jours? C'est peut-estre pour essayer de tirer Ardene de la Filiation de l'Abbaye de la Luzerne sa Mere, & luy procurer une origine plus illustre & plus reculée, en la faisant sortir immédiatement, ou de l'Abbaye de Prémontré par S. Norbert, ou de Dommartin, par ce Religieux, nommé Gilbert, que l'on dit estre venu

## 82 MERCURE

de ce Monastere, dont il estoit Profés, pour fonder Ardene en 1121. C'est cette Epoque & cette Histoire composée, qu'on a fait mettre aux Sieurs de Bras dans ses Antiquitez de Caën; de Sainte-Marthe, dans leur France Chrestienne; Arture de Moustier, dans sa pieuse Neustrie; & au Pere Hugo, dans son Histoire de S. Norbert. Ils ont tous suivi les Memoires qu'on leur a fourni, sans examiner si ces Memoires & cette Epoque de 1121. s'accordent, ou non, avec la verité. Cette negligence est moins pardonnable au Pere Hugo, qu'aux autres Ecri-

# SALANT M 83

dans, luy qui a dû voir dans l'Optique du R. P. de Cajouels, & dans la Bibliotheque du Pere le Paige, qu'il a entre les mains, que l'Abbaye d'Ardene n'est pas sortie de Prémontré, ny de celle de Dommartin; mais de celle de la Luzerne, & qui a dû faire attention qu'en l'année 1121. il n'y avoit point dans l'Ordre de S. Norbert, de S. Jossé-aux-Bois, ny de Dommartin; d'où l'on pust envoyer à Caën ce Religieux, nommé Gilbert, pour fonder Ardene; & qu'une telle fondation faite en 1121. auroit rendu l'Abbaye d'Ardene aussi ancienne que celle de Prémontré, &

## 84 MERCURE

une des premières Pairies de l'Ordre, ce qu'elle n'est pas ; ces réflexions sont naturelles. Il y a plus, c'est que Prémontré même & Dommartin ne mettent point l'Abbaye d'Ardenne parmi celles de leur filiation, mais dans la filiation de la Luzerne : en voicy la preuve ; Dans la Bibliothèque de Prémontré, où l'on voit la Matricule des Abbayes de tout l'Ordre, selon leur circonscription & leur filiation, on trouve dans la circonscription de Normandie, page 333. ce qui suit :

*Ecclesia Belli Portû, in Britannia minori, Filia Lucerna.*

*Ecclesia Bella Stellæ, Bajocens.*

*sis Diœcesis, Filia Lucerna.*

*Ecclesia de Ardena, Bajocensis Diœcesis, Filia Lucerna.*

*Ecclesia Montis Dei, Lexovianensis Diœcesis, Filia Lucerna.*

Il n'est donc pas vray, que S. Norbert jetta les fondemens de l'Abbaye d'Ardenne en 1121. puisque l'Abbaye de Premontré, d'où elle seroit sortie ne la reconnoit pas pour sa fille, & la met parmi celle de la Luzerne, qui n'a esté fondée qu'en 1143.

L'Abbaye de Dommartin, d'où l'on suppose qu'un Religieux nommé Gilbert, fut envoyé à Caën, pour l'établissement d'Ardenne en

## 86 MERCURE

1121. rejette pareillement cette Abbaye d'Ardenne, de sa filiation & ne la met pas au nombre de ses filles: En voicy le Catalogue extrait du Livre rouge de Dommartin, en ces termes.

L'Eglise de Cheens a & possede de droit & d'ancienneté en nostre Ordre, neuf Eglises, sur lesquelles le Prelat a le Patronage & visitation; Sçavoir, 1. L'Eglise de Marcheroult. 2. S. Damien. 3. S. Pierre lez Selincour. 4. L'Eglise de S. Andrieu au Bois. 5. L'Eglise de Sery. 6. L'Eglise de la Luzerne. 7. L'Eglise de S. Just. 8. L'Eglise de

de Blanchelande. 9. L'Eglise de Falaize. *Et plus bas est écrit*: L'Eglise de la Luzerne a quatre filles c'est à sçavoir, Beauport, Arden, Mont Auxilii, & Bella Stella. S. Jean Amiens, une; sçavoir, Reffon. Marcheroult, une; sçavoir, Abbecourt.

*Cela doit suffire pour l'instruction du Pere Hugo, & luy apprendre à ne point debiter des fictions & des fables, pour des veritez, comme il a fait dans les endroits de son Histoire, cy-dessus rapportez, & en beaucoup d'autres, qu'on luy pardonne; ny faire passer une Tradition constante &*

## 88 MERCURE

*veritable pour une pieuse Fable ; ce qu'il a prétendu dans la p. 101. de cette même Histoire. Je suis, &c.*

Le Roy a donné l'Evêché de Rieux à M<sup>re</sup> Pierre de Charrite de Rutie , Grand Archidiaque , Vicaire Général & Officiel de Cominge , & l'un des Deputez à la dernière Asssemblée du Clergé. L'attention de Sa Majesté , à confier ces premières places de l'Eglise , à de bons sujets , a parû dans tout son éclat , dans le choix de ce nouveau Prelat , qui possède toutes les qualitez que l'on peut desirer dans un bon Evêque ,

& qui luy attireront l'estime & la confiance de ses Diocésains. Son grand-pere, qui estoit cadet de Charritte, ancienne race de Chevalerie, du pays de Soule au Diocèse d'Oleron, épousa l'heritiere de Johanne-Rutie, ancienne maison de la mesme Province, de laquelle, celle de Johanne-Saumery, est une Branche. Feu M<sup>r</sup> l'Abbé de Rutie, son oncle, luy résigna en mourant, le Grand Archidiaconé de Comminge; M<sup>r</sup> Brisay de Denonville, ayant esté quelque temps après fait Evêque de ce vaste

*Janvier 1706. H*

## 98 MÉRIGORE

Diocèse, ( ce fut en 1693 ) & ayant bien-tôt connu le mérite du grand-Archidiacre de son Eglise Cathedrale, le fit son Grand-Vicaire & son Official. Il a donné dans ces postes importants, des preuves de sa piété, de sa sagesse, de sa prudence, de sa justice, de sa capacité, de sa charité, de sa fermeté, de sa douceur, & de son sincere devouëment au service de l'Eglise. La Province d'Auch, depuis long-temps penetrée des sentiments d'estime pour le Vicaire general de Cominge, le députa l'année der-

niere dans son Assemblée Provinciale , par inspiration & unanimement , à l'Assemblée generale du Clergé , où l'on peut dire qu'il a rempli tous les devoirs d'un excellent Deputé ; s'y estant mesme acquis l'approbation de tous ceux qui la composoient & particulièrement de S. E. Monsieur le Cardinal de Noailles , qui connoît le vray merite & qui ne se laisse jamais ébloüir par le faux.

M<sup>r</sup> l'Abbé de Rutie est d'une tres - bonne maison de basse Navarre , & sous les regnes de

H ij

## 92 MEREURS

François premier, & de Henry second, Bernard de Rutie estoit grand Aumônier de France. Pierre de Rutie, son frere, estoit Capitaine de Saint-Germain en Laye, & Gouverneur de Bayonne : le pere Anselme en parle dans son histoire des Grands Officiers de France.

Rieux est une Ville du haut Languedoc, près de la Garonne & de Rize, avec Evêché suffragant de Toulouse. Cette Ville estoit dans le Diocèse de Toulouse, & le Pape Jean XXII. y mit un Siege Episcopal, en 1318. & le Cardinal Pa-

## BALANTIN 93

lefort de Rabastens, en fut le premier Evêque. L'Eglise Cathédrale de Rieux, est dédiée à la Sainte Vierge. L'Abbaye des Fciillans, devenue Chef-d'Ordre, est dans ce Diocèse, où il y a aussi celles de Lezat, de Calers, & de Salanque, dite *l'Abondance de Dieu*. V. Cotel, Histoire & Memoire de Languedoc, & Sainte-Marthe, Gall. Chris.

Le Roy a nommé M<sup>r</sup> l'Abbé de Crussl d'Uzés, Chanoine de Strasbourg, à l'Abbaye de Lezat, Diocèse de Rieux, vacante par la mort de M<sup>re</sup> An

## 94 MERCURE

roine François de Bertier Evêque de Rieux. M<sup>r</sup> l'Abbé de Crussol d'Uzés est frere de M<sup>r</sup> le Duc, & de Mr le Comte d'Uzés. Je vous ay si souvent parlé de la grandeur de leur Maison, & elle est si connue, que je ne vous en pourrois rien dire de nouveau. Mr l'Abbé d'Uzés a demeuré au Seminaire de S. Magloire; il est dans le cours des études de Sorbonne, & il se distingue par son assiduité & sa pieté.

L'Abbaye de la Capelle, au Diocese de Toulouse, a esté donnée à l'Abbé de Montlezun. Il est fils de Mr le Marquis

**GALLIANT** 95  
de Saint-Lary, & d'une sœur  
de Mr le Comte de Gassion,  
Lieutenant general des Armées  
du Roy, & frere de Mr le Mar-  
quis de Montlezun, Exempt  
des Gardes du Corps, avec  
Brevet de Mestre de Camp;  
Les anciens Seigneurs de Mont-  
lezun, dont ceux de Saint-La-  
ry-Montlezun sont Cadets,  
ont esté Comtes de Pardeac,  
vers l'an 1200. selon le témoi-  
gnage de Hoyerart, qui l'a re-  
marqué dans sa Notice de Gas-  
cogne, & les premiers Comtes  
de Pardeac, estoient puisnez  
des Ducs de Gascogne. Mr le

## 96 MERCURE

Baron de Busca , Lieutenant general des Armées du Roy , & Lieutenant des Gardes du Corps , est de la Maison de Montlezun , de la Branche de Saint-Lary. On a aussi prétendu , que feu Mr de Besmaus , Gouverneur de la Bastille , estoit aussi de l'ancienne Maison de Montlezun. Mr l'Abbé de Montlezun a esté élevé dans le Seminaire de S. Magloire , & il demeure à present aux Peres de la Doctrine Chrestienne.

Je dois ajoûter icy que Mr l'Abbé de Monlezun est Chanoine de la Cathedrale de Lescar ,

car, & que Mr l'Abbé de Gaf-  
 sion son cousin, luy resigna ce  
 Benefice, lorsqu'il quitta l'état  
 Ecclesiastique, pour entrer  
 dans les Mousquetaires, où il  
 fut tué une année après dans  
 une Bataille donnée en Alle-  
 magne.

Mr l'Abbé de la Bretonnie-  
 re, a esté pourvû de l'Abbaye  
 de Beaulieu en Bretagne, sur la  
 démission de Mr l'Abbé Bar-  
 gedé, nommé Evêque de Ne-  
 vers. Ce jeune Abbé est dans  
 les études de Sorbonne, où il a  
 donné des marques de son ap-  
 plication & de son intelligence.

*Janvier 1706. I*

## 98 MERCURE

dans les Sciences. Il est d'une piété connue, & qui n'a pas peu contribué au choix que le Roy a fait en sa faveur. Il est d'une bonne Maison de Bretagne. Mr de la Bretonniere son pere, qui sert depuis trente-deux ans, est Brigadier des Armées du Roy. Mr l'Abbé de la Bretonniere est parent de Mr de la Bretonniere, qui commande la Cavalerie en Italie.

S. M. a donné l'Abbaye de Saint Polycarpe, Diocèse de Narbonne, à Mr l'Abbé de Maria, qui est d'une Maison distinguée dans la Province de

Bearn, & qui après avoir esté dans le monde jusqu'à l'âge de vingt-six ans, s'est retiré à Paris dans le Seminaire des bons Enfans, & a embrassé l'état Ecclesiastique, dans lequel il donne de grands exemples de vertu. Mr l'Evêque d'Agen parla de luy au Roy avant que de partir, comme d'un excellent sujet qui se formoit pour l'Eglise.

S. M. a donné un Canonien de Tournay, qui luy appartient, après le serment de fidelité prêté, à Mr l'Abbé de Champlais, qui n'est pas moins

## 100 MERCURE

distingué par les vertus morales, & chrestiennes, que par son esprit, & par sa naissance. Il est allié aux meilleures Maisons de Champagne & de Bourgogne.

Mr l'Abbé de la Bozardiere a esté nommé à l'Archidiaconat de Tournay. Ce Benefice est tres-considerable, à cause du rang qu'il donne dans une des plus celebres Eglises du Pays-bas, & des avantages particuliers qui luy sont attachez. Cette dignité a esté possedée par plusieurs personnes d'une tres-illustre naissance & d'un

# GALANT IOI

ſçavoir éminent, qui ont fait en même temps l'ornement des Uniuerſitez de Louvain & de Douay. Perſonne n'ignore que l'Egliſe de Tournay eſt tres-ancienne & que l'étenduë de ce Dioceſe eſt tres-conſiderable, & comme un Archidia-cre, par le titre de cette dignité, eſt chargé d'une portion du Dioceſe, & qu'il en doit rendre compte à l'Evêque, ce n'eſt jamais que ſur des perſonnes d'une vertu ſolide & d'une doctrine tres-reconnuë, qu'on doit jeter les yeux pour les revêtir de cette dignité, qui eſt

## 102 MERCURE

un reste du Conspicopat, qui fut détruit dans le 10<sup>e</sup> siècle. En effet, les Doyens Ruraux & les Archidiaques succéderent aux droits & aux fonctions de Cœveque, lorsqu'on abolit cet Ordre dans l'Eglise. Ce détail doit faire juger que cette dignité est d'autant plus considérable, que le Diocèse est très-vaste. Toutes ces choses font l'éloge du Roy, & de Mr l'Abbé de la Bozardiere. Il est d'une naissance considérable, & les talens de son esprit le distinguent beaucoup.

Je dois vous apprendre la

mort de Dame Jacqueline Marguerite de Saint-Simon Sandricourt, troisieme Prieure du Prieuré perpetuel de Nôtre-Dame de Bon-secours, situé au fauxbourg Saint-Antoine, rue de charone. Elle estoit issuë de lillustre Maison de Saint-Simon, & proche parents de M<sup>r</sup> de Saint-Simon Duc & Pair de France. M<sup>r</sup> de Saint-Simon son Pere, Chevalier, Marquis de Sandricours, Saigneur d'Amblainville, Agnicourt, & autres lieux, épousa Damoiselle le Bossu, dont il demeura veuve avec onze enfans, qu'elle luy

## 104 MERCURE

laissa, six garçons & cinq filles. Plusieurs des garçons se sont signalez, & sont morts au service de sa Majesté; entre autres M<sup>r</sup> le Chevalier de Sandricourt, qui fut tué à la Bataille de Sénéf, & dont la valeur estoit generalement reconuë. Monsieur le Comte de Sandricourt son frere, à present Gouverneur de Nismes, a eû ce Gouvernement pour récompense de ses longs & signalez services, & du sang qu'il a répandu pour Sa Majesté. Il ne reste plus de cette illustre Maison que ce Comte & M<sup>r</sup> le Mar-

# VALANT 105

quis de Sandricourt son frere  
ainé, qui a épousé Damoiselle  
de Montaumere, dont il n'a  
qu'un fils qui doit estre l'unique  
heritier de sa Maison : il com-  
mande depuis plusieurs années  
le Regiment de Berry, & le  
Roy d'Espagne le vient de faire  
Brigadier. Si le succès répond  
aux esperances que ses belles  
qualitez, & sa valeur font con-  
cevoir, on a lieu de croire qu'il  
soutiendra dignement la gloire  
de son illustre Maison. Elle  
n'est pas seulement grande aux  
yeux des hommes mais beau-  
coup plus aux yeux de Dieu.

## 106 MERCURE

Les cinq filles qui en sont sorties ont toutes esté de Saintes Religieuses ; l'ainée , qui fut Laurence de Saint-Simon Sandricourt , premiere Religieuse de Nôtre Dame de Bon secours en fut seconde Prieure , & gouverna ce Monastere durant vingt-huit ans, avec toute l'édification possible , & laissa après elle Madame sa sœur, qui est celle que l'on vient de perdre : elle estoit Religieuse de l'Abbaye du Parc-aux-Dames à Crépi en Vallois. Madame Bouchu , Abbessé de Voisins proche d'Orleans, ayant enten-

dit parler de son mérite, & de sa piété la demanda pour soutenir ce qu'elle venoit de faire en faveur de sa Maison, (croiant ne pouvoir faire un meilleur choix.) Ainsi elle sortit de celle du Parc-aux-Dames pour satisfaire le desir de cette digne Abbessse, au mois de Mars 1685. Elle y a rempli les charges de Prieure & de Maitresse des Novices, avec tout le zele, la régularité, & l'édification qu'on peut souhaiter; elle y a demeuré huit ans, après lesquels elle en est sortie pour venir à Notre Dame de Bon-secours

## 108 MERCURE

auprès de Madame sa sœur ,  
afin de gouverner avec elle ,  
cette Maison ( qui est redeva-  
ble à ces deux illustres sœurs de  
tout le bien qui s'y pratique )  
elle y fût nommé Coadjutrice  
& Maitresse de Novices, & elle  
occupa ces Charges pendant  
trois ans , après lesquels elle  
perdit Madame sa sœur. Elle  
luy succeda dans celle de Prieu-  
re. Sa vertu , & sa pieté repri-  
rent un nouveau lustre ; sa  
modestie & son humilité paru-  
rent plus que jamais , s'étoient  
ses vertus favorites. Remplie  
d'excellentes qualitez pour le

gouvernement , elle estoit si fort persuadée de son insuffisance , que de neuf ans qu'elle a gouverné ; il y en avoit cinq qu'elle demandoit à estre déchargée & qu'elle sollicitoit sa démission avec tant d'instance , que Monsieur le Cardinal de Noailles , qu'elle pressoit sans cesse de luy acorder sa demande , estoit sur le point de se rendre à ses desirs , lors qu'elle tomba malade d'une fièvre double tierce , dont elle est morte en moins de quinze jours. Sa mort édifiante a parfaitement répondu à la sainteté

## 110 MERCURE

de sa vie ; elle la souhaitoit autant qu'on l'apprehende ordinairement ; elle reçut les Sacrements avec une présence d'esprit & une piété exemplaire, au milieu de ses cheres Filles, & mourut entre leurs bras, dans la cinquante-unième année de son âge. Elles sont inconsolables de cette perte. Elle a laissé plusieurs ouvrages de sa composition, & entr'autres une Traduction du Breviaire de son Ordre en François, des Meditations sur les Epitres & les Evangiles pour tous les jours de l'année ; & quelques

# BALANT III

autres ouvrages que sa modestie luy a fait supprimer. Son Eminence M<sup>e</sup> le Cardinal de Noailles, a donné son Prieuré, en qualité d'Archevêque de Paris, à M<sup>e</sup> de Longueval, grande Prieure de Notre-Dame de Soissons, qui est sa parente; par la Maison de Vignacourt. Elle est sœur de feu M<sup>e</sup> le Comte de Longueval, Lieutenant General des Armées du Roy, & qui a esté tué au service de Sa Majesté en Catalogne, & de M<sup>e</sup> la Marquise de Sene terre, Belle-mère de M<sup>e</sup> le Marquis de Florenssac-Crussol

Tout le monde connoist la grandeur de la Maison de Longueval, dont nos Historiens font une mention tres honorable : Guillaume de Nangis, qui escrivoit sous S. Loüis, rapporte qu'Aubert, Sire de Longueval, estoit un des plus excellens Capitaines de ce temps, *Miles*, dit-il, *in armis strenuissimus*. Le merite de ce grand homme s'est toujourns soutenu dans les Seigneurs qui ont continué sa posterité ; il a paru avec élat dans la branche des Comtes de Bucquoy, qui ont commandé les Armées Im-

periales : Le Prince de Longueval, Chambellan de l'Empereur ( qui est presentement chef de cette Maison ) fut envoye au-devant de l'Imperatrice Douairiere, lorsqu'elle vint prendre possession du Trône Imperial. La branche de Longueval, dont est M<sup>e</sup> la Prieure de Bon secours, ne s'est pas moins signalée, ayant produit dans tous les temps des Seigneurs d'une rare valeur, & dont la memoire sera toujours chere à la France ; celle-cy est fondue en la personne de Me la Marquise de Sene-  
*Janvier 1706. K*

## VII.4. MÉRCADE

terre, qui avoit une fille de son mariage avec feu M<sup>r</sup> le Marquis de Senecker de Le-  
trange, qui mourut l'année  
derniere, à la fleur de son âge,  
et il n'en resta plus que le triste  
souvenir dont le Ciel l'avoit  
comblée. Elle avoit épousé  
M<sup>r</sup> le Marquis de Florenfac-  
Crussol, Maréchal des Camps  
& Armées du Roy, & l'un des  
Seigneurs choisis par sa Majes-  
té pour estre assés auprès de  
Monseigneur. C'est par cette  
alliance que les illustres Mai-  
sons de Crussol, de Senecker  
& de Longueval, se sont join-

## BOUADAIN III LII

tes, les deux dernières s'estant  
éteintes dans la première. Le  
jeune Marquis de Crussol, qui  
est un Seigneur de la plus belle  
esperance du monde, & qui  
est élevé avec un grand soin  
au College de Louis le Grand,  
est le fruit de ce mariage; il a  
une sœur qui est heritiere des  
belles qualitez & des graces de  
feüe M<sup>e</sup> sa mere. M<sup>e</sup> la Prieure  
de Bonsecours fut mise en pos-  
session le 1<sup>r</sup> de Janvier par  
l'un des Grands Vicaires de  
son Eminence. M<sup>e</sup> le Duc  
d'Uzès, M<sup>e</sup> la Duchesse d'Uzès  
sa grande mere, M<sup>e</sup> & M<sup>e</sup> la

K ij

## 116 **MIRACULE**

Comtesse d'Uzès, M<sup>r</sup> le Marquis de Florensfac, & M<sup>r</sup> le Marquis de Crussol son fils. M<sup>e</sup> la Marquise d'Antin, & deux de Mrs. ses enfans M<sup>r</sup> l'Abbé & le Chevalier de Gondrin, & M<sup>e</sup> de Barbesieux, niece de M<sup>r</sup> le Duc d'Uzès, assisterent à la ceremonie, & en firent les honneurs avec M<sup>e</sup> la Marquise de Seneterre. L'attention de M<sup>r</sup> le Cardinal de Noailles, dans la distribution qu'il fait de ses graces, a paru dans tout son jour, dans le choix qu'il a fait de M<sup>r</sup> de Longueval, puisque l'on peut

## SEGONDANT 117

dire que sa naissance & sa parenté avec la Maison de Noailles, ne sont pas ce qui a porté son Eminence à la nommer au gouvernement de ce Monastere. Sa piété, sa vertu, & les talens que Dieu luy a donné pour estre à la tête d'une Communauté Religieuse, luy ont fait mériter le choix qui est tombé sur elle.

Mrs du Chapitre de la Cathédrale de Notre-Dame de Langres, ont élu pour Doyen de leur Eglise après la mort de M<sup>r</sup> l'Abbé de la Roche-Jacquelin, M<sup>r</sup> l'Abbé de Dreux, Ba-

## 118 MERCURE

chelier de Licence, & de la  
Maison Royale de Navarre.  
Cet Abbé est fils de M<sup>r</sup> de Dreux  
Conseiller à la Grand' Cham-  
bre, & frere de Mr le Marquis de  
Dreux, Maréchal de Camp, &  
Grand Maître des Ceremonies  
de France. Ce choix fait bien  
l'éloge de Mr l'Abbé de Dreux,  
puisque Mrs du Chapitre de  
Langres l'ont fait sans en avoir  
esté sollicité; & dès le mo-  
ment qu'ils apprirent la mort  
de leur Doyen. Ils ne l'ont  
fait que parce que la renom-  
mée leur a appris des vertus &  
des talens de ce jeune Abbé.

# BALANEM 119

qui a esté élevé dans le Seminaire de Saint Magloire, & qui demeure à present au College de Navarre.

La Lettre que je vous envoie, doit vous faire plaisir, puisque les articles qu'elle contient sont de la nature de ceux que vous souhaittez de trouver dans mes Lettres.

## L E T T R E

de M<sup>r</sup> Rigaldi, au Pere Anselme de Cracovie.

Pour obéir à vos ordres, mon Revere, j'ajoute les noms des Li-

## 120 MÉMOIRE

ures nouveaux qui s'impriment dans les Pays Étrangers. Mr Guillaume Wotton, un des plus sçavans hommes dans l'Histoire Ecclesiastique qui soit à present en Angleterre, a publié à Londres & dans sa Langue, l'Histoire de Rome, depuis la mort d'Antonin le Pieux, jusqu'à la mort de Severe-Alexandre. Dans le cours de cet ouvrage, il cite beaucoup Mr de Tillemont, qui a donné la vie des Empereurs, & Mr Dacier, qui nous a donné seulement la vie de Marc-Aurele Antonin. Mr Wotton n'avoit d'abord resolu que d'écrire la vie de Marc-Aurele

*Aurele Antonin, & de son fils  
Commode, d'Heliogabale & d'A-  
lexandre, c'est-à-dire, la vie  
d'un tres-méchant Prince, qui  
succeda à un tres-bon Empereur,  
& celle du plus scelerat de tous les  
hommes, qui eut pour Successeur  
un Prince tout-à-fait extraordi-  
naire: mais il a jugé ensuite, que  
pour rendre l'ouvrage plus parfait,  
il estoit necessaire de donner la vie  
des Empereurs qui ont regné entre  
Commode & Heliogabale; en par-  
lant de Commode, nostre Auteur  
conclut de ses actions de folie &  
de méchanceté, que c'estoit un mé-*

**Janvier 1706. L**

## 122 NINOVE

chant son. Ce qu'il dit de perilleux, fait que le Lecteur est fâché que ce Prince n'ait pas regné plus long-temps, il ne jouit du Sceptre que quatre-vingt-sept jours. A peine fut-il sur le Trône, qu'il vouloit reformer tous les desordres qui avoient regné sous Commode, & cet amour de la reforme luy coûta la vie. Après sa mort, Julien acheta l'Empire que les Soldats mirent à l'enchere. En parlant de Severus, & du mur celebre qu'il fit en Angleterre, d'un costez de l'Océan à l'autre, pour assurer ses Conquestes en ce pays-là; Mr Wotton assure contre Mr

de Tillemont, que ce mur estoit entre les Golfes d'Edimbourg & de Dambriton. Ce Prince mourut à You en Angleterre, c'estoit, dit le même Auteur, plutôt un Prince nécessaire à l'Empire, qu'un bon Prince. Il fut très-favorable aux Chrétiens pendant son Regne. Procule Toporcion, qui l'avoit guéri avec de l'huile, en fit l'expérience quand ce Prince eut esté élevé à l'Empire. En parlant de Caracalla, il prouve que la même Julie, avec laquelle Spartien, Aurele-Victor & Eutrope, accusent ce Prince d'avoir commis un inceste, estoit sa propre mere &

## 224 MERCURE

non sa belle-mere. Mr Wotton ne croit pas ainsi que beaucoup d'autres, que Mars-Aurele-Severus-Alexandre, qui avoit esté adopté par Heliogabale, fut Chrétien; il dit seulement que ce Prince regarda Jesus-Christ comme un sage Legislatteur, dont toutes les instructions estoient preferables à celles des Philosophes Payens.

On a imprimé à Leyde le *The-saurus antiquitatum & historiarum Italici, &c.* en plusieurs Tomes. L'histoire de Guillelmine, qu'on trouve dans le second Tome est singuliere. C'est à ce sujet que l'Auteur dit avec Euripide, qu'il

est esté à souhaiter pour le Genre humain, que la nature eust fourni aux hommes un autre moyen de perpetuer leur espece que celui de la Femme, afin, dit-il, qu'on ne fut pas obligé d'entrer en société avec un animal si infidelle, & qui a un si grand penchant à la débauche. Les Paraphrases & Notes sur l'Épître de S. Paul aux Galates. A Londres, chez les Churchill 1705. in 4<sup>o</sup>. Ces Paraphrases sont un ouvrage posthume du célèbre Mr Locke, qui n'estant pas Theologien de profession, n'avoit pas laissé d'étudier la Religion avec soin. A l'é-

## 126 MERCURE

gard de cette Epitre, nostre Auteur embrasse l'opinion de ceux qui prétendent, que le but de cette Epitre, est le même que celui de l'Epitre aux Romains, mais qu'il est traité d'une manière différente. L'Eglise de Galatie, avoit esté fondée en l'année 51. de Jesus-Christ, jusqu'à l'année 57. qui est la date de cette Epitre; il y estoit arrivé quelque desordre; quelques Juifs Zelez les avoient en quelque manière persuadé, de se soumettre à la Circoncision, & aux autres Loix de Moïse. Cela avoit produit des disputes & des divisions parmi eux: c'est pour remédier à ce

mal que S. Paul leur écrit. Peut-estre ne sera-t-on pas fâché de savoir comme Mr Locke explique ce Passage du troisiéme Chap. Vers. 20. qui a jusqu'à present tourmenté les Interpretes ; or le Mediateur n'est pas d'un seul, mais Christ est un seul. Voicy la Paraphrase de Mr Locke : Or un Mediateur, est un Mediateur entre deux parties interessées ; mais Dieu n'est qu'une de ces deux parties interessées dans la promesse. Il est necessaire de recourir à la Note qui suit cette periphraze, pour la comprendre parfaitement. Voicy une autre diffi-

L iiii

## 1287 MERCURE

culté, sur laquelle ceux qui l'inom-  
l'ouvrage de Mr. Locke, doivent  
s'arrêter. Les Galates avant d'a-  
voir embrassé le Christianisme,  
estoyent Payens; il semble cepen-  
dant, que l'Apôtre leur parle,  
comme s'ils eussent esté sous la ser-  
vitude de la Loy; il faut enten-  
dre sur cela Mr. Locke luy-même.

Mr. Adouard Lhwyd A. M.  
Garde du Cabinet ammoléc, a  
publié en Angleterre les Antiqui-  
tez Britanniques, &c. Le pre-  
mier Tome traite des Langues &  
des differens Dialectes Herman-  
ni Von der hardt, ad clarissi-  
mum virum Paulum Marti-

# BOCHARIUM 129

num Nestorium, Poëtam, Inter-  
reatum Cæsareum, Philologum  
insignem, in notis Serenissimi  
monum Censoris Historiam,  
Genes. 11. 18. 19. 20. de vo-  
catis ab Adamo animalibus in  
Bochartum Epistola.

*Cette Lettre est datée de Helm-  
stadt le 24. Janvier 1705. &  
elle combat le sentiment commun  
que ce fut Adam qui donna le nom  
particulier aux animaux. Après  
que Dieu eut conduit Adam dans  
le Paradis terrestre, il pensa à luy  
trouver une aide semblable à luy,  
propre à le soulager, & à ne ja-  
mais se séparer de luy. C'est dans*

130 **MERCVRE**

cette vûë, dit M. Von der hardt, qu'Adam poussé par son propre desir, & instruit par la volonté de Dieu, chercha parmi toutes les bêtes, quelles qu'elles soient, & de quelque nom qu'elles se nomment, s'il n'en trouuera aucune qui puisse estre cette compagne perpetuelle dont il a besoin. Après avoir parcouru tous les animaux, Adam n'en trouua aucun qui luy convint. Et c'estoit donc, selon le même Auteur, une femme qu'Adam cherchoit, lorsqu'il fit passer en revûë tous les animaux; & il n'étoit pas alors dans le sentiment qu'il semble que Moysè

luy impute de vouloir donner le nom aux animaux. Cette interpretation des paroles de la Genese commence à faire du bruit dans l'Université de Helmstadt ; & l'histoire du nom que le même Auteur nomme prétendu imposé aux animaux, paroît selon luy comme enchassée dans celle du dessein que Dieu eut de luy donner une aide semblable à luy, quoique plusieurs Interpretes prétendent qu'Adam n'imposa le nom aux animaux qu'après qu'Ève eût esté formée.

Il court dans le monde une Lettre du P. Louvard Benedictin,

132 **NEPACQUIDE**

au Pere \* \* \* du 13<sup>e</sup> Mars,  
 contenant quelques remarques  
 sur les œuvres de S. Gregoire  
 de Nazianze. Ce sçavant Reli-  
 gieux annonce à son ami dans cet-  
 te Lettre, que l'Ouvrage dont il est  
 parlé dans le titre, ne peut estre en  
 état de paroître de quelques années.  
 Il luy parle du Scholiaste Basile  
 dont Lamberius avoit fait une ho-  
 norable mention dans son catalo-  
 gue de la Bibliotheque Imperiale,  
 & remarque que ce Commentaire  
 est Critique, quelquefois Theologi-  
 que, & avec cela tres-connu. En  
 parlant de l'Abbé Debilli, le Pere  
 Louvard découvre la mauvaise

foy des Libraires qui imprimerent  
 le Concile Grec de S. Gregoire,  
 que cet Abbé témoigne ailleurs  
 n'avoir jamais eu intention de  
 donner au Public : En effet, il ne  
 fit imprimer de son vivant que son  
 S. Gregoire Latin, dont il donna  
 même deux Editions.

Animadversiones in Trac-  
 tatum D. Georgii Cheynæi de  
 fluxionum methodo inversâ,  
 per Abrahamum de Moyvre.  
*Mr de Moyvre a publié ces re-  
 marques sur la Methode inverse  
 des Fluxions de Mr Cheynei.  
 Cette Methode est ce qu'on appelle  
 en France & en Allemagne le*

calcul integral. *Mr le Marquis de l'Hopital* avoit eu dessein de donner au Public ce qu'il en sçavoit, & il s'abstint de le faire, retenu par la juste déference qu'il avoit pour *Mr Leibnitz*, qui promettoit alors un *Traité* sur ce sujet. Comme *Mr de Leibnitz* tar-  
doit de s'acquitter de sa promesse, *Mr Carré* le prévint, & donna un *Traité* du calcul integral, *Mr Carré* s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, & allant à peine aussi loin qu'avoit esté le *Docteur Wallis* à l'aide de la simple arithmetique des Infinis, *Mr Cheynei* mit la main à la plume,

& donna son *Traité de Fluxio-*  
*nium Methodo inversa.* Mr de  
*Moyvre* pressé quelque temps  
 après par ses amis, & par d'au-  
 tres considérations, de dire ce qu'il  
 pensoit du *Livre de Mr Cheynei,*  
 a publié ces remarques critiques à  
*Londres.* Dans ce même *Ouvra-*  
*ge* Mr de *Moyvre* deffend Mr  
*Newton* dont Mr *Cheynei* avoit  
 jugé la methode pour trouver les  
 racines des *Equations differentiel-*  
*les,* trop limitée; & il fait voir  
 que cette regle a toute l'universa-  
 lité qu'on peut souhaiter. En un  
 mot Mr *Cheynei* est un peu mal-  
 traité dans cet ouvrage.

Il court une Lettre de Mr de la Croze à un sçavant d'Hollande, sur diverses matieres de litterature : Cet Auteur redresse d'abord Mr Ruchat sur deux fautes qu'il a prétendu trouver dans la 43<sup>e</sup> Homelie de S. Jean Chrysofome. Mr Ruchat croit que ce Pere s'est trompé, lorsqu'il a dit que le Sermon de S. Paul se fit pendant la Pentecôte, & un jour de Dimanche. Mr de la Croze répond aux objections de Mr Ruchat, en faisant voir que les anciens Chrétiens donnoient le nom de Pentecôte aux cinquante jours qui suivoient immédiatement après Pâ-

que, & qui estoit un temps de ré-  
 jouissance spirituelle dans les Egli-  
 ses de ce temps-là. Sur ce que Mr  
 de la Croze croit qu'il n'y a per-  
 sonne qui pense que tout ce que les  
 Peres ont dit d'excellent : Il estoit  
 aisé de le convaincre que l'Autheur  
 de l'Art de penser & Mr de Sacy  
 ont esté dans ce sentiment. Je suis,  
 v. Stre &c.

On debite depuis peu une  
 troisième édition du livre inti-  
 tulé : *Les plus belles Lettres Fran-  
 çaises sur toutes sortes de sujets ;  
 Tirées des meilleures Auteurs  
 avec des Notes. Par P. Richelet.  
 Troisième édition, revue & corri-  
 Janvier 1706. M*

*gée & augmentée considerablement.*

Ce livre se vend chez Michel Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure galant.

Rien ne fait mieux connoître la bonté d'un livre, que le nombre des éditions. A peine a-t-on vendu les premiers exemplaires d'un livre, qui n'a pas le bonheur de plaire, que le public est informé du sort que ce livre nouveau doit avoir; de maniere que le Libraire est condamné aux dépens, ne pouvant vendre que quelques exemplaires d'un mauvais livre, & si ce

peu de debit fait connoître le peu qu'il vaut, le nombre d'édicions d'un livre fait toujours connoître combien il est estimé, & sa réputation s'augmente & se répand dans les lieux éloignez à mesure qu'il se r'imprime. Il y a lieu de croire que les Lettres de M<sup>r</sup> Richelet vivront long-temps, puisque les autres ouvrages de cet Auteur luy ont acquis une réputation qui doit estre immortelle. D'ailleurs les Lettres de cet Auteur ont donné lieu à des Remarques, & à des Annotations si curieuses & si utiles au Public,

## 140 **MERCRE**

qu'il n'y a pas lieu de douter de la durée d'un ouvrage, d'où l'utile se trouve joint à l'agréable.

Il paroît un livre nouveau chez Raymond Mazieres, rue S. Jacques, à la Providence, intitulé *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire Historique de Morery*, donnée en 1704. Ces Remarques sont de deux fortes, les unes regardent les fautes qu'on prétend qui ont échappées, tant à M<sup>r</sup> Morery qu'à ceux qui l'ont continué; les autres sont plutôt des additions à quelques articles de ce Dictionnaire qu'une verita-

## ERRATA

able critique. Je n'ay rien à dire  
des premières, remarques, per-  
sonne n'ignore que dans un  
Ouvrage d'un travail aussi im-  
mense que l'est un pareil Dic-  
tionnaire, il est bien difficile qu'il  
ne se glisse quelques fautes, &  
en ce cas là il est bien plus facile  
de les remarquer, que de les  
éviter. A l'égard des remarques  
de la seconde espee, j'avoie  
qu'elles sont belles & remplies  
d'une grande & profonde éru-  
dition. Entre celles-là, il y en  
à plusieurs qui feront beau-  
coup de plaisir au lecteur; du  
nombre desquelles sont les

## 142 MERCURE

articles des Adamites , des Adrichomites , de Barthius , de Priscillien , de Strozzy , d'Urceus & de Xenophanes. Ces deux derniers sur tout font écrits d'une maniere , tres-agréable. Dans celuy d'Urceus on trouve des circonstances tres-interessantes , par exemple, la retraite de cet Auteur dans le fond des forests après l'incendie de sa Bibliotheque , & la priere qu'il fit à Dieu à l'heure de la mort , & qui est une preuve qu'il n'est point de pécheur , du Salut duquel on doit desesperer.

Enfin l'Atcur de ces remarques a écrit d'une maniere tres-honneste. Sa critique n'est ny amere ny mordante, il donne même de grandes louanges à M<sup>s</sup> Vautier qui en merite aussi beaucoup & son stile est beau & fleuri

Le Roy a donné à M<sup>r</sup> du Repair le Gouvernement de Philippeville, qui vaquoit par la mort de M<sup>r</sup> de Viollaine. Philippeville est une Ville du Pays-Bas dans le Hainaut. La Reine Marie de Hongrie la fit bâtir en 1555. & luy donna le nom du Roy Philippe I<sup>er</sup>. ou

## 144 MENCURE

tre la situation naturellement très forte, on la fortifia encore extraordinairement pour en faire une barriere contre les François qui en font néanmoins demeuré maitres de puis la paix des Pyrenées qui fut conclûte en l'année 1660. M<sup>r</sup> de Violaine parla mort duquel ce gouvernement vaque avoit long-temps servi dans les Gardes & il a encore dans ce Corps beaucoup de Parens il avoit donné en plusieurs occions des marques de sa valeur qui lui avoient fait meriter ce gouvernement. Sa naissance répondoit à son courage.

## N BALANT 145

courage. M<sup>r</sup> Durepair qui luy a succédé dans le Gouvernement de Philippeville, a porté les Armes toute sa vie; il s'est peu passé d'actions importantes où il ne se soit trouvé, & où il n'ait donné des preuves de son courage. Feu M<sup>r</sup> le Maréchal de Luxembourg l'estimoit beaucoup, & il avoit beaucoup de confiance en luy. M<sup>r</sup> Durepair est d'une famille considérable, qui estoit déjà connue dans le seizième siècle, & qui a produit des Officiers d'une grande valeur. Elle est

Janvier 1706.

N

## 146 MERCURE

originaire de la Province de Normandie.

Le Roy a gratifié d'une pension Me de Scudery. Cette Dame est belle-sœur de la célèbre M<sup>le</sup> de Scudery, morte il y a 4 ans, & dont les Ouvrages rendront sa mémoire précieuse à la postérité. Cette famille estoit toute consacrée à l'amour des belles Lettres : Feu Mr de Scudery, Gouverneur de Nôtre - Dame de la Garde, époux de la Dame que le Roy vient de gratifier d'une pension, a fait plusieurs Ouvrages avec sa sœur, & d'autres sans

son secours, qui luy ont fait beaucoup d'honneur dans le monde. Me de Scudery qui donne lieu à cet article a fait voir dès sa jeunesse un goût naturel pour les sciences; & l'âge n'a fait que fortifier cette inclination. La famille de Scudery est noble & ancienne: Elle est originaire de Provence, & elle doit tenir un rang considerable dans l'Histoire des Poëtes Provençaux, qui doit bien-tôt paroître. Elle estoit déjà fort connue dans cette Province dans le quinzième & le seizième siecle, si

## 148 MERCURE

on s'en rapporte à l'ancienne tradition de Provence, sous les anciens Comtes qui ont long-temps gouverné cette Province en toute Souveraineté. Le Roy qui accompagne toujours les graces qu'il accorde d'une maniere tres-obligeante, ce qui est une espece de second bienfait, parla tres-avantageusement de Me de Scudery, en luy donnant la pension dont je vous viens de parler; & cette Dame eut autant de lieu d'estre satisfaite des termes obligeans qui accompagnerent le don, que du don même.

Mr le Comte de Banos est mort âgé de 78 ans. C'estoit un Seigneur Espagnol considerable par sa naissance & par les emplois qu'il avoit en la Cour d'Espagne. Il laisse deux Commanderies vacantes qui luy avoient esté données par le feu Roy. Mr le Comte de Banos estoit allié de Mr le Duc de Medina Cœli & de la Maison de Spinola. Il avoit porté les armes une bonne partie de sa vie, & il y avoit acquis beaucoup d'honneur. Il les avoit même porté pour le service du feu Empereur, & il

## 150 MERCURE

avoit fait quelques campagnes en Hongrie. M<sup>r</sup> le Comte de Banos avoit esté dans la confiance de Dom Juan d'Autriche, fils naturel du Roy Philippe I V. qui a eû beaucoup de part au Gouvernement dans la minorité du feu Roy.

La Princesse N ... de Brandebourg, Epouse du Prince fils aîné du Landgrave de Hesse-Cassel, mourut à Cassel le 19. du mois de Décembre dernier. Elle estoit fille d'Amelie-Charlotte d'Hanover, fille-unique du Duc d'Hanover. Les Auteurs parlent diversement de

l'illustre Maison de Brandebourg : Quelques-uns disent qu'elle a pour tige Pierre Colomine, que le Pape Paschal II. dépouilla de ses Terres, & qu'il contraignit à se retirer en Allemagne, où l'Empereur Henry V. l'établit en Suabe, & luy donna de grands biens; d'autres la font venir des anciens Guelphes, & luy donnent la même Tige qu'à celle de Brunswich, & d'autres croyent que les Marquis de Bade, les Archiducs d'Autriche, & les Marquis de Brandebourg, sont de l'ancienne Maison d'Alsace.

## 152 MERCURE

Pour ne pas tomber dans le fabuleux des temps obscurs, & pour parler avec plus de sûreté, il vaut mieux commencer cette succession généalogique depuis Dancho, Comte de Zollern, ou Hohenzollern, soit qu'il fut fils de Tossillon, Comte d'Echingen ou de quelques autres. Les Descendans de pere en fils furent Rodolphe I. Othon, Wolfgang, Frederic I. Frederic II. Frederic III. Bouchard qui épousa Anastasie sœur de Rodolphe Duc de Souabe, élu Empereur en 1077. dans le temps qu'un parti op-

## BRANDENBURG 153

posé, élut Henry IV. dit le  
Viol, & il eut de cette alliance  
Frederic IV. père de Rodolphe  
II. suivi de Frederic V. dont  
le fils Frederic VI. épousa Eli-  
sabeth sœur de Rodolphe I.  
élu Empereur en 1573. & il  
en eut Frederic VII. Comte de  
Zollern, & premier de ce nom.  
Burgrave de Nuremberg ou  
Duc de Franconie. Ce Burgra-  
viat luy fut donné par son on-  
cle en l'an 1189. c'est de luy  
que descend toute la Maison  
de Brandebourg. La Princesse  
qui donne lieu à cet article, a  
esté également regrettée dans

## 154 MERCURE

les Estats de Brandebourg, & dans ceux du Landgrave de Hesse - Cassel, pere de son Epoux. Les agrémens de sa personne, joint à un mérite prévenant, & à des manieres tres-gracieuses, luy avoient attiré les cœurs de tous les Sujets de son Pere & de son Epoux. La Maison de Hesse, dont ce dernier est le Chef, est une des plus illustres d'Allemagne, par sa Noblesse, par son ancienneté, & par les Grands hommes qu'elle a produits. Elle tire son origine de la Maison de Brabant. Henry le Magnanime,

Duc de Brabant , ayant eu deux fils de deux femmes , Henry le Clement de Marie de Souabe , & un autre Henry , dit *l'Enfant* , de Sophie de Turinge. Cette Sophie estoit fille de Saint Louis sixième du nom , Landgrave de Hesse & de Turinge , & de Sainte Elisabeth de Hongrie. On prétend que ces Landgraves descendoient de Louis II. fils de Charles de France , Duc de Lorraine , & de sa seconde femme Agnès de Vermandois. Voilà la source de la Maison de Hesse.

Le Prince Guillaume II. fre-

# 156 MERCEURE

re du Roy de Dannemarck ,  
est mort à Copenhague après  
quelques jours de maladie. L'il-  
lustre Maison d'Oldenbourg ,  
qui est à present sur le Trône  
de Dannemarck , descend de  
Theodore le Fortuné, Comte  
d'Oldenbourg , qui eut trois  
fils. Gerard, surnommé le Cou-  
rageux , estoit le troisiéme , &  
il mourut en exil en 1499. Il  
avoit épousé en 1453. Adelaï-  
de Comtesse de Tecklenbourg,  
qui mourut en 1477. Il en eut  
cinq fils. Jean l'un d'eux , fut le  
quatorziéme Comte d'Olden-  
bourg, il mourut en 1576. il

## BALANT. 157

avoit épouſé en 1498. Anne, de la Maifon des Comtes d'Anhalt, qui mourut en 1531. Antoine, qui fut Comte d'Oldenbourg, du conſentement de ſes freres, ſortit de ce mariage; il épouſa en 1537. Sophie, Duchefſe de Lawembourg, dont il eut Jean X V I. Comte d'Oldenbourg, qui épouſa en 1576. Elifabeth, fille du Comte de Schwartzburg, dont il eut Antoine Gontier, qui épouſa en 1634. Sophie-Catherine, fille d'Alexandre, Duc d'Hoſface-Sunderburg. Voilà l'origine de l'illuſtre Maifon d'Ol-

## 158 MERCURE

dembourg. Je ne la pousse pas plus loin, tant parce qu'elle est assez connue, qu'à cause qu'un plus grand détail rendroit cet Article trop long. Il suffit de dire, que la Famille Royale de Dannemarck a fait deux branches Ducales; sçavoir de Sinder-burg & de Gottorp Holstein, & que les Gentilshommes Danois, par respect pour leurs Souverains & pour les Princes qui sortent de la Tige Royale, ne prennent jamais les Titres de Marquis, de Comtes, & de Barons. Le Prince Guillaume qui vient de mourir,

donnoit de grandes esperances; il avoit esté élevé avec beaucoup de soin, & il avoit voyagé en diverses Cours de l'Europe, & il fut reçu avec beaucoup de distinction à celle de France, lors qu'il y passa. Il estoit fils du feu Roy Christierne V. ou VI. selon d'autres, & de Charlotte de Hesse - Cassel. Christierne V. estoit fils de Frederic III. qui fut élu Roy après la mort de Christierne V. son frere aîné, qui ayant esté élu Roy de Dannemarck du vivant de Christierne IV. son pere, mourut une année avant luy; ce fût

en 1647. en allant prendre des  
eaux minerales en Saxe. Chri-  
stienne IV. estoit Bisayeul du  
Roy qui regne aujourd'huy,  
& du Prince qui vient de mou-  
rir, & il estoit Arriere-petit-fils  
de Frederic I. qui usurpa le  
Trône de Dannemarck sur  
Christienne II. son neveu.

Il y a quelque temps que le  
Comte Ferdinand Charles de  
Wels Conseiller d'Etat de  
l'Empereur prêta Serment en-  
tre les mains de ce Prince, pour  
la Charge de Lieutenant Gé-  
néral de la basse Autriche. La  
basse Autriche est au de là du

Danube. Vienne est dans la basse Autriche, ce pays est le seul Archiduché qu'il y ait au monde. L'Empereur Frederic Barberouffe l'erigea d'abord en Duché par Lettres données à Recisbonne le 17. Septembre de l'an 1566. on peut juger par la situation de la basse Autriche & par l'avantage qu'elle a d'avoir dans son enceinte la Ville où l'Empereur fait sa Cour, dans qu'elle estime doit estre ce-luy qui est revêtu de la Charge de Lieutenant Général de tout le pays. M<sup>r</sup> le Comte Charles-Erdrinand de Wels avoit déjà  
Janvier 1706. O

## 162 MERCURE

donné des preuves de son mérite & de sa capacité dans l'exercice de la Charge de Conseiller d'Etat, & l'Empereur en luy envoyant celle de Lieutenant general de la basse Autriche, a accompagné ce don des éloges les plus magnifiques. Ce Comte est sorti d'une ancienne famille établie à present dans l'Autriche, nés originaire de Silésie. Plusieurs personnes d'une haute réputation sont sorties de cette Maison, & ont rendu dans ces derniers siècles ce nom fort celebre en Allemagne.

Le Docteur Georges - Fre-

deric Schik prêta le même jour serment pour la Charge de Chancelier du même Pays. Cette dignité donne une grande autorité à celuy qui en est revêtu ; ses droits s'étendent sur la Ville de Vienne, & sur celles de Linz, d'Ems, de Neustadt, & de Crems. Les Historiens remarquent que du temps de S. Leopold V. du nom, Marquis d'Autriche, ce Pays avoit déjà ses Chanceliers. Ce Marquis dont la Sainteté a esté confirmée par un grand nombre de miracles, deceda l'an 1136. Il avoit succédé à Leopol IV.

## 164 MERCIAGE

MORÉ en 1096 & il eut pour successeur son fils aîné Henry II. qui fut le premier Duc d'Autriche. Le Docteur Georges-Frederic Schik passe pour un des plus grands Magistrats d'Allemagne. Il a donné dans les divers emplois qu'il a exercés, de fortes preuves de sa capacité & de son intégrité ; quelques droits qu'il eust de prétendre d'ailleurs à cette dignité, on peut dire que c'est à son seul mérite & à sa seule réputation qu'il en est redevable. Le choix de l'Empereur a été applaudi dans cette occa-

sion, & le nouveau Chancelier a reçu des complimens de tous les differens Ordres de l'Autriche, plusieurs Princes même de l'Empire luy ont fait témoigner la joye qu'ils avoient de son elevation, & de la justice qui a esté rendue à son merite.

Le Roy d'Espagne a nommé à l'Evêché d'Osma, Dom André de Soto, Inquisiteur du Conseil Suprême. Personne n'ignore de quelle importance est en ce pays la dignité d'Inquisiteur du Conseil Suprême, & quel relief elle donne à celuy qui en est revêtu. Dom André

## 166 MERCURE

de Soto est un des plus sçavans Ecclesiastiques d'Espagne ; il s'est appliqué toute sa vie à tout ce qui regarde le Droit Canon, & il a fait de grands progrès dans cette étude. Le nom de Soto est celebre en Espagne, où un celebre Jacobin de ce nom brilla fort dans les matieres de la Grace, & il eut de grandes disputes sur cette matiere, avec Catharin un de ses Confreres, & avec Medina ; Soto & Catharin eurent des Evêchez à la fin du Concile. Le nouvel Evêque d'Osma descend de la famille de ce celebre

Jacobin. Il joint à une parfaite intelligence des Sciences humaines une grande pureté de mœurs, & une exactitude dans la conduite qui luy a attiré une estime generale dans toute l'Espagne. Il a reçu dans cette occasion des complimens de tous les Ministres, & de tous les Conseillers d'Etat.

Dom Jorges de Cardenas, Evêque d'Osma, est mort depuis quelques mois. *Osma* ou *Osno* est une Ville d'Espagne dans la vieille Castille, avec Evêché suffragant de Burgos. Cette Ville est presque entiere,

## 168 **MERQUE**

ment ruinée. Les Latins la nomment *Oxama*, *Oxoma*, & *Uxuma*. On voit auprès de ces mers un Bourg, que les Espagnols nomment *Borgo d'Osma*. Dom Jorges de Cardenas a fait de grands biens à cette Eglise, & il y a laissé de grands exemples de vertu. C'estoit un Prelat fort attaché à ses devoirs, & que rien n'estoit capable d'en détourner. Il residoit continuellement dans son Evêché, & il n'en estoit jamais sorti que pour des affaires indispensables ou qui regardoient le bien de son Eglise. Il avoit pris pour  
modèle

modèle dans l'administration  
Episcopale, Saint Charles Bor-  
romée, Archevêque de Milan,  
qui est en effet un véritable mo-  
dèle d'un parfait Evêque.

Sa Majesté Catholique a fait  
M<sup>r</sup> le Marquis de Villagarcia,  
Surintendant general des Ren-  
tes Royales. Cette Charge est  
tres-belle & d'un tres-grand  
détail. On ne la donne ordi-  
nairement qu'à des person-  
nes de confiance & d'une fi-  
delité éprouvée. M<sup>r</sup> le Mar-  
quis de Villagarcia est d'u-  
ne naissance distinguée, & il  
est allié aux plus grandes mai-

*Janvier 1706.*

P

## 190 MERCURE

sons d'Espagne. Ceux qui le connoissent ſçavent que c'eſt une des meilleures teſtes du Conſeil d'Espagne, il a donné en pluſieurs occaſions des preuves de ſon intelligence & de ſa capacité. Il a eſté élevé dans les affaires eſtant encore fort jeune. Gaspard Villapandes, Docteur en Theologie de l'Univerſité d'Alcala, qui fut envoyé à Trente, où il écrivit pour la deſſeſſe de la Foy Catholique contre les Heretiques, deſcendoit d'une fille de la Maïſon du Marquis de Villagarcia, de même que Louis Villapan-

des Religieux Espagnol, de l'Ordre de Saint François, qui vivoit dans le même temps, qui a réduit la Langue Indienne en Methode, & qui a donné des regles certaines pour l'apprendre facilement. On peut voir le livre intitulé: *Bibliotheca Hispanica*, sur ce sujet.

Le Roy d'Espagne a aussi donné à Dom Thomas de Pomar, du Conseil Suprême d'Aragon, le titre de Marquis de Mianas dans le même Royaume. Ce Prince a aussi disposé du Regimene, dit le *Jaune*, en faveur de M<sup>r</sup> le Marquis de Torrecilla.

## 192 MERCURE

la, & elle a donné à Dom Miguel Ladron de Guevaran, la place vacante d'Alcalde de la Cour de Navarre. Dom Thomas de Pomar est d'une tres-ancienne Maison du Royaume d'Arragon, déjà fort connue sous le regne du Roy Ferdinand. On ne donne ces titres de Marquis qu'à des personnes tres-qualifiées. D'ailleurs la Charge qu'il a exercé dans le Conseil Suprême, est une preuve sans réplique de son mérite & de sa capacité. Le Regiment Jaune est un tres-ancien Corps, & on n'en donne jamais le com-

mandement qu'à des Officiers  
 d'une valeur éprouvée, & d'un  
 mérite reconnu. Le Seigneur à  
 qui S. M. Catholique vient de  
 le donner, est également distin-  
 gué par sa naissance & par les  
 services qu'il a déjà rendus de-  
 puis qu'il porte les armes. Il est  
 d'une des meilleures Maisons  
 du Royaume de Castille, dis-  
 tinguée par les emplois qu'elle  
 a eus, & par les personnes de mé-  
 rite qui en sont sortis. Don  
 Miguel Ladron de Guevara, à  
 qui le Roy d'Espagne a donné  
 la place vacante d'Alcalde de la  
 Cour de Navarre, est genera-

## 194 MERCURE

lement estimé en Espagne. Il s'est fait une solide reputation dans tous les emplois qu'il a exercés jusqu'à present.

Je ne vous ay pas parlé souvent de M<sup>r</sup> le Marquis de Castel-dos-Rius, depuis son départ. J'attendois d'un mois à l'autre, son embarquement, pour la Viceroyauté du Perou; mais des contre-temps continuels ont fait differer son départ. Il est toujours dans la Ville de Cherez en Andalousie, à cinq lieuës de Cadix, où il attend toujours des ordres pour s'embarquer. Son inter-

rest particulier, quelque grand qu'il soit, n'a pas tant de part à l'impatience où il est de remplir cet important employ, que le zele, que le monde luy donnoist, pour le service du Roy son Maistre. Il vient de faire briller avec éclat ce même zele, dans la Ville de Cherez, à l'occasion de la Feste du Roy Catholique. On n'a pas moins admiré en France son goust que son esprit, ses manieres, & ses grandes qualitez. Il n'est pas necessaire qu'il se trouve dans l'abondance pour estre magnifique, & au milieu des

## 196 MERCURE

Arts pour donner de la pompe,  
& de l'éclat à tout ce qu'il vaud  
produire. On n'avoit pas enco-  
re vû dans l'Andalousie une  
Feste de la magnificence & du  
goust de celle que Son Excel-  
lence a imaginée & fait execu-  
cuter pour ce celebre jour de  
la naissance de Philippe V. qui  
se trouve le 20. du mois de  
Decembre. Cette Feste com-  
mença dès le soir du 19<sup>e</sup>. par  
de grandes illuminations, &  
par des feux d'artifices d'une  
nouveauté singuliere. Tout  
l'Hostel de Son Excellence pa-  
rut brillant de lumieres, & le

## BALLET 197

feu d'artifice qui se tira devant son Hôtel, fut admirée par la variété, l'abondance, & la beauté de l'artifice, qui surprirent également. Le nombre des spectateurs, y fut tres-grand, & tout les fideles habitans de Cherez donnerent avec empressement des témoignages publics de leur amour & de leur zele pour leur legitime Souverain, par des cris de joye redoublez qu'ils faisoient succeder au bruit des Trompettes. Les acclamations du peuple répondoient aux fanfares, & en faisoient comme

# 198 MÉRACQUE

l'écho ; & même ce grand spectacle estant fini, le peuple sembla redoubler ses cris de joye, en criant d'une maniere qui marquoit son amour & son zele, *Victor Phelipe Quinto*. Ce grand spectacle fut suivi d'une belle Musique & d'un magnifique repas que donna Son Excellence à un grand nombre de personnes de distinction de la Ville & des environs. Le lendemain S. E. fit chanter une grande Messe dans l'Eglise des Peres Carmes par une nombreuse & excellente Musique meslée de tres-belles voix &

de quantité d'excellens instrumens. Le concours de la Noblesse y fut tres-grand ; & un des plus habiles Predicateurs y prononça à la gloire de Philippe V. un discours des plus beaux & des plus éloquens en langue Castillane. Cette Cere-  
 monie fut encore suivie d'un grand repas , & plusieurs divertissemens differens se succederent les uns aux autres. Son Excellence ne put contenir sa joye pendant le reste de la journée , en voyant celle de ce fidelle peuple , qui ne se lassoit pas de témoigner son affection

## 200 MÉRITOIRE

& son respect pour Philippe V. & qui recommençoit à tous momens ses acclamations & ses éloges. Je ne puis vous rien dire qui vous surprenne, en vous parlant avantageusement de S. E. l'idée qu'il a donnée icy pendant tout le temps d'une longue & fameuse Ambassade, parle toujours en sa faveur. Le temps ny son éloignement ne la peuvent ny effacer ny affoiblir ; & le nom de Castel-dos-Rius sera toujours en veneration dans toute la France.

Le Dimanche 3. Janvier,

M<sup>r</sup> Molagne Irlandois, & Professeur de Mathématique dans la Chaire fondée au College de Guyenne de Bordeaux, par feu François de Candalle, Evêque d'Aire, fit prononcer par deux Ecoliers, l'Eloge de la Famille de Foix de Candalle; M<sup>r</sup> de Guyonnet, second fils de M<sup>r</sup> de Guyonnet, Conseiller au Parlement de Bordeaux fit l'ouverture, & s'étendit avec beaucoup d'éloquence & de grace sur l'alliance de la Famille de Candalle, avec l'Auguste Maison de Bourbon, d'où il prit occasion de faire le Pane-

## 202 MERCURE

gyrique du Roy, & il loüa sur tout la sage prévoyance de Sa Majesté, qui a fait échouer dans la Campagne dernière, les orgueilleux projets de Milord Marlborough. Ce jeune Orateur ayant achevé son discours, son frere aîné qui soutint un Acte de Mathématique en présence du Parlement de Bordeaux le 10. Aoust 1704. proposa plusieurs difficultés sur les proprietés des Lignes perpendiculaires contre Mr de Presse, fils de Mr de Presse, Conseiller du Roy, Receveur des Epices, Vacations, &

Amandes du Parlement, qui  
 luy répondit avec beaucoup de  
 solidité & de justesse. Après  
 quoy Mr Cardoze, Docteur  
 en Médecine, proposa à Mr de  
 Guyonnet Cadet, plusieurs  
 Arguments contre quelques  
 Axiomes d'Euclide, & contre  
 la Methode de Sintheze, dont  
 ce Soutenant se servoit pour  
 démontrer les proprietez ad-  
 mirables des Lignes droites &  
 perpendiculaires, sans avoir re-  
 cours aux Triangles, comme  
 font d'ordinaire les Commén-  
 tateurs d'Euclide.

Mr de Presse fit la closture

## 204 MERCURE

de cette action par un beau discours à la louange du Fondateur de ladite Chaire de Mathématique ; il fit valoir avec beaucoup d'esprit, l'utilité de cette Science, & n'oublia pas les obligations qu'elle a au génie suprême de Monseigneur le Duc de Bourgogne, dont la Methode pour abreger & faciliter l'étude de cette Science, paroist dans un Livre que son Professeur de Mathématique a donné au Public. Il dit que de même qu'il faut nécessairement le Soleil pour dissiper entièrement les tenebres de la nuit, il

falloit cet *Astre du sang de Bourbon*, pour oster l'obscurité, qui jusqu'icy a paru insurmontable dans la *Géométrie*. Mr de Presse continua par l'éloge du Duc de Foix, & de Susanne-Henriette de Foix, Princesse de la Teste de Buch. Elle est fille, & quoy qu'agée de quatre-vingt ans, elle a plus de pénétration d'esprit & de discernement dans les affaires que son âge & son sexe ne permettent ordinairement. Cette Princesse, joint à la pénétration de son esprit une piété exemplaire, ayant fait plusieurs Fondations dans la Pro-

Janvier 1706.

Q

## 206 MERCURE

vinde de Guyenne, d'Hôpitaux & de Monasteres. Mr de Priele finit par les loüanges qu'il donna aux Maire & Jurats de Bordeaux, qui s'attachent avec beaucoup d'attention, à faire fleurir toutes sortes de Sciences dans le College de Guyenne, dont ils font les Patrons.

Ce qui suit est tiré d'une Lettre de Bordeaux.

*Une Demoiselle Angloise de la famille de Jayensonh, âgée d'environ dix-neuf ans, sortit d'Angleterre, par un coup de Providence, en l'année 1700. fei-*

grain d'estre malade, & que le  
 changement d'air estoit necessaire  
 au recouvrement de sa santé.

Elle vint à Bordeaux, où elle  
 demanda d'estre élevée, comme  
 alliée de Milord, selon nostre  
 sainte Religion. On prit soin de  
 cultiver ses bonnes dispositions.

Elle abjura la Religion Protes-  
 tante le 8. Septembre 1701. Ses  
 Parens s'en offencerent, & la  
 renoncèrent pour toujours. Elle en  
 fit de mesme à leur égard.

Elle a demandé l'Habit de sainte  
 Therese au Grand Convent des  
 Dames Carmelites de cette Ville,  
 qu'elle prit le 27. Decembre der-

## 208. MERCURE

nier, avec tant d'édification, & en présence d'une si nombreuse Assemblée, qu'on n'a jamais rien vu de pareil & de si édifiant. Les nouveaux Convertis qui sont icy, assistèrent à cette Cereémonie, de l'un & de l'autre sexe, dont ils furent tres-édifiez. Mr l'Abbé de Champoffin, Vicain Général des Eglises de l'Ordre de Malte au grand Prieuré de Toulouse, prêcha à cette Vesture. Son Texte fut, Veni de Libano sponsa mea, de cubilibus Leonum, de montibus pardorum veni Coronaberis. Cant. 4. cap. Ce dessein fut trouvé juste &

Et est rempli pour la gloire de notre  
 sainte Religion, & de l'invinci-  
 ble Monarque qui la soutient  
 avec tant de gloire & tant d'hon-  
 reux succès.

Cette Conversion est d'au-  
 tant plus sincère que cette De-  
 moiselle est entrée dans un  
 Convent d'un Ordre si severe,  
 qu'il faut estre veritablement  
 penetrée de l'amour de Dieu,  
 pour prendre le party qu'elle  
 a choisi.

Le S<sup>r</sup> Jollet, demeurant sur  
 le Pont S. Michel, vis-à-vis la  
 rue de l'Hirondelle, au Livre  
 Royal, vient de mettre en

## 210 MARSEILLE

vous un Livre intitulé Nouvelle Methode de Geographie pour apprendre facilement & sans long-temps la Geographie moderne & l'ancienne, l'Histoire moderne & l'ancienne, le Gouvernement des Etats, les interets des Princes, leurs Genealogies, &c. Ce Livre est d'un dessein tout nouveau, rempli de tant de choses differentes, que pour vous bien faire entendre de quoy il s'agit, j'ay crû vous devoir envoyer l'Avertissement qui est à la tête de cet Ouvrage. La Modestie de l'Auteur est si grande, que je n'ose vous en

dire davantage. Je n'ay rien  
changé à cet Avertissement  
dont l'orthographe pourra vous  
faire connoître l'Auteur.

Mon Ouvrage intitulé, Nou-  
velle Méthode de Géographie Hi-  
storique, est destiné à enseigner  
la Géographie moderne & l'ancienne,  
les Intérêts des Princes, leurs Gé-  
néalogies, le Gouvernament des  
Eras, &c.

Il contient des Cartes Géogra-  
phiques, des Tables Généalogiques,  
des Plans de Villes, des Plans de  
Batailles, des Représentations  
d'Assemblées du Clergé, de renués

## 212 MERCURE

de Dietes, de Parlemans, d'Etats Généraux ou Provinciaux & de tout ce que j'ai cru le plus propre à faire aprandre facilement & à faire retenir lontems.

Chacune de ces Cartes, de ces Tables, &c. est accompagnée d'une ou de deux Marges, qui contiennent des discours instructifs pour faire entendre ce qui est représenté par la Carte, par la Table, &c.

Mes Cartes, mes Tables, &c. sont de la grandeur ordinaire des Cartes Géographiques qu'on nomme des Cartes d'une feuille, telle que sont celles des Livres, qu'on nomme ordinairement des Atlas, & les Marges.

Marges, qui sont destinées à les accompagner sont imprimées de la même grandeur : je les ai aussi fait imprimer en petit, séparées des Cartes, en sorte qu'elles composent des Livres du volume qu'on appelle in octavo: Ainsi on pourra avoir les Cartes jointes aux Marges, les Cartes sans Marges, & les Livres qui ne contiendront que les Marges. Ceus qui voudront tirer decet Ouvrage l'utilité à laquelle il est destiné, feront bien en lisant les Livres des Marges, d'avoir devant eus les Cartes qu'ils expliquent, & de jeter de tems en tems les yeux dessus.

Janvier 1706.

R

## 214 MÉR-CURE

Je comence par les Cartes Géographiques, parce qu'on peut aisément les comprendre sans avoir d'autre connoissance, au lieu que l'Histoire, la Chronologie, la Généalogie, &c. ne se comprennent pas si bien, & ne se retiennent pas si longtemps, quand on ne conoit pas les Pays & les Villes dont il est parlé, soit dans l'Histoire, soit dans les discours qui enseignent le Gouvernement des Etas, &c.

Dans les Marges qui accompagnent ces Cartes Géographiques, j'ai mis en lettre Italique & en peu de mots, des choses curieuses, qui ne sont pas purement Géographiques,

Et qui ont rapport à l'Histoire ou au Gouvernement des Etats, Et que j'ai cru propres à faire rettenir ce qui est purement Géographique.

Mon Ouvrage de la Géographie Historique, contient plusieurs parties, qui peuvent être jointes ou séparées, come l'on veut. Il y en a pour la conoissance du Globe de la Terre en général, pour chacune des grandes quatre parties de la Terre, Europe, Asie, Afrique, Et Amérique, pour chacun des grands Etats de l'Europe, come la France, l'Espagne, l'Alemagne, l'Italie, &c. Il y en a même pour chacune des Provinces de France.

## 216 MERCURE

J'ai fait un Avertissement général qui fait voir

1. Le dessein de tout l'ouvrage.
2. La Methode qui y est observée.
3. Les parties dont il est composé.

4. L'usage qu'on en peut faire, soit pour s'instruire soi-même, soit pour instruire les autres.

Je me contenterai de mettre ici ce que j'ai cru absolument nécessaire pour faire entendre ce qu'il y a de nouveau dans la metode dont je me sers.

J'ai connu par mon expérience & par celle des autres, que ce qui em-

pêché qu'on ne profite autant qu'on le voudroit des Cartes & des Livres qui ont été faits jusqu'ici pour enseigner la Géograsie, l'Histoire, & tout ce qui y a quelque rapport, est la multitude des objets qu'on voit en même tems, & le mauvais ordre dans lequel ils sont presentez à l'imagination. Pour y remedier, j'ai disposé mon Ouvrage de manière que l'on y voit par parties dans plusieurs Cartes différentes d'un même Pays, tout ce qu'on voit ensemble dans une seule des Cartes ordinaires : de sorte qu'un home qui comance à étudier, peut aprandre d'abord les choses généra-

## 218 MERCURE

les, come sont les noms & la situation des Provinces, avant que de se charger du détail des Rivières, des Villes & des autres choses particulières, dont la connoissance suppose celle des choses générales. Au lieu que dans les Cartes ordinaires, celui qui étudie, par exemple la France, & qui pour aller par ordre, veut s'attacher d'abord pour en connoître les Confins ou les Provinces, voit en même tems, sans pouvoir s'en empêcher, le nom des Rivières, des Montagnes, & des moindres petites Villes, ce qui confond ses idées, & l'empêche de rien retenir.

Chacune de mes Cartes ne contient qu'autant d'objets qu'on en peut apprendre à la fois, & je les regarde come autant de leçons séparées pour ceus qui veulent étudier tout seuls, ou pour ceus qui veulent enseigner les autres: Et afin qu'elles leur soient plus utiles, je les ai disposées de manière, qu'après avoir appris quelque chose dans une Carte, on trouve ensuite une Carte toute semblable pour l'enluminure, pour la division des Pays, pour le cours des Rivieres, pour la position des Villes, &c. mais on n'y trouve plus de noms, & ceta afin que celui qui a appris

R iiiij

## 220 MERCURE

quelque chose dans une Carte où il y avoit des noms, puisse le répéter dans celle où il n'y a rien d'écrit, & reconnoître s'il le fait bien, ou se l'imprimer mieux dans l'imagination, s'il ne le fait que médiocrement. Et ces Cartes où il n'y a rien d'écrit, & que je nome des Cartes de répétition, l'expérience m'a fait voir qu'elles sont d'un fort grand usage. C'est par cette même raison que j'ai fait mes Cartes, de manière que dans celles qui suivent, on voit tout ce qui est nécessaire pour se souvenir de tout ce qu'on a appris par les précédentes. Par exemple dans

la Carte des Rivières de France, on voit les punctuations qui marquent les Confins du Royaume & la figure des Provinces, avec les positions des Villes Capitales qu'on a vûës dans les Cartes précédantes, & ainsi de suite dans toutes les autres, où l'on trouvera toujours tout ce qui sera nécessaire pour se souvenir de ce qu'on aura appris dans les premières.

J'ai fait pour les Tables, soit Cronologiques, soit Généalogiques, la même chose que pour les Cartes Géographiques, comansant par des choses simples & générales, avant que de venir à de plus

## 222 MERCURE

grands détails : Car tout de même que dans les Cartes , je fais voir d'abord les Confins , & que je viens ensuite aux Provinces , avant que de montrer les Vales & les Rivières , tout de même dans les Tables Généalogiques de la troisième Race des Rois de France , par exemple , j'en donne d'abord , une idée générale , j'en fais voir l'origine , le commencement de sa grandeur , & les Chefs des principales Branches qui ont possédé la Couronne : Je fais conôître ensuite tous les Princes qui ont régné , ceux qui ont fait des Conquêtes , puis les Princes cadets qui ont

## GALANT 223

commencé des Branches, qui n'ont pas regné : Et je tâche après cela à faire conoître plus en détail tous les Princes qui sont sorti de la Maison Royale, & même ceux qui vivent présentement.

Et dans les Tables Chronologiques, je fais voir les commencemens & les principales Révolutions des Etas, avant que de venir à un détail plus curieux pour des événemens.

Messire Charles de Reynier,  
Commandeur de l'Ordre de  
S. Louis, Lieutenant de Roy,  
& Commandant dans la Ville

## 224 MERCURE

& Gouvernement de Brouage, mourut dans son Gouvernement sur la fin du mois de Decembre dernier. Il avoit servi le Roy avec beaucoup de distinction, & il estoit encore plus distingué par son merite que par ses emplois : il estoit de la Maison de Reynier de Toulouse, tres-noble & tres-ancienne dans la Province de Languedoc.

M<sup>r</sup> Pouchard, de l'Academie Royale de Sciences, Professeur en Langue Grecque au College Royal, & qui tenoit la plume dans la Compagnie de

ceux qui ont esté choisis pour travailler au Journal des Sçavans , a laissé par sa mort ces trois places vaccantes. C'estoit un Juge severe , qui condamnoit presque tous les ouvrages d'esprit , & qui trouvoit toujours des deffauts , dans tous les Livres que ses Associez approuvoient. Je veux croire que cela provenoit d'une trop grande delicatesse d'esprit , cependant on doit toujours encourager ceux qui courent une carriere où l'on ne cuëille que des lauriers steriles , pendant que plusieurs de ceux qui pren-

## 226 MERCURE

vent des partis opposez, font plus de fortunes en un jour, que tous ceux qui s'attachent à l'étude des Lettres, ne peuvent faire ensemble en un siècle entier. Si l'on avoit censuré autrefois les ouvrages d'esprit, de la même manière que l'on fait aujourd'huy, l'Empire des Lettres se trouveroit desert, & plusieurs de ceux dont les premiers ouvrages n'ont pas réussi, auroient cessé d'écrire, & ne seroient point devenus l'ornement de la France, & l'admiration de toute l'Europe, où leurs écrits se sont répandus.

On en voit encore aujourd'hui qui n'ont commencé à paroître dans le monde, que par de simples Elegies, & qui sont devenus des lumieres de l'Eglise. Enfin, l'Eglise, le Barreau, & plusieurs Compagnies du Royaume, sont remplis de Sçavans, dont les premiers ouvrages n'ont pas brillez.

M<sup>r</sup> Boivin, Sous-Bibliothecaire de la Bibliotheque du Roy, qui a donné une traduction Latine de Gregorias, a esté pourvû de la Chaire de Professeur, qu'avoit feu M<sup>r</sup> Pouchard, & M<sup>r</sup> l'Abbé Fra-

guier de l'Academie des Sciences, travaille au Journal des Scavans, à la place du defunt.

Comme je vous parle de la mort de tous les Docteurs de Sorbonne, à moins qu'il n'en échape quelqu'une à ma connoissance, je dois vous dire, que la petite verole qui a emporté cette année des personnes de tout sexe & de tout âge, a aussi enlevé M<sup>r</sup> l'Abbé du Meynel, dans un âge tres-peu avancé. Il estoit Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & de la Maison Royale de

Navarre, Chapelain du Roy, & haut-Vicaire de Notre-Dame. Il s'estoit fait estimer beaucoup en Sorbonne, pendant sa Licence, ainsi que dans le Seminaire de S. Magloire, où il avoit demeuré long-temps.

M<sup>r</sup> le Marquis de Tourouvre, Colonel du Regiment de Vermandois, & Brigadier, estant mort; le Roy a donné son Regiment à son frere, qui en estoit Capitaine depuis long-temps. M<sup>r</sup> le Marquis de Tourouvre estoit Chef de la Maison de Vauve, qui descend des anciens Comtes de Poitiers, &

*Janvier 1706.*

S

230 **MERCURE**

qui est allié aux plus illustres de la Province de Normandie & du Perche. Il laisse des enfans de Dame N... de Ximenes, fille de M<sup>r</sup> le Comte de Ximenes, Lieutenant general des Armées du Roy, & Gouverneur de Maubeuge. M<sup>r</sup> le Marquis de Tourouvre a un frere Docteur de Sorbonne, grand Archidiacre & grand Vicair de Rouen; cet Ecclesiastique, qui a esté élevé dans le Seminaire de S. Magloire, est dans une haute estime. Tourouvre qui est une des principales terres de la Maison de

Vauve, est à l'entrée de la forêt du Perche, qui est une des plus grandes du Royaume, & à une lieuë de l'Abbaye de la Trappe. M<sup>r</sup> le Marquis de Tourouvre avoit porté les armes dès sa plus grande jeunesse, & il a donné en diverses occasions des marques de sa valeur. Son frere qui luy vient de succeder, s'est acquis beaucoup de réputation dans les Troupes, par son courage & par ses manieres honnestes & polies.

**M<sup>r</sup> de S. Germain de Gorges,**  
qui vient de mourir, laisse des

S ij

## 232. MERCURE

enfans de Dame N. . . Barjot de Mouffy, ſœur de M<sup>e</sup> le Marquis de Mouffy, de M<sup>e</sup> le Comte de Roncée, & de M<sup>e</sup> le Commandeur de Mouffy. Il eſtoit fils de feu M<sup>e</sup> le Marquis de S. Germain de Gorges, d'une des meilleures Maisons des Provinces d'Anjou & du Maine, & il eſt allié à tout ce qu'il y a de plus conſiderable dans la Normandie & dans le Perche. Celly qui vient de mourir avoit donné des marques de la valeur qui ſemble naturelle à tous ceux qui portent l'illuſtre nom de S. Germain de Gorges.

M<sup>e</sup> la Marquise de S. Germain  
 veuve de celuy dont je vous  
 apprens la mort, est fille de feu  
 M<sup>e</sup> le Marquis de Mouffy, &  
 de feuë Dame N. . . de Maille  
 son épouse, qui avoit l'hon-  
 neur d'appartenir à Madame la  
 Princesse, puisqu'elle portoit  
 le même nom & les mêmes ar-  
 mes. M<sup>e</sup> de S. Germain est aussi  
 proche parente de M<sup>rs</sup> de Beau-  
 veau du Riveau, & de M<sup>r</sup> d'Ar-  
 genfon, M<sup>e</sup> la Marquise de  
 Mouffy sa grand'mere estant de  
 la Maison de Voyer d'Argen-  
 fon, & sœur de feu M<sup>r</sup> d'Ar-  
 genfon, Evêque de Rhodés.

## 234 MERCURE

Ces deux alliances luy en donnent plusieurs autres très considérables, tant dans la Robe que dans l'Épée.

Dans l'un des Articles des morts du mois de Novembre dernier, où je vous ay appris la mort de M<sup>e</sup> Marguerite Durand, veuve de M<sup>e</sup> Nicolas Camus, Chevalier, Seigneur de Pontcarré, Conseiller d'honneur en tous les Parlemens; en parlant des enfans qu'ils ont laissé, je n'ay fait mention que de M<sup>e</sup> de Pontcarré l'aîné, premier Président du Parlement de Rouen, & je n'ay rien dit du

## BALANT 237

second fils, qui porte le nom de Durand Camus de Pomcarre, Conseiller en la seconde Chambre des Enquêtes, qui n'est pas de moindre esperance que l'aîné, & qui remplit les devoirs de sa Charge depuis sept à huit ans, avec toute la capacité, la sagesse, la vivacité d'esprit, & la distinction qu'on peut attendre des enfans d'une famille aussi illustre que la siennne. Feu M<sup>r</sup> Ursin Durand, Conseiller de la Cour, son ayeul maternel, & son parrain, l'ayant avantage par le Contrat de mariage des feu S<sup>r</sup> &c.

D<sup>e</sup> de Pontcarré, d'une Charge de Conseiller au Parlement, & lui aiant laissé par son testament aussi plus de bien qu'aux autres enfans, l'a obligé de porter le nom & les armes de Durand.

Il y a lieu de croire que ceux qui font le sujet des Articles que vous allez lire, repareront une partie du tort que la mort vient de faire au genre humain, en enlevant ceux qui ont donné lieu aux Articles precedens.

M<sup>r</sup> du Metz de Rance, Conseiller au Parlement, fils de M<sup>r</sup> du Metz, President en la Chambre  
bre

bre des Comptes, époufa, le 29. du mois de Decembre dernier, Mlle Ragain, fille unique de M<sup>r</sup> Ragain, Conseiller-Secretaire du Roy. Sa Majesté, & tous les Princes & Princesses de la Maison Royale, leur ont fait l'honneur de signer à leur Contrat de mariage.

Le 5. de Janvier M<sup>re</sup> Henry-Louis le Maître, Seigneur de Bellejamme, du Qenel, &c. Conseiller au Parlement de Paris, fils de M<sup>re</sup> Jerôme le Maître, President aux Enquestes, époufa Dlle Marie-Madelaine de Bullion, & la ceremonie fut  
*Janvier 1706.* T

## 238 MERCURE

faite par M<sup>r</sup> le Curé de Saint Sulpice. Le nouveau Marié est de l'illustre famille de M<sup>rs</sup> le Maître, si connus dans la Robe par leurs vertus, & leurs capacitez. Sous Charles VIII. Jean le Maître fut premier Avocat general du Parlement de Paris, & sous François I. Gilles le Maître son petit-fils, qui a écrit sur le Droit avec beaucoup d'érudition, fut aussi Avocat general, sous Henry II. President à Mortier, & ensuite premier President de la même Cour: mais rien ne luy fit tant d'honneur que le zele ardent

avec lequel il soutint la Doctrine de l'Eglise contre l'heresie naissante des Calvinistes, ce qui luy acquit le glorieux titre de *Dessenseur de la Religion Catholique*. Je dois ajoûter icy que Louis le Maître, Seigneur de Bellejamme, grand'pere de ce-luy qui vient de se marier, estoit Conseiller d'Etat, & qu'il a servy le Roy dans des affaires tres-importantes. Je serois trop long si je parlois icy de tous ceux qui se sont distinguez dans cette famille, & dont je pourrois faire l'éloge.

La mere de Mr le Maître d'au-

T ij

## 240 MERCURE

jourd'huy est Marie-Françoise Feydeau, si distinguée par ses grandes qualitez, qu'elles la mettent infiniment au dessus du commun de son sexe, & sa famille n'est pas moins illustre que celle de M<sup>rs</sup> le Maître. Il n'a presentement qu'une sœur, sçavoir Marie-Françoise le Maître, digne épouse de M<sup>re</sup> Dominique Barbery de Saint-Contest, Maître des Requestes & Intendant à Metz, que sa sagesse & sa penetration font estimer de tout le monde.

La famille de Bullion, qui

## GALANT 241

n'est pas moins ancienne, s'est aussi tres-distinguée dans la Robe; elle est alliée à celles de Lamoignon, de Nicolai, le Pelletier, de Vassan, ainsi qu'à d'autres fort considerables.

Le pere de la nouvelle épouse est Mre Jean Louis de Bullion, Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requestes du Palais, & sa mere estoit Marie-Geneviève Pinette de Charmoy. Son ayeul estoit Mre Henry de Buillon, Conseiller en la grande Chambre; son grand oncle Mre Claude de Bullion, Surinten-

T iij

## 248 MERCURE

dant des Finances , Garde des Sceaux de France , Greffier des Ordres du Roy , & President à Mortier au Parlement de Paris. Cette Dame est fort proche parente de Mre Charles-Denis de Buillon , à present Prevost de Paris , & Gouverneur du Maine.

M<sup>r</sup> le Duc de Duras , fils unique de feu M<sup>r</sup> le Maréchal Duc de Duras & de N. . . . de Levy , sœur de M<sup>r</sup> le Duc de Ventadour , épousa le 5. de ce mois , veille des Rois à minuit , dans la Chapelle du Chasteau de Versailles , Mlle de Bournon-

ville, fille de feu M<sup>r</sup> le Prince de Bournonville, Guidon des Gendarmes, mort depuis quelques mois, & de feuë M<sup>e</sup> la Princesse de Bournonville, fille de Mr le Duc de Luynes, pere de Mr le Duc de Chevreuse, & de M<sup>e</sup> la Duchesse de Luynes, sœur de Mr le Prince de Soubise, M<sup>e</sup> la Maréchale de Noailles, qui est de la Maison de Bournonville, & tante de la Mariée, luy a servi de mere en cette occasion, & l'on peut dire que ce mariage est l'ouvrage de cette Maréchale. Elle donna un magnifique souper,

T iij

## 244 MERCURE

qui fut servi à quatre services de dix-huit plats chacun ; ceux qui furent de ce repas , sont : Mr le Duc de Chevreuse , Mr le Maréchal de Boufflers , Mr le Duc de la Meilleraye , Mr le Vidame , fils de Mr le Duc de Chevreuse , Mr d'Udicourt le fils , & Mr le Duc de Duras , Mesdames les Duchesses de Chevreuse , de Ventadour , de la Meilleraye & de Lefdiguieres , Mesdames les Maréchales de Noailles & de Boufflers , Mlle de Bournonville , & deux autres Dames , dont les noms ne sont pas venus à ma con-

naissance. Dans le temps que cette illustre Compagnie estoit de table, on vint dire que Madame la Duchesse de Bourgogne & Monseigneur le Duc de Berry, accompagnez de plusieurs Dames estoient arrivez à la Chapelle; toute la Compagnie y descendit aussi-tost. Mr le Curé de Versailles fit la cemonie des épousailles, ensuite de quoy Madame la Duchesse de Bourgogne & Monseigneur le Duc de Berry monterent à l'appartement de Madame la Maréchale de Noailles, où les Mariez couchèrent. Madame

## 246 MERCURE

la Duchesse de Bourgogne donna la chemise à Madame la Duchesse de Duras, & Monseigneur le Duc de Berry à Mr le Duc de Duras, & ils retournerent ensuite à Marly.

Je ne repeteray point icy ce que je vous ay souvent dit de la Maison de Duras, le Duc de ce nom qui vient de se marier, portoit le nom de Comte de Durfort, du vivant de Mr le Maréchal Duc de Duras son pere. Ce jeune Duc a fait plus d'une action d'éclat, & quoy qu'il n'ait encore que vingt ou vingt-un ans, il y a déjà quel-

ques années qu'il est Brigadier des Armées du Roy. Je vous ay donné un ample détail de l'action qui couvrit ce Duc de gloire, le jour que Monseigneur le Duc de Bourgogne poussa les Ennemis jusque sur le glacis de Nimegue. Mr le Comte de Dursfort, vit attaquer son Regiment à la teste duquel il estoit, par cinq Escadrons des Ennemis. Monseigneur le Duc de Bourgogne fut témoin de cette action, aussi bien que toute l'Armée, qui ne pouvoit aller à son secours. Cette action fut des plus vives

## 248 MERCURE

& des mieux conduites, & Mr de Durfort s'en tira en fils de Maître. Ce Comte eut le même bonheur, & fit voir la même valeur (l'année dernière en Alsace) dans une affaire des plus vives, & des plus délicates; aussi jouit-il de toute la réputation que peut donner une véritable valeur.

Ce Duc a d'ailleurs mille belles qualitez qui luy attireront l'estime & l'affection de tous ceux qui le connoistront. Il seroit difficile de porter plus loin que luy les sentimens d'honneur & de probité : sen-

timens qui font hereditaires dans la famille. Vous ſçavez que M<sup>e</sup> la Duchesse de la Meilleraye & la jeune Duchesse de Lesdiguieres font ſes ſœurs, & que feu Mr le Duc de Duras ſon frere aîné n'a laiſſé que deux filles. Je vous ay déjà parlé en pluſieurs occasions de l'éclat & de la genealogie de cette illuſtre Maïſon. Je ne vous ay pas parlé moins ſouvent de la Maïſon de Bournonville, & voſtre memoire doit eſtre encore remplie de tout ceque je vous en ay dit, en vous apprenant la mort du pere de la nouvelle Duchesse de Duras.

## 250 MERCURE

Le lendemain qui estoit le jour des Rois , leurs Majestez Britanniques & Madame la Princesse d'Angleterre , souperent à Marly , où la Cour se trouvoit alors. Il y eut trois tables servies en même temps, & il y eut Bal le même jour. Voicy les noms des Danseurs, vous trouverez à la suite de chacun les noms des Dames qui furent menées par ces Danseurs.

Le Roy d'Angleterre , Madame la Duchesse de Bourgogne.

Monseigneur le Duc de Ber-

cy, la Princesse d'Angleterre.

Monfieur le Duc d'Orleans,

Mademoifelle de Charollois.

Monfieur le Duc d'Anguien,

Mademoifelle de Sens.

Monfieur le Comte de Tou-  
loufe, Mademoifelle de Conty.

Mr le Comte de Brionne,  
Mlle d'Armagnac.

Mr le Prince Charles, M<sup>c</sup> de  
Villeroy.

Mr le Duc de S. Simon, M<sup>c</sup>  
de Lauzun.

Mr de Montbazon, M<sup>c</sup> de  
S. Simon.

Mr de Seignelay, M<sup>c</sup> de la  
Vrilliere.

Mr de Nangis, Mlle de Mailly.

Mr de Livry le fils, M<sup>c</sup> de Rupelmonde.

Mr de Sezanne, M<sup>c</sup> de Souvré.

Je ne vous dis point que Sa Majesté Britanique & la Princesse sa sœur brillèrent dans ce bal ; vous sçavez que les graces les accompagnent toujourns. Le Vendredy suivant le Roy d'Angleterre alla encore souper à Marly, & il y eut encore bal ce jour-là. Quelques jours après, Monseigneur donna un magnifique disné à Meudon à Sa Majesté Britanique, Madame

la Duchesse de Bourgogne ,  
 Monseigneur le Duc de Berry,  
 & Madame la Princesse de  
 Conty Douairiere estoient de  
 ce repas , à l'issuë duquel cette  
 auguste Compagnie , vint voir  
 à Paris l'Opera de Bellerophon,  
 dont les vers , sont de Mr de  
 Corneille le jeune & la Musi-  
 que , de feu Mr de Lully. Com-  
 me le bruit s'estoit répandu à  
 Paris, que le Roy d'Angleterre  
 devoit venir ce jour - là , à la  
 representation de cet Opera ,  
 & que ce Prince y est plus con-  
 nu par le bruit que ces belles  
 qualitez y font , que par sa per-

Janvier 1706.

V

## 264 **MERCURE**

sonne, à cause qu'il y vient rarement, & qu'il n'y sejourne jamais, il y eut un si grand empressement de le voir, qu'avant une heure après midy, la Salle de l'Opera estoit presque remplie. Ce jeune Monarque qui n'avoit jamais vû aucun spectacle, de cette nature se l'estoit si bien représenté, sur les Portraits qu'il avoit entendu faire des Opera, qu'il ne parut pas plus surpris que s'il avoit souvent vû de pareils spectacles, & il écouta toute la piece avec une attention si sage; que tous ceux des Spec-

tateurs qui n'avoient point en-  
 cor vû ce Monarque, dirent  
 hautement que sa presence leur  
 avoit confirmé tout ce que la  
 renommée leur en avoit appris.  
 Tout Paris se promet de voir  
 un jour, la Princesse d'Angle-  
 terre dans le mesme lieu; per-  
 suadé que sa presence répon-  
 dra aussi, à ce que la voix pu-  
 blique en apprend tous les jours.

Mrs Tourreil, Despreaux,  
 & de la Loubere Pensionnai-  
 res de l'Accademie Royale des  
 Inscriptions ont esté déclaré ve-  
 terans. Sa Majesté leur a con-  
 tinué leurs pensions, & leurs

## 256 MERCURE

droit d'entrée & de suffrage.

On a nommé pour Titulaire à leurs places comme pensionnaires en survivance, Mrs Couture, l'Abbé de Victor, & Simon qui estoient associez.

Le Roy nomme tous les ans un President à cette Academie, choisi parmy les Presidents honoraires, & Sa Majesté a nommé pour cette année le R. P. de la Chaise qui succede à Mr le President de Lamoignon qui avoit presidé à l'Academie l'année dernière, & pour Vice President, Mr l'Abbé Bignon.

Le changement arrivé dans

cette Academie par les trois places de Pensionnaires & survivance accordées à trois associez, par la mort de M<sup>r</sup> Pouchard, & par la veterance de M<sup>r</sup> de Fontenelle, l'un & l'autre aussi associez, a donné lieu d'en nommer cinq nouveaux. Sçavoir M<sup>rs</sup> Massieu, de Boze, Boivin le jeune, & Prevost, tirez du nombre des élus & M<sup>r</sup> de la Neuville externe, & pour remplacer les quatre élus, on a proposé M<sup>rs</sup> de Villefort, Boindin, Nadot, & Bara.

Les Vers que vous allez lire

## 258 MERCURE

Sont de M<sup>r</sup> Moreau de Mautour, Auteur de la Rencontre Ingenieuse, & qui regarde le Mariage de M<sup>r</sup> le President de Nicolai avec Mlle de Lamoignon.

A LA JEUNE IRIS,  
le jour de sa Feste, au mois  
de Janvier.

*Je vous dois, belle Iris, des fleurs  
pour vostre Feste,  
Le temps s'accorde mal avec que  
mon devoir;  
Et quoy qu'à les offrir, ma main  
soit toujours preste,  
Flore aussi-bien que moy, voit bot-  
ter son pouvoir.*

**S**

Faites - vous à vous mesme une  
vive peinture,

De l'état languissant qu'éprouve la  
nature,

Vous verrez dans son changement,

Les Campagnes sans agrémens,

Les Arbres sans feuillage, & les

Prez sans verdure,

Le plus rigoureux des Hyvers,

Par tout n'offre à nos yeux qu'une  
triste surface,

Et l'on voit nos jardins, nos parter-  
res couverts,

De frimats, de neige & de glaces,

**E**

Comment donc célébrer ce jour ?

Où mon tendre cœur se propose,

De vous marquer son zèle & son  
amour,

Si le Lys, & l'Ocille, le Jasmin &  
& la Rose,

260 MERCURE

Sont bannis à présent de leurs plus  
beaux séjours.

§

Suivant le doux penchant que ma  
Muse m'inspire ,

Suffira-t'il, belle Iris, de vous  
dire ,

Pour réparer les injures du temps,  
Que cet éclat qui brille avec tant  
d'avantage ,

Et dans vos yeux, & sur vostre  
visage ,

Surpasse encore en vous l'éclat des  
jeunes ans ,

Qu'au milieu des rigueurs d'une sai-  
son cruelle ,

Ils savent conserver, pour vous ren-  
dre plus belle

Les traits du Printemps :

¶

Dixai-je que sans flatterie ;

Rien

**GALANT** 261

Rien ne peut égaler vostre beauté  
fleurie,

Que la blancheur du Lys, jointe  
avec le vermeil,

De la Reine des Fleurs cet aimable  
appareil,

Vous rend plus brillante que Flore,

Et qu'à voir vostre tein, tout l'éclat  
de l'Aurore,

A nos yeux n'a rien de pareil.

§

Dirai-je enfin que tous vos charmes,

Font en secret soupiret mille cœurs,

Et causent de tendres allarmes,

Itis, je sçay bien que des fleurs,

Vous satisferoient mieux que toutes  
ces douceurs.

§

Les plus vives, les plus parfaites,

N'auroient auprès de vous que de

foibles couleurs,

Janvier 1706.

X

## 262 MERCURE

*N'exigez point de moy de bouquets  
ni de fleurs,*

*Contentez-vous de mes fleurettes.*

Il est temps de vous parler du mariage de Mr le Marquis de Listenois & de Mlle de Mailly ; ces nouveaux époux sont considerables par un si grand nombre d'endroits éclatans , que leur mariage doit faire un des principaux articles de ma Lettre. Ils ont esté fiancez dans dans le Cabinet de Madame la Duchesse de Bourgogne. Cet honneur est toujourns accordé aux filles des Dames d'Atour des Reines , & des Enfans de

France. Mr l'Evêque de Senlis, premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne, fit la ceremonie des Fiançailles, & le mariage se fit le lendemain dans la Chapelle du Château de Versailles, où toute la Cour se trouva, Madame la Duchesse de Bourgogne, ayant voulu faire tous les honneurs de ce Mariage. Mr le Marquis de la Vrilliere, qui a épousé la sœur ainée de Mademoiselle de Mailly, donna un magnifique repas. Mr le Marquis de Lillois est frere de Mr le Marquis de Bauffremont. La Maison de

## 264 MERCURE

Bauffremont est une des plus illustres, & des plus anciennes de Bourgogne. Elle estoit dans une grande reputation, dès le 14<sup>e</sup> siecle ; puisqu'elle a eu des alliances dans la Maison des Ducs de Bourgogne de la premiere race. En effet, en 1314. Estienne de Montaigu I. du nom, S<sup>r</sup> de Sombernon, descendu d'un puisné de la Maison de Bourgogne, épousa Marie de Bauffremont, Dame de Couches, dont il eut Estienne II. & Philibert, tige des S<sup>rs</sup> de Couches. Pierre de Bauffremont, Chevalier de l'Ordre de

la Toison d'or, S<sup>r</sup> de Charny, &c. épousa par Contrat passé à Bruxelles le 30. Septembre 1448. Marie légitimée de Bourgogne, fille de Philippes le Bon, Duc de Bourgogne, dont il eut trois filles. Ce même Pierre de Bauffremont en 1443 fit publier à l'exemple des anciens Preux, que douze Chevaliers garderoient à une lieuë de la Ville de Dijon, un Pas près d'un arbre, que Paradia nomme le *Pas des Hermites*, & d'autres l'*Arbre de Charlemagne*. Guillaume de Bauffremont, frere de ce Pierre, eut un se-

## 266 MERCURE

cond fils aussi nommé Pierre ,  
Baron de Senescay & de Scay,  
&c. qui laissa Nicolas de Bauffremont , Chevalier des Ordres  
du Roy , qui fut Bailly de  
Chalon, Gouverneur d'Auxo-  
ne , & qui se trouva aux Etats  
de Blois en 1576. où il haran-  
gua le Roy Henry III. & sa ha-  
rangue fut imprimée l'année  
suivante , chez Mathurin Bré-  
ville , & mise ensuite dans le  
Recueil des Etats de France ,  
imprimé à Paris en 1651. Il fut  
bisayeul de Claude de Bauffre-  
mont , Baron de Senescay qui  
a esté fort celebre dans son sie-  
cle.

La branche de Bauffremont Senescay a fini en la personne de M<sup>e</sup> la Comtesse de Flex , mere de M<sup>e</sup> le Duc de Foix d'aujourd'huy. M<sup>e</sup> de Senescay sa mere , qui a esté Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, & Gouvernante du Roy, estoit de la Maison de la Rochefoucauld , & heritiere de la branche de Randan.

La Maison de bauffremont a aussi formé la branche de Bauffremont-Bourbonne , finie en Françoise de Bauffremont , Dame de Bourbonne , qui fut mariée à Bertrand de Livron,

## 268. **MERCURE**

Saigneur de Bourbonne, duquel sont descendus les Marquis de Bourbonne. Elle eut aussi trois filles : Barbe de Livron, mariée à Aymeri, Baron de Gimet. Catherine de Livron femme de Jean de Souillac Chevalier de l'Ordre du Roy dont descend M<sup>r</sup> le Comte de Souillac d'aujourd'huy : & de Madeleine de Livron, femme de François de Choiseuil, Baron de Clermont. On peut voir Sainte-Marthe, Davila, Matthieu, & Paradin.

M<sup>r</sup> le Marquis de Listenois, qui donne lieu à cet Article, est aujourd'huy le Chef de la Mai-

fon de Bauffremont. Il est Colonel de Dragons & fils de feu M<sup>r</sup> le Marquis de Listenois, Colonel d'un Regiment de Dragons & d'un Regiment d'Infanterie. Il eut ces deux Regimens après la mort de son frere aîné. Il estoit tres-attaché au service du Roy, & il en a donné d'éclatantes marques.

Mlle de Mailly, qui est encore fort jeune, peut passer pour une tres-belle personne. Elle est fille de feu Louis, Chevalier, Comte de Mailly, Colonel du Regiment de Bassigny, & ensuite du Regiment des

## 270 MERCURE

Vaisseaux, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Mestre de Camp General des Dragons de France, mort le 6. Avril de l'an 1699. âgé de trente-sept ans, & l'un des Menin de Monseigneur le Dauphin. Il s'estoit distingué dans toutes les Campagnes où il avoit esté depuis le Siege de Luxembourg, où il estoit en qualité de Volontaire, où il se distingua à la teste des Grenadiers. Il fut nommé pour conduire à Brest le feu Roy d'Angleterre, qui s'y embarqua pour l'Irlande en 1685. Cette Commission luy fit beaucoup

d'honneur. Il estoit frere de M<sup>r</sup> l'Archevêque d'Arles, de Mr l'Evêque de Lavour, & de M<sup>r</sup> le Marquis de Nessel, Maréchal de Camp, tué au Siege de Philipsbourg, fils de Louis de Mailly I. du nom, Baron d'Angoussan, d'Emery, & de plusieurs autres Places, & de Jeanne de Monchy, fille de Bernard-André de Monchy, Marquis de Montcavrel, & de Madeleine de Laval-aux-épaules, Marquise de Nessel. Personne n'ignore que la Maison de Mailly est une des plus illustres de Picardie, & qu'elle a tiré son

## 272 MERCURE

nom de la terre de Mailly, près d'Amiens. Anselme de Mailly est le premier, dont les Historiens parlent. Il vivoit dans le onzième siècle.

M<sup>e</sup> de Mailly, Mere de la Nouvelle épouse, est du costé de sa grande-mere petite fille d'Agripa d'Aubignié, qui estoit ayeul de Madame de Maintenon. La famille de son pere est ancienne dans le Poitou, & ses Ancestres ont tenu un rang considerable en Anjou & en Bretagne. Cette Dame a eu cinq freres dont trois qui, étoient Officiers de Vaissaux, sont

morts dans le service , les deux qui restent sont M<sup>r</sup> le Comte de Sainte-Hermine, Lieutenant General des Armées du Roy, & M<sup>r</sup> l'Abbé de Sainte-Hermine Prieur de Saint-Martin de l'Isle de Rez.

Je n'ay pas crû devoir m'étendre icy davantage sur la maison d'Aubigné , vous en ayant amplement parlé dans l'article de la mort de feu M<sup>r</sup> le Comte d'Aubigné Chevalier des Ordres du Roy, & frere de Madame de Maintenon.

On fit le 12<sup>e</sup> Janvier la Translation d'une Relique de

## 274 MERCURE

Saint Hilaire, Evêque de Poitiers, avec autant de magnificence que de piété. L'honneur que ce saint Docteur a fait à la France, & les grands services qu'il a rendu à toute l'Eglise, ont fait garder ses Reliques avec un respect particulier. Elles furent honorées à Poitiers dans son Tombeau, incontinent après sa mort, qui arriva vers l'an 364. On les leva de terre quelque temps après, & cette Translation fut accompagnée de plusieurs prodiges. L'Eglise de Poitiers conserva ce précieux Tresor jus-

qu'en l'an 900. (auquel temps, pour dérober ces Saintes Reliques à la fureur des Normands qui ravageoient le Poitou) on les transporta dans l'Eglise de Saint Georges, au Puy, en Vel-  
lay, dont l'Evêque estoit frere du Comte de Poitou. On fit l'ouverture du Tombeau, dans lequel on avoit placé ces saintes Reliques l'an 1162. & il paroist par le procès verbal que l'on dressa, qu'elles furent trouvées entieres avec un Marbre sur lequel estoient ces mots, *Hic requiescunt membra Sancti ac Gloriosissimi Hilarii,*

## 276 REBOUTE

*Pictaviensis Episcopi*, Elles furent tirées de ce Tombeau en 1655. & mises dans une Chasse que l'on plaça derrière le grand Autel. Les Chanoines de saint Hilaire de Poitiers, députerent au Puy, & obtinrent quelques Reliques de leur saint Patron, qu'ils apportèrent avec beaucoup de solemnité. Ils font la Feste de leur Susception au mois de Décembre.

Monsieur de la Chetardie, Curé de saint Sulpice, cy-devant nommé par le Roy à l'Evêché de Poitiers, en ayant demandé pour sa dévotion par-

ticuliere à Messieurs du Puy,  
& en ayant obtenu une por-  
tion considerable en 1705. a  
bien voulu en faire present à  
l'Eglise Paroissiale de S. Hilaire  
du Mont de Paris. C'est une pe-  
tite Eglise qui a besoin des ré-  
parations que l'on y fait de-  
puis long-temps.

Monfieur Jollain, Docteur  
en Theologie de la Faculté de  
Paris, Curé de cette Eglise, se  
rendit processionnellement à S.  
Sulpice, à la tête de deux cent  
Ecclesiastiques tous en Chappe  
& en Tunique, & il fut reçu  
par le Clergé de S. Sulpice,  
*Janvier 1706.* Y

## 278 **MERCURE**

encore plus nombreux, & qui estoit presque tout en Chappes & en Tuniques. Les deux Processions se joignirent, & marcherent sur deux lignes, chacune ayant sa Croix. La Relique marcha au milieu de la Procession, portée sous un riche Dais, par des Prêtres de distinction de la Paroisse de S. Sulpice, vêtus d'Ornemens magnifiques, & environné de Flambeaux & d'Encensoirs.

Monfieur l'Abbé Pirot, Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Paris, & Vicaire general de Monfieur l'Arche-

vêque, accompagna cette Relique jusque dans l'Eglise de S. Hilaire, où elle fut déposée pour y estre conservée.

L'ordre & la modestie du Clergé, inspira au peuple une dévotion extraordinaire, que la foule ne fut pas capable de troubler.

Cette Relique a esté exposée à la veneration des Fideles pendant l'Octave, qui fut terminée le 20. de Janvier 1706. par un Salut en musique.

Toutes ces Ceremonies se font faites avec la permission de son Eminence, qu'il n'a ac-

## 280 **MEROUARE**

cordée qu'après avoir vû les Autentiques & les procès verbaux nécessaires.

Cette Relique a esté envoyée à Mr le Curé de S. Sulpice , par Mr l'Evêque du Puy , qui a esté élevé dans le Seminaire de cette Paroisse, & par M<sup>rs</sup> du Chapitre de S. George du Puy. C'est l'os du coude de S. Hilaire.

Mr l'Abbé Thavenet, Prédicateur ordinaire du Roy, prescha le Dimanche de l'Octave dans l'Eglise de S. Hilaire, & son discours fut fort applaudi.

On debite icy un Livre nouveau, qui a pour Titre, *Traité de la Police, où l'on trouve l'Histoire de son établissement, les fonctions, & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix, & tous les Reglemens qui la concerne: On y a joint une Description Historique & Topografique de Paris, & huit Plans gravez, qui representent son ancien état, & ses divers accroissemens, avec un Recueil de tous les Statuts & Reglemens des six Corps des Marchands, & de toutes les Communautéz des Arts & Métiers, par Mr Delamare, Conseiller du*

## 202 MERCEDE

Roy, Commissaire au Chastelet de Paris. Le seul Titre de ce Livre en fait connoistre l'utilité, il y en a peu dont le public en puisse esperer une plus grande, puis qu'il contient tout ce qui peut contribuer à sa felicité. L'Auteur eut l'honneur de le presenter au Roy le 7. Décembre dernier; Sa Majesté le reçut avec sa bonté ordinaire, & témoigna que cet Ouvrage luy faisoit plaisir. Ce Livre se vend à Paris, chez Jean & Pierre Cot, rue S. Jacques, à l'entrée de la rue du Foin, à la Minerve.

L'Article de la mort de M<sup>o</sup>  
d'Hangest, qui se trouve dans  
ma Lettre du dernier mois,  
n'estant pas tout-à-fait juste ;  
je vous en envoie un second,  
dans lequel j'ay cru devoir  
ressusciter M<sup>r</sup> de Rassans, qui  
se porte bien.

*Dame Marie - Charlotte  
d'Hangest de Picardie, de l'illu-  
stre famille d'Hangest, ainsi que  
raporte Morery, qui tenoient les  
principales Charges de la Couron-  
ne dans les siècles passez, Epouse  
de M<sup>r</sup> Charles de Gauville,  
Chevalier, Seigneur de Javeroy,  
d'une des plus anciennes Nobles-*

## 284 MÉRONDE

ses de Normandie, établie dans la  
Beauvise depuis plus de trois cent  
ans, & issu de Guillaume de  
Gauville, Chevalier, qui sous le  
Regne de Charles V. dit le Sage,  
fut des merveilles en la Bataille qui  
fut donnée vers Cocherel l'an de  
grace 1370. ainsi qu'il se voit  
en la Chambre des Comptes, dont  
ce Memoire est tiré; mourut le  
quatorze de Novembre der-  
nier, après avoir donné toutes  
les marques d'une véritable  
piété. Cette Dame avoit épou-  
sée en premières nôces Messire  
Alexandre de Rassans, Cheva-  
lier, Seigneur Vicomte d'Ar-  
chelles,

chelles, Marquis de Laulne, & Gouverneur des Villes & Château d'Arques.

Je vous envoie encor quelques morts, les trois premières ne font pas nouvelles; mais je n'ay pû estre informé plustost de ce que j'avois à vous en dire.

Dame Julie d'Estampes de Valençay, épouse de M<sup>re</sup> Pierre Gorge, Seigneur d'Antraigue, Lye, la Chapelle, &c. mourut dans le mois de Decembre dernier. Elle estoit sœur de M<sup>r</sup> le Marquis de Valençay. L'illustre Maison d'Estampes de Valençay, dont elle estoit,

*Janvier 1706. Z*

## 286 MERCURE

est une branche de celle d'Estampes qui a produit deux Maréchaux de France. Cette branche fut formée en la personne de Louis d'Estampes, sieur de Valençay, Chevalier des Ordres du Roy, qui estoit second fils de Robert d'Estampes II. du nom, Maréchal & Senechal de Bourbonnois, & de Dame Louise Levrauld. Le Roy François I. créa en 1519. Louis d'Estampes, Bailly & Gouverneur de Blois. Il avoit épousé en 1512. Marie Hurault, fille de Jacques, S<sup>r</sup> de la Grange & de Chiverny. Il en eut Jacques

d'Estampes, qui assista en 1560. aux Etats d'Orléans en qualité de Député de la Noblesse de Berry. De Jeanne Bernard, fille de Jean de S. Estiau en Anjou, il en eut Jean d'Estampes, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante-Hommes d'Armes, par Brevet de l'an 1586. & Conseiller d'Etat en 1594. de Sara d'Haplincourt, fille unique & heritiere de Jean d'Haplincourt, & de Barbe d'Oignies, il eut Jacques d'Estampes, Chevalier des Ordres de S. M. grand Maréchal des logis de la Maison du Roy, Lieutenant

Colonel de la Cavalerie légère de France, & ensuite Gouverneur de Montpellier, qui a continué la postérité de cette Maison. Léonor d'Estampes, Evêque de Chartres & ensuite Archevêque de Reims. Louis Marquis de Saint-Estiau, mort au service des Hollandois, sans avoir esté marié; Achilles d'Estampes, Cardinal de Valençay, qui fut Chevalier de Malte, Grand-Croix, General de l'Armée de l'Ordre en 1635. & depuis General des Troupes de l'Eglise sous Urbain VIII. qui le créa Cardinal en 1642. &c.

M<sup>r</sup> d'Entraigues a des enfans du premier lit , dont est Mlle d'Entraigues , Religieuse de la Visitation du Fauxbourg Saint Jacques. Cette Dame a beaucoup d'érudition.

M<sup>r</sup> Bugnon de S. Georges , cy-devant Lieutenant de Roy du Fort - Louis , & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , est mort dans le même mois. Il avoit porté les armes la plus grande partie de sa vie , & il n'a discontinué ses services que lorsque ses infirmités l'ont entièrement mis hors d'état d'agir. Il s'estoit trouvé

## 290 MERCURE

à plusieurs actions, qui luy avoient attiré beaucoup de gloire. Feu Mr le Maréchal de Luxembourg, sous qui il avoit longtems servi, le consideroit beaucoup & il en avoit rendu de bons témoignages. Quand Mr de Saint Georges voulut quitter la Charge de Lieutenant de Roy du Fort-Louis, à cause que ses infirmités le rendoient inhabile aux fonctions de cette Charge; le Roy luy fit dire qu'il la pouvoit garder, & qu'il le dispenserait de bien des choses qui rendoient cet employ un peu trop

penible pour luy. Mr de Saint Georges touché d'une si grande generosité , ne voulut pas en profiter , & se contenta d'une pension que le Roy luy donnoit. Il a passé les dernières années de sa vie dans l'exercice des vertus chrestiennes , & hors du commerce du grand monde.

Dame Daoust, veuve de feu M<sup>re</sup> Jacques de la Garde, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, est aussi decedée au mois de Decembre dernier. Cette Dame estoit sortie d'une famille celebre dans la Republique des Lettres. Jérôme

## 292 MERCURE

D'auſt. fit d'excellens Commentaires ſur les trois Livres d'Ariſtote de *Anima*. Il fit un autre Traité qu'il intitula *Echeca ſacra, hoc eſt de virtutibus eſſentibus*. Il avoit auſſi travaillé ſur Saint Jean de Damas, que Mr Arnauld appelloit le Saint Thomas des Grecs, parce qu'ils regloient plus ſur luy leur ſentiment que ſur aucun autre Auteur. Il faut avoïer, en eſſet, que ſur la doctrine de l'Euchariftie, ce Pere a toujours eſté la regle de leur Foy. M<sup>e</sup> de la Garde a eſté fort regrettée dans ſa famille, elle avoit beaucoup

de mérite, & elle avoit toujours mené une vie retirée. Feu Mr de la Garde son époux, estoit d'une famille de la Robe, qui avoit donné divers Magistrats aux Cours supérieures de cette Ville.

M<sup>re</sup> Louis de Chaumejan-Fourille, Abbé Commandataire de Hautvillers, Diocèse de Reims, de Nostre-Dame de Chambon, Diocèse de Viviers, Prieur & Seigneur de Langoigne. Il étoit frère de feu Jean-Paul-Nicolas de Chaumejan, Chevalier, Marquis d'Aurigny, & de Fourille, Mestre de Camp.

## 294 MIRAQUE

general de la Cavalerie Legere de France, tué à la bataille de Senef. Ils étoient tous deux fils de Michel de Chaumejan, Chevalier Seigneur de Montreuil en Touraine, & d'Anne de Croisilles, fille de Nicolas, Chevalier Seigneur de Croisilles, Conseiller d'Etat. Michel de Chaumejan, Marquis de Fourille fut en 1617. Lieutenant au Regiment des Gardes; il servit en cette qualité pendant les Guerres contre les Religionnaires, & ensuite il passa en Hollande où il se trouva au siege de Boileduc; étant

de retour en France, il fut Capitaine aux Gardes, & en devint Lieutenant - Colonel en 1636. en 1649. le Roy le fit Maréchal de Camp. En 1663. il fut nommé Lieutenant General, & alla servir dans l'Armée du Roy en Lorraine, sous les ordres du Maréchal de la Ferté, & il servit ensuite en la même qualité en Italie sous M<sup>r</sup> le Maréchal du Pleffis-Pralin.

M<sup>r</sup> le Marquis de Fourille étoit fils de Blaise de Chaumejan, premier Marquis de Fourille, & d'Hypolitte de Piovenne. Blaise de Chaumejan

## 296 MERCURE

étoit en 1587. Capitaine au Regiment de Picardie ; il fut fait Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie au Camp devant Rouen le 4. Avril 1597. & deux ans après Capitaine aux Gardes. Ce fut en sa faveur que le Roy Henry le Grand érigea la Terre de Fouville en Marquisat au mois de May 1610. En 1617. il fut fait Maréchal de Camp. Ce Marquis fut tué au siege de Montauban en 1621. C'est de luy que parle le Maréchal de Bassompierre dans ses Memoires. Il étoit fils de Gilbert de

Chaumejan , Chevalier troi-  
sième Seigneur de Fourille , &  
de Benoise du Pont , que le  
Duc d'Alençon étant au Camp  
de Moulins , fit Capitaine de  
cent Arquebusiers à Cheval.  
Gilbert étoit fils d'Antoine  
de Chaumejan , & de Cathe-  
rine du Moulin. Il fut second  
Seigneur de Fourille , & grand  
homme de guerre. Il étoit fils  
d'Antoine , & de Jacqueline  
d'Anlery. Cet Antoine fut pre-  
mier Chambellan de Charles  
II. Duc de Bourbon , Conne-  
table de France , qu'il suivit  
en Italie. Ce Prince ayant esté

## 298 MERCURE

tué au siege de Rome en 1527.  
le Seigneur de Fourille revint  
en France chargé des dettes  
qu'il avoit contractées pour  
servir & suivre son Maistre  
pendant sa mauvaise fortune.  
Il étoit fils d'Antoine de Chau-  
mejan , & de Marguerite de  
Montjournal. Il fut bienfaic-  
teur de l'Eglise de saint Pierre  
de Verneüil en Bourbonnois.  
Il étoit fils de Jean de Chau-  
mejan , Ecuyer Seigneur de  
Givry , & de Damoiselle Mi-  
racle de la Rive. Ce Jean Chau-  
mejan étoit issu de Colas de  
Verneüil qui vivoit au com-

mencement du quinziesme sie-  
 cle. Ce Colas de Verneuil ac-  
 quit conjointement avec Pe-  
 ronnelle de Givry sa femme ,  
 la terre de Chaumejan qui est  
 située à demi lieuë de Verneuil.  
 Colas descendoit de Jean de  
 Verneuil qui fut tué à la ba-  
 taille de Poitiers en 1356. ainsi  
 c'est de l'ancienne Maison de  
 Verneuil que descend celle de  
 Chaumejan , qui porte comme  
 la premiere d'or à la Croix an-  
 crée de gueules , ayant pour Ci-  
 mier un Lion issant d'or, & pour  
 supports deux Lions de même.  
 Verneuil est une ville considera-

## 300 MERCURE

ble de la Province du Bourbonnois. M<sup>r</sup> le Marquis de Fourille, Brigadier des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Louïs , cy-devant Capitaine aux Gardes , est neveu de l'Abbé qui vient de mourir. Il a épousé depuis quelques années Melle de la Rianderie , née à Lille en Flandre , & fille d'un Gentilhomme de ce pays-là. M<sup>r</sup> le Marquis de Fourille est distingué dans le monde par son merite , par son esprit , par la connoissance qu'il a des belles Lettres , & par la maniere polie & gracieuse avec laquelle

il s'en sert dans le monde. Il joint à ces excellentes qualitez une valeur éprouvée en plusieurs occasions. M<sup>r</sup> l'Abbé de Fourille estoit estimé de tous ceux qui le connoissoient : Il vivoit en homme de sa condition, & il a donné en mourant des marques de son détachement pour le monde, & même pour ses parens, puis qu'il a laissé tout ce qu'il avoit à ses Domestiques, & qu'en cela, il les a regardé comme les premiers pauvres, qui devoient estre l'objet de sa charité. Je

*Janvier 1706. Aa*

## 302 **MARQUE**

dire de la Maison de Chaumie-  
ron, qu'elle a possédé long  
temps la Charge de Grand Ma-  
récchal des Logis du Roy. René  
& Louis de Chaumieran l'ont  
possédé l'un après l'autre, & est  
pourquoy M<sup>rs</sup> de Fourille ont  
ajouté à leurs Armes, des *Mar-*  
*teaux & des Haches d'Armes.*  
L'aîné avoit esté élevé Enfant  
d'honneur du feu Roy Louis  
XIII. il fut Capitaine aux Gar-  
des, après avoir servi plusieurs  
années, & avoit reçu diverses  
blessures; il fut fait Gouver-  
neur de Uresol, & en 1637.  
il fut pourvû de la Charge de

**FRANÇOIS** 303  
Grand-Marschal des Logis du  
Roy, par Lettres Patentes don-  
nées à Sainte-Menchoud le 16.  
Jain, & ce fut par la démission  
qu'en donna feu M<sup>r</sup> le Marquis  
de Beringhen. Louis de Chau-  
mejan, fils de René, obtint la  
survivance de cette Charge en  
1642. du feu Roy, par Brevet  
donné à S. Germain le 16. Sep-  
tembre, & il en obtint ensuite  
les Provisions en 1643. du Roy  
Louis XIV. & de la Reine Re-  
gente sa mere, & il exerça cette  
Charge jusqu'à l'année 1650.  
qu'il fut obligé d'en donner la  
démission, & le Roy en ac-

A a ij

corda le Brevet à Charles de Froulay, Comte de Montaux. M<sup>r</sup> l'Abbé de Château-fort, connu par son amour pour les Sciences & les beaux Arts, a eû le Prieuré de Langogne, de la nomination de M<sup>r</sup> l'Abbé de Castré, à cause d'un Indult qu'il avoit sur l'Abbaye dont dépend ce Prieuré.

Dame Adrienne de Maupeou mourut à Versailles le 22. de Janvier, âgée de 84. ans, elle estoit veuve de M<sup>re</sup> Michel de Marescot, Chevalier, Seigneur de Toiry, Marc, le Ménil-Durand, & autres lieux.

**MARIE** Roy  
Conseiller du Roy en ses Con-  
seils d'Etat, & Maître des Re-  
questes. Son pere estoit Gilles  
de Maupeou, Seigneur d'Abbe-  
ges, Conseiller du Roy en ses  
Conseils, & Maître des Re-  
questes; & son ayeul Gilles de  
Maupeou, aussi Seigneur d'Ab-  
bleges, Conseiller d'Etat, &  
Contrôleur general des Finan-  
ces, sous Maximilien de Bethu-  
ne, Duc de Sully, qui en estoit  
Surintendant; elle avoit l'hon-  
neur d'estre cousine germaine  
de Madame la Chanceliere: elle  
laisse plusieurs enfans, dont l'ai-  
né est M<sup>re</sup> Gilles-Michel de Ma-

refcor, Seigneur de Toury & de  
Marc, &c. Colonel & Maré-  
chal des Logis général de la  
Cavalerie, & Chevalier de Saint  
Louis; & deux autres, qui ont  
embrassé l'Etat Ecclesiastique,  
& une fille mariée à M<sup>r</sup> de  
Bauffan ancien Officier, & retiré  
à cause de ses blessures. Cette  
Dame avoit une profonde lec-  
ture, & possédoit parfaite-  
ment l'Histoire & les Genealo-  
gies.

Je suis obligé de remettre  
au mois prochain, faute de  
temps & de place, l'Article de  
la mort de M<sup>le</sup> la Princesse d'H.

senghien, & celui du fameux  
M<sup>r</sup> Bailliet.

M<sup>r</sup> le Marquis de Bouzoles  
a vendu le Regiment Royal  
Piemont Cavalerie, au fils de  
M<sup>r</sup> de Lasse de Montaterre,  
qui sort des Mousquetaires.  
J'ay si souvent eu occasion de  
vous parler de M<sup>r</sup> de Bouzoles,  
que je ne vous en diray rien au-  
jourd'huy.

M<sup>r</sup> de Montaterre qui achete  
ce Regiment, est fils de M<sup>r</sup> le  
Marquis de Lasse, Lieutenant  
general pour le Roy des Provin-  
ces de Bresse & de Bugey. Il  
est sorti du premier mariage

## 308 MERCURE

de Mr de Lasse, qui a épousé en  
3<sup>e</sup> nocces Mlle de Châteaubriant,  
La Maison de Lasse-Montater-  
re, est tres-illustrée. Son an-  
cienneté & les alliances qu'elle  
a prises dans les meilleures Mai-  
sons du Royaume, la rendent  
tres-considerable. Elle est con-  
nuë en France dès le temps que  
la Maison de Valois monta sur  
le Trône de nos Rois, & sous  
le Roy Philippe de Valois, elle  
y estoit déjà tres-considerée.  
Cette Maison a produit des  
personnes distinguées dans la  
profession des armes, à la-  
quelle tous ceux qui en sont  
sortis

sorti, se sont toujours particulièrement attachées.

Le Roy a accordé la permission de faire une Lotterie, aux Dames Religieuses Ursulines de Gex, à deux lieues de Geneve, pour les aider à rebâtir leur Convent, qui fut brûlé il y a près de trois années. M<sup>e</sup> d'Yvonne, sœur de M<sup>r</sup> le Comte d'Yvonne-Rumilly, Superieure de cette Maison, & M<sup>e</sup> de Bognes, Religieuse du même Convent, dont elle a la seconde Dignité, & toutes deux des Maisons les plus qualifiées de Bugcy & de Gex, sont venuës  
*Janvier 1706. Bb*

## 310 MERCURE

en cette Ville, pour y trouver des ressources à leur malheur, qu'une petite Province ne pouvoit leur fournir. Elles ont eu l'honneur d'estre présentées au Roy deux fois. La seconde fois qu'elles le virent pour le remercier de la bonté qu'il avoit eue de leur accorder une Lotterie. Ce Prince leur parla tres obligamment, après les avoir relevé de terre où elles s'estoient jetées en l'abordant; il dit à la Supérieure, en luy adressant la parole: *Qu'il estoit tres-satisfait des soins qu'elle se donnoit pour l'instruction des Nouvelles Con-*

## BOUADANT 311

sorties, qu'il luy recomman-  
doit continuer, & qu'il ne l'ou-  
bleroit pas dans ses besoins. M<sup>e</sup>  
le Maréchal de Noailles les pré-  
senta, & elles reçurent beau-  
coup d'honnestetez de toute la  
Cour. Madame leur fit donner  
un de ses carosses, pour aller  
voir les Maisons Royales. M<sup>e</sup>  
le Marquis de la Vrilliere, dans  
le Département duquel elles  
sont, & auquel elles furent  
présentées, leur fit de grandes  
honnestetez; & elles reçurent  
en cette occasion tous les té-  
moignages qui sont dûs à leur  
merite & à leur vertu. M<sup>e</sup> le

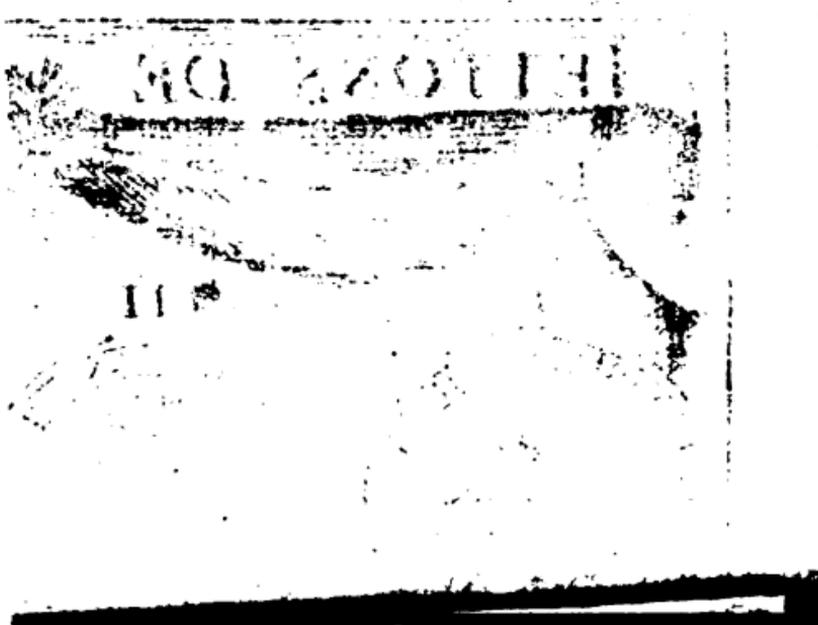
Bb ij

## 312 MERCURE

Cardinal de Noailles , à qui elles ont esté recommandées par M<sup>r</sup> l'Evesque de Geneve leur Prelat , comme des Filles d'une grande vertu & d'une naissance distinguée , leur a rendu mille bons offices.

Le fonds de la Lotterie est de 30000 l. les billets sont de 20. sols. Il y à des Bureaux en plusieurs endroits , surtout à la rue S. Antoine & à la Place Maubert; il y en a à Dijon, à Versailles , à S. Germain , & en beaucoup de Villes du Royaume. La Lotterie sera tirée à Paris , devant S. A. S. M<sup>te</sup> la Princesse.





Je vous envoie les Devises des Jettons nouvellement frappez, & qui ont esté distribuez le premier jour de cette année; je ne vous en dis rien davantage, vous aurez le plaisir de les examiner avec vos amis. Vous sçavez que la seconde Devise regarde toujours Madame la Duchesse de Bourgogne.

Quoyque vous croyez avoir esté parfaitement instruit par toutes les Relations publiques, & par tout ce que je vous ay dit moy même, de tout ce qui s'est passé au Siege du Chasteau de Nice; ce que je vais vous en

Bb iij

## 314 MERCURE

dire, ne laissera pas de vous paroître curieux & nouveau, puisque je vais vous donner un espeece de Journal, de tout ce qu'a fait l'Artillerie, à qui vous sçavez que la prise de cette Place est dûë. Lorsque les François l'assiègerent pendant la dernière Guerre, toute l'Europe regardoit cette Place comme imprenable, & estoit persuadée que la conquête en estoit impossible. Une Bombe, qui fit heureusement sauter le Magasin des poudres, obligea le Gouverneur de cette Place à se rendre, & empêcha que l'on

ne connût qui avoient raison, ou de ceux qui jugeoient cette Place imprenable, ou de ceux qui se promettoient de s'en rendre maîtres par la force des armes. La conquête en estoit bien plus difficile cette année, parce que M<sup>r</sup> le Duc de Savoye avoit fait faire des sousterrains, qui avoient vingt pieds d'épaisseur, & qui mettoient les poudres à couverts des Bombes, & parce que ce Prince avoit dépensé deux millions, à couvrir presque toute la montagne de Fortifications nouvelles à ajouter aux anciennes, & à

Bb iiiij

## 316 MERCURE

remplir la Place de toutes les choses nécessaires pour soutenir un long siege. Tout cela n'a pas esté capable d'en empêcher le siege; le Roy l'avoit résolu, & cela suffisoit pour faire croire à tout le monde, que cette Place seroit obligée de se rendre. Voicy les mesures que l'on prit pour reussir dans ce dessein. On résolut de n'employer que cinq à six mille hommes à ce siege, & trente-deux Compagnies de Grenadiers détachées d'Allemagne, & qui ne devoient arriver que sur la fin du siege, & dans le temps

qu'on en auroit eu besoin pour donner des assauts. Il y avoit à prendre les Fortifications ou Retranchemens avancez , la Citadelle , & ensuite le Château qui est fort élevé. Tout cela ne pouvoit estre emporté sans une nombreuse Artillerie , & bien servie ; & l'on peut dire , que c'estoit l'Artillerie , qui devoit faire le siege. M<sup>r</sup> de Vauvré , eut ordre de la faire venir de Toulon , & l'on avoit lieu de tout attendre de ses soins , & de son activité. Il fut aussi resolu que cette Artillerie estant tirée de la Marine,

## 318 MERCURE

elle seroit servie par des Officiers de Marine. M<sup>r</sup> le Duc de Barwick, fut choisi pour avoir le Commandement general de ce siege; & tous ceux qui devoient servir sous luy, en témoignèrent beaucoup de joye; ce Prince estant dans une estime generale, & ayant autant de lumieres, de conduite, de sagesse, & d'activité, que de valeur.

Souvenez-vous que je vous ay dit au commencement de cet Article, que je ne vous parlerois que de ce qu'a fait l'Artillerie. Toutes choses

estant en estat , après tous les  
soins qu'il avoit fallu prendre,  
& des travaux immenses qu'il  
avoit fallu faire pour establir  
les Batteries , le Canon com-  
mença à tirer le 8. de Decem-  
bre , & il y eut ce jour là  
soixante-dix pieces de Canon  
en batterie , & dix-sept Mor-  
tiers. Il y avoit deux Commis-  
saires Generaux d'Artillerie à  
ce siege ; sçavoir , M<sup>r</sup> de Com-  
ble , & M<sup>r</sup> de Grand pré ; ce  
dernier commandoit du costé  
des attaques , & M<sup>r</sup> de Com-  
ble du costé du Paillon. M<sup>r</sup>  
de Grand-pré avoit à son at-

## 320 MENDRE

taque cinquante pieces de Canon, quinze de trente six, & trente-cinq de vingt-quatre livres de balle, avec sept Mortiers. Mr de Combe avoit les vingt autres Canons qui étoient de dix huit & de vingt-quatre livres de balle, & dix Mortiers. Le Canon avoit à peine tiré pendant deux jours, qu'il y avoit déjà une breche au corps de la Place.

Le 18. la Citadelle estoit ouverte en plusieurs endroits, & l'on attaqua le corps du Chasteau, & dès ce jour-là la tranchée entouroit tout le

Chasteau , & n'en estoit qu'à la demi portée du Mousquet.

Le 21. les batteries des ennemis se trouverent presque toutes démontées , & elles ne tirerent plus qu'environ trente coups par jour , & la breche qui estoit au corps du Chasteau se trouva ce jour-là fort agrandie ; la batterie qui étoit du costé de l'attaque fut augmentée de dix Canons avant le 21. de maniere qu'il y en avoit soixante de ce costé-là , ce qui avec la batterie de vingt Canons que commandoit Mr de Combe , montoit à quatre-

## 322 MERCURE

vingt Canons. Toute cette Artillerie tiroit pendant toute le jour , & durant une partie de la nuit ; de forte que le 21. on avoit déjà tiré plus de trente-cinq mille coups de Canons, & que les Bombes avoient labouré tout le Chasteau , & fort affoiblie la Garnison , ce qui obligeoit les ennemis de se retirer dans les souterrains qui ont vingt pieds d'épaisseur , & où les Bombes ne pouvoient penetrer.

On avoit le 20. au soir fait une salve de toute l'Artillerie à balles & deux autres sans balles,

en criant à la Garnison que  
c'étoit en réjouissance de la  
prise de Montmelian. Dès le  
21. les Canons commençoient  
à avoir les lumieres si grandes  
qu'on avoit de la peine à s'en  
servir, & on commençoit à y  
mettre des grains.

On fit passer avant le 28.  
Mr de Combe & toute l'Ar-  
tillerie qu'il commandoit du  
costé de l'attaque, de maniere  
que toute l'Artillerie se trouva  
réunie du mesme costé, & que  
l'on cessa de tirer du costé du  
Paillon.

Il y avoit le 28. trois b.e.

chies à la Citadelle, & deux au  
corps de la Place. On fit deux  
nouvelles batteries, une de huit  
pièces & l'autre de six ; ainsi  
l'Artillerie montoit alors à  
quatre-vingt-quatorze pièces.  
Comme elles n'avoient point  
cessé de tirer depuis le com-  
mencement du siège, les lu-  
mieres n'étoient pas seulement  
agrandies, ainsi que je l'ay déjà  
marqué, mais il y avoit plu-  
sieurs pièces de canons éven-  
tées.

On avoit jusqu'au 28. tiré  
plus de soixante mille coups  
de canons, & plus de huit milles

Bombes , & tout le Chasteau  
 & la Citadelle n'estoient plus  
 qu'un monceau de pierres du  
 costé de l'attaque. Mr de Bar-  
 wick estant averty que Mr  
 le Duc de Savoye faisoit as-  
 sembler des Milices pour join-  
 dre à quelques troupes réglées,  
 afin de tenter le secours de la  
 Place , ce General eut soin de  
 faire garder les défilez , où il  
 envoya les plus petites pieces  
 de canon , & il fit faire aussi  
 quelques petits Forts , de ma-  
 niere qu'il eut esté à souhait-  
 ter que Monsieur le Duc de  
 Savoye se fut mis en estat d'ex-

*Janvier 1706. Cc*

## 326 MERCURE

citer son dessein, puisqueselon toutes les apparences, il auroit perdu beaucoup de monde.

On se rendit le premier de Janvier maistre de la Citadelle, dans laquelle on se logea, & l'on n'eut que trente hommes tuez ou blessez dans cetté expedition.

On se preparoit le 2. de Janvier à monter incessamment à l'assaut, & l'on avoit resolu de faire auparavant un grand feu pendant six heures pour ruiner les nouveaux retranchemens que les ennemis avoient faits pour deffendre leurs breches.

Le 4. sur les quatre heures du soir Mr de Barwick étant aux batteries avec Mr de Grand-pré, les ennemis battirent la Chamade, & Mr de Grand-pré eut ordre de ne plus faire tirer. Mr de Barwick dépescha aussitôt Mr Ricouart d'Erouville, Colonel de Haynault, & qui servoit à ce siege en qualité de Brigadier, pour en porter la nouvelle au Roy. Comme plusieurs estoient persuadez à la Cour qu'on ne seroit pas si-tost maître de cette Place, tant il paroissoit difficile d'emporter en si peu de temps une Place

C c ij

## 328 MÉRITURE

jugée imprenable , on crut que les Ennemis avoient eu quelques raisons secrètes de faire battre la Chamade , & qu'après avoir gagné du temps en parlementant , ils ne conviendroient pas des articles , & recommenceroient tout de nouveau à se deffendre ; mais cette inquietude ne dura pas long - temps , & elle cessa par l'arrivée de Mylord Buckley , gendre de Mr de Barwick , qui apporta la capitulation au Roy , & qui dit que les ennemis n'ayant battu la chamade qu'à l'extremité , la capitulation

avoit esté bien-toft faite. Mr de Carail, qui commandoit dans la Place, connoissoit trop Monsieur le Duc de Savoye, & il sçavoit que s'il eust pû tenir une heure davantage, ce Prince ne luy auroit pas pardonné. Ce fut pour cette raison que ce Gouverneur fit voir à Mr de Barwick, que tous les Ponts estant bouchez par les pierres, il luy auroit esté impossible de faire aucune sortie. La Garnison sortit par la brèche le 6. au matin, avec armes & bagages, six pieces de canon, & deux mortiers, elle n'estoit

## 330 **MERCURE**

plus que d'environ cinq cents cinquante hommes, de quatorze cens dont elle estoit composée avant le Siege. Il resta dans la Place cent dix piecés de Canon, & deux cent blessés, qui doivent estre entretenus aux dépens du Roy, & un Commissaire de Mr le Duc de Savoie pour payer ce que ce Prince doit à la Ville de Nice, & dans toute la dépendance de la Coste. Mr de Barwick fit publier une Amnistie, à la sortie de la Garnison, par laquelle il promettoit qu'il ne seroit rien fait aux Deserteurs, qui ren-

seroient dans leurs Regimens ,  
& l'on assure que plus de 2000  
ont accepté cet Amnistie.  
Tous ceux qui sortirent de la  
Place avoient qu'ils avoient  
esté surpris de la grande quan-  
tité de l'Artillerie , & de la  
maniere dont elle avoit esté  
servie.

M<sup>r</sup> de Barwick , parla fort  
avantageusement de M<sup>r</sup> de  
Grandpré , qui n'avoit point  
cessé d'agir jour & nuit , &  
qui avoit pris de si grand soins  
& de si grandes precautions ,  
que le service de l'Artillerie ,  
n'avoit pas manqué un mo-

ment. En effet, toutes les Relations font remplies des louanges qu'on a données à cette Artillerie, en disant que les décharges estoient aussi promptes & aussi souvent réitérées que des décharges de fusils. Tous les autres Officiers d'Artillerie ont également bien servi, & l'on peut dire que tout ceux qui se sont trouvez à ce Siege, se sont distinguez. M<sup>e</sup> de Grandpré est demeuré pour faire rembarquer toute cette Artillerie. Vous avez connu par diverses Relations qui ont esté rendues publiques, qu'il s'est distingué

est distingué en plusieurs occasions importantes, que dans la Bataille Navale gagnée par M<sup>r</sup> le Comte de Toulouse, son Vaiffeau fut le dernier qui combattit celui de l'Amiral Rook, & qui tira les derniers coups de canon contre cet Amiral.

Voicy ce qu'un celebre Auteur a dit de Nice.

Nice est en Provence, elle a le titre de Comté, & son Evêché est suffragant d'Ambrun. Son nom est significatif qui veut dire Victoire, il fut donné par les Marseillois qui en sont les Fondateurs. Cette Ville n'est devenuee considerable, le 10 Janvier 1706. Dd

## 334 MERCURE

que par les ruines de Cimelle, qui  
estoit la Capitale des Védians.  
Nice fut donc premierement une  
Colonie des Marseillois, elle a en-  
suite esté soumise aux Rois de  
Bourgogne, & aux Comtes de  
Provence, & enfin elle est passée  
sous la domination des Ducs de  
Savoie. Amé VII. usurpa ce pays  
sur Jeanne, Comtesse de Proven-  
ce, durant les troubles du Royau-  
me de Naples. Ils n'ont pû pallier  
leur usurpation; mais ils disent  
que leurs droits sur ce Comté, sont  
fondez sur une cession qu'ils pré-  
tendent, qu'Yoland, Mère & Tu-  
rice de Louis III. Comte de Pro-

vance leur en avoit faite. Cepen-  
 dant , les Deputez de nos Rois  
 leur ont fait voir , que cette préten-  
 tion est imaginaire , & qu'Yoland  
 ne pouvoit ceder Nice , quand  
 même les prétentions du Duc de  
 Savoye auroient esté raisonnables.  
 Cette Ville est belle & marchande,  
 il y a un des Souverains Senats du  
 Duc de Savoye , & le Château  
 est un des plus forts de l'Europe.  
 Aussi la Ville ayant esté prise par  
 François de Bourbon , Comte  
 d'Anguien sous François I. &  
 par les Troupes conduites par Bar-  
 berousse le 20. Aoust 1543. le  
 Chasteau ne put estre pris. Le Pa-

D d ij

## 336 MERCURE

pe. Raul III. se rendit à Nice l'an  
1538. & fut reçu dans cette Ville,  
où se fit l'entrevuë de François I.  
& de Charles-Quint, avec une  
Trêve pour dix ans. Nice est située  
dans une campagne, au pied des  
Alpes, & au bord de la Mer, &  
trè la Riviere du Var & Ville-  
franche qui est le Port. Les Ins-  
criptions, les Amphiteatres & les  
autres Monumens qu'on trouve  
dans cette Ville, sont des vestiges  
de son antiquité. Pierre Joffred en  
a écrit l'Histoire, & François  
Rasini, dit Martiningue, Saint  
& Sçavant Prelat, Evêque de  
cette Ville, y publia d'excellentes

*Ordonnances Synodales en l'année  
1620.*

Je dois ajouter icy, que M<sup>r</sup> le Maréchal de Catinat, se rendit maître de Nice en 1691. & que cette Place fut rendue au Duc de Savoye en 1696.

Il est temps de vous parler des affaires d'Espagne; mais quoy que ce que j'ay à vous en dire, commence dès le 25. de Décembre; il sera moins étendu, mais plus veritable que ce qu'on voit tous les jours dans le cahos des Nouvelles manuscrites; où l'on a déjà marqué la prise de Lerida, cinq ou six

D d iij

## 338 MERCURE

fois depuis un mois , quoy que l'on ait encore aucunes nouvelles dans le moment que je vous écris , de la prise de cette Place. Je vous en donneray des nouvelles plus assurées avant que ma Lettre finisse : Cependant voicy le commencement des Nouvelles d'Espagne que j'ay à vous dire , elles sont vieilles , mais elles sont sûres & curieuses ; & comme elles ne se trouvent point ailleurs , du moins avec toutes les mêmes circonstances , elles ne laisseront pas d'avoir encore en beaucoup d'endroits , la grâce de la nouveauté.

De Madrid le 25. Décembre

1705.

*Vous sçavez que la plusspart  
des Troupes Françoises qui estoient  
en Estramadoure , sont déjà en  
Aragon , pour passer en Catalo-  
gne. Elles valent une Armée des  
plus nombreuses par leur bon état,  
et par leur disposition ; si elles res-  
sembent toutes à quelques Regi-  
mens de Cavalerie , d'Infanterie  
et de Dragons , qui ont passé par  
icy , et dont le Roy a fait la Re-  
vue en différentes Plaines de ce  
voisnage , à mesure qu'ils arri-*

D d iij

## 340 MARCHÉ

voient. La Reine, accompagnée de toutes les Dames du Palais, la Cocardes attachée au milieu du bras gauche, selon les coutumes n'a pas manqué une seule fois de s'y trouver, & il s'y est toujours rendu une infinité de monde. Sa adresse & la grace de nos Troupes, à faire l'exercice, attachoit beaucoup les Espagnols. Elles ont Escadronné, formé des Bataillons quarrés, fait plusieurs décharges Bataillon contre Bataillon, couru à la paille, & défilé avec un ordre & une experience qui leur a toujours attiré un applaudissement general. Aussi y eut-il un jour une

Dame de la Cour, qui s'interroge  
 font à tant de braves gens, s'écria  
 Quel dommage, & que je les  
 plains, d'aller se faire tuer. Un  
 Officier Espagnol de distinction,  
 qui l'entendit, luy repliqua vi-  
 cément. Van à matar, no à mo-  
 rir. Ils ne vont pas mourir, ils  
 vont tuer. Je luy scus bon gré de  
 cette répartie, je la crûs de bon  
 augure, & je ne perse pas m'estre  
 trompé. Si l'allegresse des Soldats,  
 & leur bonne disposition à com-  
 battre, sont des présages d'une vic-  
 toise future; ceux-cynous donnent  
 tout à esperer. Ils sont faits pour  
 ce qu'ils font, & on voit qu'ils

## 342 MERCURE

ont tous le cœur au métier. Ils ont fini toutes ces Reuës par des cris de joye & de Vive le Roy, en jettant leurs chapeaux en l'air sur quoy les vœux & les acclamations du peuple répondoient par mille Vivan los Reyes, Vive les Rois.

Mr le Maréchal de Tessé est parti d'icy il y a quelques jours. Il va disposer toutes choses pour cette Campagne celebre, qui va faire l'attention de toute l'Europe. Je ne sçay si cet heureux succès ne pourroit pas dépendre en partie des horreurs que répandent en Catalogne les Ennemis, des

# GALANT 343

*pilleries & des defordres qu'ils y  
commettent. Ils ne sçavent ce que  
c'est que de respecter les Lieux  
Sacrez, ils font même des Eglises  
leurs écuries. L'Archiduc a pris  
toute l'argenterie qu'il a trouvée.  
Il charge d'Impost les Catalans,  
& il en exige des subsides excessifs.  
Les divertissemens qu'il cherche à  
leur donner ne les en dédomma-  
gent pas, & les Bals dont il cher-  
che à les amuser à Barcelone, n'em-  
pêchent pas les plus sages de voir,  
que ceux à qui ils se sont donnez  
sont devenus les premiers instru-  
mens des maux qu'ils meritent.*

*On est tres-content des Jesuites*

## 344 MERCURE

de Catalogne. Ils se sont conduits d'une maniere qui leur attire des approbations & des éloges. Ils se sont opposez de tout leur pouvoir & de tout leur zele, dès les commencemens aux mauvaises dispositions qu'ils voyoient dans l'esprit des Catalans. Ils en ont ramené plusieurs, ils en ont retenu d'autres, & inébranlables dans leurs devoirs, ils se souviennent avec fermeté dans toute la persécution qu'ils essayent. Ils ont méprisé les insultes comme les promesses; on continuë de les traiter avec indignité, & leur fidélité n'en est pas ébranlée. Outre les Joy

suivent, il y a encore dans cette Bravine, un grand nombre de gens attachés au Roy, qui gémissent dans leur cœur, de l'aveuglement de leurs Compatriotes, & qui n'attendent que l'occasion, pour leur faire ouvrir les yeux.

On Une partie de la Flote ennemie est encore dans la Méditerranée, & n'a pas pû parvenir à passer le Détroit. Elle n'a laissé que six à sept mille hommes en Catalogne. On les a dispersez en differens endroits. Les Anglois & les Hollandois s'accordent mal entr'eux; & on assure que les Miquelets ont pris le parti de se retirer dans leurs

## 346 MERCURE

Montagnes, ne trouvant plus rien à piller, & craignans d'estre recontraiz des Troupes Royales, qui on ont tué & fait prisonniers un fort grand nombre.

Le Prince Tserclaës a eu ordre de passer avec quelques détachemens, dans le Royaume de Krolence, pour prévenir les desseins des mal-intentionnez. Il semble que l'on n'en craint icy rien de fâcheux. La Noblesse y est fidèle, & ceux qui voudroient ne l'estre pas, ne seront ny assez appuyez ny en assez grand nombre pour se faire apprehender.

Mr l' Archevêque de Saragoff

est publié un Mandement pour rassurer les esprits foibles, contre les séductions des Rebelles; & pour exhorter dans la conjoncture présente les peuples de son Diocèse à se conserver dans la pureté de la Foy Catholique. Il y a dans cet ouvrage de la science, & une exposition sensible de la vérité dans un stile simple, & à la portée du Peuple, à qui il est particulièrement adressé. Ce Prelat commence par établir le droit de Philippe V. qu'il fonde sur sa naissance, sur sa descendance de la branche aînée d'Autriche, sur le Testament du Roy, qui annulle toute dispo-

sition contraire, sur la regle de Droit qui détruit l'effet de la renonciation, sur le consentement & l'acceptation des Espagnols, sur l'Histoire Universelle d'Espagne, où l'on voit que la preference a esté donnée au plus proche heritier, en ligne directe, tel que l'est Philippe V. sans avoir égard au sexe de son Auteur; Enfin sur le sentiment, & sur la décision des Juristes de la Nation dans tous les temps.

Il passe ensuite aux raisons qu'ont les Espagnols de preferer Philippe V. quand même il y auroit parité de droits entre le Roy

Le *Archiduc*. Il remarque que l'Espagne n'a jamais esté plus florissante, que lorsqu'elle a esté en paix avec la France, & que cette Couronne la secourü en plusieurs occasions, & qu'elle la même aidée à chasser les *Maures*.

Il finit par l'intérest qu'à la Religion Catholique de conserver un Prince sage, & religieux, qui semble choisi du Ciel, & donné aux Espagnols pour maintenir la pureté de la Religion, qui leur a esté si chere, estant petit-fils d'un Roy Destructeur de l'Herésie, & Protecteur de la vraie Religion.

Janvier 1706. E c

# 350 **MARQUE**

Mr le Marquis de Ribas, qui  
estoit Secrétaire d'Etat, vient de  
mettre au jour un gros in folio  
contenant en langue Espagnole  
une relation exacte & circonstan-  
ciée, en forme de Journal de tout  
ce qui s'est passé par rapport à Phi-  
lippe V. jusqu'à son retour d'Ita-  
lie, depuis la mort de Charles II.  
On n'a rien épargné pour l'embel-  
lissement de ce Livre. Le caracte-  
re en est tres-beau; & il y a plu-  
sieurs Planches de bon goust  
& fort bien gravées, qui repre-  
sentent l'Embarquement du Roy  
ses Campemens, le Plan de quel-  
ques Places, & d'autres choses de

# LE VALENT 351

cette nature. Je l'ay parcouru d'un bout à l'autre, & sy ay trouvé des choses tres-curieuses, particulièrement sur le Ceremonial. On sçait que les deux premieres années de ce nouveau Regne en fournissent plus d'exemples que certains siècles entiers. Si le détail que je vous fais icy est de vostre goust, je vous en feray souvent de pareils.

Ce que vous allez lire est tiré d'une autre Lettre de Madrid, & peut servir de suite à la Lettre precedente.

Le Roy d'Espagne a fait la revue de toutes ses Troupes au de-

E e ij

## 352 MEROUE

hors de Madrid; à mesure qu'elles  
 passoient; mais l'on a fait une dif-  
 férence au Regiment de Parahent,  
 que l'on n'a pas fait à d'autres;  
 car quoy que jamais Troupes  
 étrangères, n'ayent mis le pied  
 dans Madrid, le Roy & la Rei-  
 ne ont voulu passer ce Regiment  
 en revue dans la Place de Madrid;  
 si bien que ce Regiment est entré  
 Timbales & Trompettes sonnan-  
 tes, jusque devant le Palais, où  
 le Roy, en presence de la Reine &  
 de toute la Cour, l'a passé en re-  
 vue; ce qui n'estoit encore arrivé  
 à aucunes Troupes; & ensuite il  
 est sorty de Madrid pour aller en  
 Arragon.

Comme dans la Lettre du 25. Decembre que vous venez de lire, il est parlé avantageusement de l'Archevêque de Saragoſſe, je dois ajouter icy une choſe tres-curieuſe qui regarde ce Prelat, & qui doit faire connoître que Charles II. n'a nommé dans ſon Teſtament, Monſieur le Duc d'Ajou, ſon ſucceſſeur à la Couronne d'Eſpagne, qu'après avoir bien examiné, & fait examiner, par les Docteurs les plus ſçavants, & les plus ſeveres, ce qu'il eſtoit obligé de faire, pour remplir les devoirs de ſa con-

### 354 MÉRACLIÈRE

science, ainsi les intrigues du Cabinet n'ont point de part à ce Testament ; Charles II. estoit dans un estat, qui ne pouvoit luy permettre d'esperer de vivre long-temps, & prest de rendre compte à Dieu, il le prioit tous les jours de luy inspirer tout ce qu'il avoit à faire touchant la succession de la Couronne d'Espagne, & ne prit sa resolution que sur l'avis des plus habiles Casuites ; Il eut long-temps commerce de lecture sur ce sujet, avec M<sup>r</sup> d'Archevêque de Saragosse, à qui il écrivoit souvent de sa prob

pre main, & ce fut enfin sur  
 les avis de ce Prelat qu'il se de-  
 termina après avoir bien pesé,  
 toutes les raisons des Jurifeon-  
 sultes, & des Casuites, à nom-  
 mer Monseigneur le Duc  
 d'Anjou, pour successeur. Il est  
 important que ce fait histori-  
 que, qui est tres-veritable, &  
 dont les lettres de Charles I. E.  
 sont entre les mains de l'Ar-  
 chevêque de Saragosse, doivent  
 empêcher de douter. Il est  
 important dis-je que ce fait soit  
 connu de toute la terre pour  
 faire voir la justice des armes  
 des deux Couronnes, dans la

## 2886 MERCURE

conjointure présente. Jugez  
après ce que je vous viens de  
dire de l'Archevêque de Sara-  
gosse, si les Hollandois ont  
eu raison de faire imprimer  
dans toutes leurs nouvelles pu-  
bliques, que le Roy d'Espagne  
est mal content de l'Archevê-  
que de Saragosse, qu'il craint  
d'en estre trahy, & qu'il a de-  
mandé au Pape, la permission  
de le faire arrester. Voila de  
quelle nature sont toutes leurs  
nouvelles, c'est à dire entière-  
ment contraires à la vérité.  
Ils publièrent dans le temps de  
la prise de Nice, que les Fran-  
çois

cois en avoient levé le siege,  
 & ils n'ont point cessé pendant  
 six semaines de repeter dans  
 toutes leurs nouvelles, qu'il y  
 avoit eu trois actions en Trans-  
 sylvanie, & toutes trois avan-  
 tageuses aux Imperiaux; cepen-  
 dant les dernieres nouvelles  
 portent, qu'il n'y en a eu  
 qu'une, dont les Mécontens  
 ont eu tout l'avantage, les  
 Imperiaux ayant perdu six  
 mille hommes dans ce Combat,  
 où six de leurs Officiers Gene-  
 raux ont esté tuez. Cependant  
 il est vray que les Hongrois  
 ont perdu une partie de leurs

*Janvier 1706. F f*

## 338 MERCEURE

Canons ; mais ce n'est pas icy le lieu de vous faire le détail de cette affaire , dont je n'ay parlé que par occasion ; ainsi je reprens la suite des nouvelles d'Espagne. Les Recrues qui viennent de France y font presentement arrivées , & M<sup>r</sup> le Comte de Parabere , dont je vous viens de parler , & dont le Regiment est en Arragon , a esté par ordre de Sa Majesté Catholique , à Bayonne , pour choisir les Recrues qui doivent entrer dans la Cavalerie , & pour les faire distribuer par tous les chemins qu'elles doivent tenir.

La Lettre que vous allez voir vous apprendra la suite des nouvelles de ce Pays-là.

De Madrid le 1. Janvier 1706.

Il y a eu à Saragoſſe quelque diſordre au ſujet du paſſage des troupes Françoises, ce n'eſtoit qu'un mal-entendu, & tout eſt entièrement apaiſé. Mr le Marſchal de Teſſé a marché avec ſes troupes vers la Catalogne. On a demandé icy il y a deux jours, que les troupes étrangères qui étoient dans Lerida, avoient ordre d'en ſortir, & le bruit court qu'on les

F f ij

rapelle à Barcelone, au sujet d'une nouvelle revolte des Catalans contre les étrangers. Cette circonstance merite d'estre confirmée ; mais il est bien certain que les Anglois & les Hollandois se font haïr dans la Ville & dans tout le pays.

Les dernieres nouvelles qu'on a de Mr le Comte de Las-Torres, disent qu'il estoit avec quatre mille hommes de bonnes troupes à cinq lieues de la Ville de Valence. Il parle de cette expedition en homme d'experiance qui étant sur les lieux, voit jusques où peut aller cette affaire, & après en avoir fait le

détail avec une pleine connoissance ; il fait entendre qu'il compte de la terminer bientost avec honneur, & sans beaucoup de perte. Mr Connok, Officier Irlandois, qui a esté envoyé en poste à Riquena qui est la dernière Frontiere de Castille du costé de Valence, pour voir en quel état étoient les affaires de ce costé-là, & pour en avertir la Cour, mande qu'il a trouvé tous les gens de cette Frontiere de la meilleure volonté du monde, qu'un grand nombre de Gentilshommes, de Bourgeois & de Paysans armez, le venoient joindre tous les jours, & qu'il y en

## 362 MERCURE

avoit déjà jusqu'à trois mille qui ne se contentoient pas de s'offrir à deffendre leurs Frontieres, mais qui demandoient avec instance qu'on les laissât entrer dans le Royaume de Valence pour châtier les Rebelles. Le détachement de six cens Gardes qu'on avoit envoyé d'icy à Riquena, y arriva Lundy passé, & on croit qu'il sera déjà entré dans le Royaume de Valence avec les trois mille Castillans.

Le Royaume de Murcie est en fort bonne disposition, il a envoyé icy des Députez pour assurer Sa Majesté Catholique de leur fide-

lité, & pour demander des Officiers capables de commander & de mener les troupes & les Milices qu'on leve pour la sureté du Royaume. Mr l'Evesque de Murcie ne peut estre assez loué de son attention & de son zele pour la Religion, & pour le service du Roy. Il n'y a rien de nouveau sur les Frontieres de Portugal. On assure qu'une bonne partie de la flote des ennemis est encore dans la Mediterranée, & qu'elle n'a pas trouvé praticable le passage du Détroit. Il fait icy des vents des plus violents. J'espere de vous écrire bien-tost un détail curieux

## 364. MERACURE

de quelque grand suspens. Je suis

Et c'est de la sorte qu'on a noisibé

On voit dès le commencement de cette Lettre que l'affaire de Saragosse dont plusieurs ont parlé avec exagération, n'a esté qu'une émeute populaire arrivée par hazard, & qu'il n'y avoit rien de prémedité; en effet il n'a paru aucun complot, les Seditieux n'avoient aucun Chef, & les pierres ont eu plus de part à cette affaire que les armes, dont ceux qui auroient esté du complot n'auroient pas manqué si il y en avoit eu un. On doit

remarquer que tant que cette  
 sedition a duré, il n'est écha-  
 pé à qui que ce soit aucune  
 plainte contre Philippes V. &  
 que loin de proclammer l'Ar-  
 chiduc, comme il seroit arrivé  
 si ce soulèvement avoit esté  
 prémédité, son nom n'a pas  
 seulement esté prononcé. Ainsi  
 l'on ne doit pas s'étonner si ce  
 soulèvement n'a eu aucune  
 suite, puisqu'il n'a esté l'effet  
 d'aucune mauvaise satisfaction  
 contre le Gouvernement, ny  
 d'aucun manque d'amour pour  
 un Roy aussi aimable & aussi  
 estimable que celuy qui oc-

## 306 MÉRCADE

esté aujourd'hui le 15<sup>e</sup> jour  
d'Espagne. Les Magistrats n'ont  
se font pas seulement contentés  
de faire chercher les Auteurs  
de la sedition, pour les  
fares punir, ils ont aussi en-  
voyé des Députez à Madrid,  
pour faire connoître au Roy  
l'entiere soumission de la Ville,  
son obéissance & sa fidehté, &  
pour demander pardon pour  
les coupables, en assurant Sa  
Majesté qu'on en feroit toute  
la justice qu'elle souhaiteroit.  
Cependant les Alliez n'ont pas  
laissé de se saisir de cette Aven-  
ture, & d'en faire un phantô-

me; en grossissant les objets dans toutes leurs nouvelles publications, & en rapportant la chose autrement qu'elle n'a été; ils ont voulu faire croire tout ce qui n'est pas, en tournant en faveur de l'Archiduc, les mouvemens auxquels il n'a eu aucune part. C'est ainsi qu'ils font de tous les événemens, pour tromper & pour éblouir leurs peuples, afin de les faire souffrir moins impatiemment une Guerre qui les ruine, & dont ceux qui les gouvernent sont les Auteurs.

On voit dans la même Let-

tre de quelle maniere Mr de  
Las Torres parle des affaires  
du Royaume de Valence, &  
je dois ajouter icy, que pres-  
que aussi-tost apres son arrivee  
avec quatre à cinq mille hom-  
mes seulement de troupes re-  
g'ees, il s'est vu une Armee de  
pres de vingt mille hommes,  
ayant este joint par plus de  
quatre mille Gentilhommes,  
& par un gros corps de Milices.  
Jay lu dans une autre Lettre,  
qui confirme cet Article, que  
tout faisoit jour à ce General  
qu'il avoit d'abord defait un  
grand nombre de Rebelles

dont il avoit brûlé les gistes, ce sont les propres termes de la Lettre, & qu'il y avoit apparence que son armée pourroit seule suffire pour étouffer la rebellion, & pour punir les Rebelles. Dom Antonio de Cardona, Archevesque de Valence a fait en mesme temps des merveilles de son costé, sa fermeté ayant servi d'exemple à ceux dont la fidelité chancelante pouvoit leur faire prendre un mauvais party. Cet Archevesque a non-seulement fait voir par le Mandement qu'il a fait publier, la fidelité que les peuples de ce

## 370 **MARCAIRE**

Royaume devalencé à Philippes  
V. après l'avoir reconduy, &  
qu'il ne pouvoient, sans estre  
parjures, manquer au serment  
de fidelité qu'ils luy avoient  
juré, & en soutenant tousjours  
son caractere d'honneste hom-  
mes, de veritable Prelat que  
rien ne peut détourner de son  
devoir, & de fidele sujet. Il a  
scû empescher que l'Archiduc  
ne fut proclamé par les rebells.

On voit par la mesme Let-  
tre du 1. Janvier le bon estat  
de la derniere Frontiere de  
Castille du costé de Valence, &  
il n'y a point de doute que la

Noblesse & les troupes qui étoient en armes de ce costé-là, & qui brûloient d'impatience d'entrer dans le Royaume de Valence, n'y soit entrées aussi-tost après M<sup>r</sup> de Las-Toures, & ce sont peut-estre ces troupes qui ont contribué à rendre son armée si nombreuse aussi-tost après son arrivée. Je ne vous dis rien d'un inébranlable fidelité du Royaume de Murcie, où il n'y a pas seulement eu la moindre apparence (ainsi que vous verrez de voir) qu'un seul homme de ce Royaume ait balan-

ce un moment s'il garderoit la  
 fidelité qu'il a juré à Philippe  
 V. Tant de Relations ont déjà  
 parlé des troupes que l'Evêque  
 de Murcie & le Clergé de ce  
 Royaume levent à leurs de-  
 pens, pour arrêter le cours  
 d'une rebellion qui n'a point  
 penetré dans le Royaume de  
 Murcie, & si je m'étendois  
 d'avantage sur cet article, je ne  
 ferois que repeter ce que vous  
 sçavez déjà. J'ajouteray seule-  
 ment que Mr l'Evêque de Mur-  
 cie n'a pas fait voir moins de  
 fidelité & de zele pour Philip-  
 pes V. que les Archevêques de

Saragosse & de Valence, & que  
 tous ces Prelats, qui sont gens  
 distinguez par leur naissance,  
 par leur profond scavoir, par  
 leur merite & par leur probité,  
 n'imitent pas ceux qui ayant  
 peut-être été enfermez dans des  
 Convens malgré eux, & sans au-  
 cune vocation, où, qui par jalou-  
 sie contre des Ordres differens  
 de ceux où ils sont entrez, cher-  
 chent à soutenir la revolte, pour  
 avoir occasion de mener une vie  
 licentieuse, le tumulte donnant  
 lieu à tous les libertins de sui-  
 vre leur penchant, en se per-  
 dant dans la foule, & les au-

Janvier 1706. G g

tres, pour debusquer ceux qu'ils ont cru plus favorizez qu'eux du Souverain, à qui ils cessent d'estre fidelles. J'aurois beaucoup de choses à dire là-dessus; mais je respecte les Ordres de ceux qui en observent si mal les Regles.

Je ne vous dis rien de la prise de la Ville & du Chastell de Montroy, par les premiers détachemens des Troupes, qui sont entrez dans le Royaume de Valence: vous avez vû par les Nouvelles publiques qu'ils ont esté pilléz & brulez; & qu'on y a pris quelques Chefs

des Rebelles ; vous pouvez juger par là ce que feront des armées entières, lorsqu'elles seront en estat d'agir, puis que de simples détachemens remportent d'abord de si grands avantages, & que tout fuit devant eux.

Je croy que je ne fermeray point ma Lettre, sans vous envoyer encore d'autres nouvelles d'Espagne. Je ne puis mieux vous faire connoistre la situation des affaires d'Italie du costé où Monsieur de Vendosme & Mr le Prince Eugene, ont commandé cette année, que par la

G g ij

## 370 MERCURE

Lettre de Monsieur de Vendôme, que je vous envoie en I

A Mantouë le 10 Janvier 1706

L'Armée s'est séparée le 26 du mois dernier; & je suis demeuré à Castiglione jusqu'au 3. de ce mois pour attendre que les Ennemis en fissent de même. Ils se mirent en mouvement le premier Janvier & après avoir abandonné tous leurs postes près de Lonato. Ils ont mis toute leur Infanterie depuis Gavardo jusqu'à Garignano. Ils occupent encore Montechiaro & Calsinato avec de l'Infanterie. Leur Cavalerie estoit entre Cas

# BAUJANM 377

wardé & Brassé, mais depuis peus  
Paté à marché dans le Vennois  
avec quinze cens chevaux.

L. DE VENDOSME.

Je détachay le huit de ce mois  
dix Compagnies de Grenadiers,  
deux cent hommes de pied, &  
trois cens chevaux, aux ordres de  
Mr le Guerchois, pour aller occu-  
per l'Isle de Villabuona, vis-à-vis  
de Castellaldo; & je viens d'ap-  
prendre tout presentement qu'il s'en  
est rendu le maistre. Nous inter-  
rompons entierement par ce moyen,  
le commerce des ennemis par l'A-  
dige, depuis Carpy jusqu'à la Mer,  
& nous les obligerons peut-estre à

faire passer une partie de leur in-  
 fanterie dans le Meronnais 22 26  
 Rien n'est plus concis que  
 cette Lettre, & rien ne fait en-  
 tendre plus de choses. Mon-  
 sieur de Vendosme parle en  
 Prince, & n'entre point dans  
 des détails qu'il ne pourroit fai-  
 re, sans se donner des douab-  
 ges, parce qu'il faudroit qu'il  
 parlât de sa prévoyance, de ses  
 lumieres, & de sa conduite, en  
 faisant connoître qu'il ne fait  
 rien, où toutes ces choses qui  
 luy sont naturelles, n'ayent  
 quelque part; mais enfin pour  
 peu que l'on fasse de reflexions

sur tout ce que ce Prince a fait de ce costé-là pendant cette Campagne, après avoir fait plusieurs Conquestes en Piémont, on verra qu'il a tenu en respect le Prince Eugene, & quelque pendant toute la Campagne, il l'a empêché de marcher au secours de M<sup>r</sup> le Duc de Savoye, pendant qu'on faisoit tous les jours des Conquestes dans ses Etats. Cependant il estoit plus aisé au Prince Eugene de traverser les rivieres, qu'il avoit à passer pour joindre M<sup>r</sup> de Savoye, que de s'y opposer. Celuy qui veut passer,

peut souvent choisir un passage, dans 20 ou 30 lieuës de pays, que celuy qui le veut garder peut difficilement empêcher, à moins qu'il n'ait une armée dix fois aussi nombreuse. Il est constant qu'il ne peut garder tout le long d'une riviere, & que celuy qui veut tenter le passage, peut tous les jours le fatiguer par de fausses marches, & passer enfin à quelque endroit éloigné, sans y trouver d'obstacle, puisque celuy qui deffend le passage ne peut pas estre par tout. Voila l'avantage que le Prince Eugene avoit sur

M<sup>r</sup>

M<sup>r</sup> de Vendosme , & dont il n'avoit pû profiter, malgré toute son habileté, son experience, sa valeur, & les bonnes Troupes qu'il avoit dans son armée; car il est constant qu'il en avoit de bonnes, & que le Corps de Troupes de Brandebourg, qui en faisoit partie, est composé de Troupes aussi intrepides qu'aguerries; ce qui fait voir que Monsieur le Duc de Vendosme est beaucoup plus grand Capitaine, que Mr le Prince Eugene, & qu'il pourroit donner des leçons de guerre à ce Prince. Le Combat de  
*Janvier 1706.* Hh

Cassano en est une preuve évidente, & à laquelle il n'y a point de réplique. On crut d'abord que l'avantage tourneroit du costé de Mr le Prince Eugene, parce que tous les ordres de Monsieur de Vendosme n'avoient pas esté exécutés: cependant ce Duc rétablit si bien toutes choses, que le Prince Eugene fut vivement repoussé & bien battu. Il n'a pas fait depuis ce temps-là, un pas en avant; au contraire, il a toujours reculé jusqu'à l'endroit où il est presentement, & il seroit difficile qu'il allast

plus loin, à moins de s'en retourner tout à fait. S'il avoit gagné la Bataille, comme il vouloit le faire croire, il luy seroit honteux d'en avoir si mal profité, & il vaut mieux pour luy, qu'il avouë aujourd'huy pour sa gloire qu'il l'avoit véritablement perdue, puisque dans la situation où il se trouve presentement; il ne pourroit l'avoir gagnée qu'à sa honte. Voicy le fait, & ce qui l'engagea d'écrire que le gain du Combat luy estoit demeuré, & de se saisir aussi-tost de l'occasion, sa raison paroissant

Hh ij

specieuse. Le Combat fut fort sanglant, & l'on a peu vu de Bataille où y il ait eu plus de morts sur la place. La chaleur étoit tres-grande, & si M<sup>r</sup> de Vendosme n'avoit eu la prudence de s'arrester & de retenir ses Troupes, toute son Armée auroit esté empestée, par la puanteur des cadavres, augmentée par la vivacité des rayons du Soleil qui sont fort brûlants en Italie. M<sup>r</sup> de Vendosme jugea donc à propos de ne poursuivre le Prince Eugène qu'après que tous les cadavres auroient esté jettez dans la Riv.

viere, & que l'air feroit purgé des mauvaises exhalaisons dont ils l'avoient remplis. Ce Prince fit voir dans la suite qu'il sca- voit profiter de sa victoire & il a depuis ce temps-là toujours poussé le Prince Eugene, ainsi que je viens de vous le marquer. Le bruit de sa victoire imaginaire ne dura long-temps que dans les nouvelles imprimées chez les Alliez, car le Duc de Malbrough ayant reçu une Lettre de ce Prince, par laquelle il le prioit de faire faire des réjouissances publiques, il affecta de

Hh ij

## 386 MERCURE

dire tout haut devant beaucoup de monde & en souriant, pour faire voir qu'il ne dominoit pas dans le panneau, qu'il croyoit estre obligé de faire faire des réjouissances dans toute son Armée. puisque le Prince Eugene l'entre-prioit. Ces réjouissances furent cause que l'on en fit dans les Etats de tous les Alliez, & que l'on fit sonner haut le gain supposé de cette Bataille, pour mieux tromper tous les peuples & les engager à fournir aux dépenses de la guerre avec moins de chagrin. Ce que je viens de dire ne peut tout à

fait passer pour digression ,  
 puisqu'à la fin d'une campagne  
 on en peut faire une espee de  
 recapitulation , afin de remet-  
 tre devant les yeux tout ce  
 qui s'est passé pendant cette  
 campagne , & de faire voir la  
 situation où se trouvent les  
 choses après que la campagne  
 est finie ; leur situation est si  
 mauvaise pour le Prince Euge-  
 ne , que lorsqu'il sera temps  
 de reprendre les armes il ne  
 pourra joindre M<sup>r</sup> de Savoye ,  
 en cas qu'il luy reste encore  
 quelques Places à perdre , en  
 ce temps-là , sans estre obligé

Hh iiij

à traverser plusieurs Rivieres  
à passer plusieurs Navilles &  
à se rendre maistre de plusieurs  
postes, & quand il seroit assez  
heureux pour venir à bout de  
tout cela, il ne pourroit avoir  
achevé tant de choses qu'à la  
fin de la campagne, & lors-  
qu'il ne seroit plus temps d'agir  
utilement pour les Alliez. Joi-  
gnez à tout cela qu'il seroit  
alors en grand danger d'estre  
batu, puisque l'Armée qui luy  
auroit roûjours fait face pour-  
roit avancer en même temps  
que luy, & que se joignant à  
celle de Piémont, elle se trou-

veroit beaucoup plus forte que  
 la fiemie, & le faire repentir de  
 s'estre trop avancé, & il est  
 presque indubitable que cela  
 arriveroit.

Je vous ay déjà amplement  
 parlé dans quatre ou cinq de  
 mes Lettres des genereux Ba-  
 varois qui ont pris les armes,  
 pour la deffense de leur liber-  
 té, & même de leur vie; mais  
 je ne vous ay pas encore dit  
 que le Ministere de Vienne s'est  
 servy de tous les moyens vio-  
 lens qu'il a pû imaginer, pour  
 les aigrir de sorte qu'il leur fut  
 impossible de s'empêcher d'en

## 390 MERCURE

user de la maniere qu'ils ont fait pour arrester le cours des maux & des persecutions, qui augmentoit tous les jours. Ce Conseil de Vienne qui les traitent injustement de Soulevez, a ses raisons pour les forcer de se deffendre par la voye des armes, afin de supposer, que Son A. E. de Baviere a part à tout ce que ces malheureux faisoient, & de faire entendre à la Diette de Ratisbonne, que cet Electeur fait la guerre à l'Empereur & à l'Empire, & qu'ainsi il doit estre mis au Ban de l'Empire. Ce que je dis est si veritable, qu'il sera impossi-

ble d'en douter ; quand on  
 ſçaura que ce même Conſeil  
 de Vienne , a fait faire ſecrete-  
 tement une Lettre , qu'il a trou-  
 vé moyen de rendre publique ,  
 par laquelle S. A. E. tâche de  
 perſuader aux Bavarois, qu'ils ne  
 doivent point mettre bas les  
 armes , & qu'il ne manquera  
 pas de les ſecourir. Il ſemble  
 que ce Prince auroit pû écrire  
 cette Lettre , ſans en devoir  
 être blâmé ; cependant il n'a  
 pas voulu donner cette ſatis-  
 faction à ſes Ennemis , afin de  
 leur oſter toute ſorte de pré-  
 texte de luy faire des affaires à

la Diète de Ratisbonne, & il  
laisse au Ciel le soin de vanger  
ses Sujets, sçachant bien, que  
s'il les vouloit deffendre, on  
les opprimeroit encore davan-  
tage. L'Empereur a commence  
en n'executant rien du Traité  
qu'il a signé avec Madame l'E-  
lectrice de Baviere; je ne repe-  
te point icy tout ce qu'il a fait  
de violent, d'injuste, & de  
cruel, depuis cette inexécution,  
vous en ayant fait un ample  
détail, il y a déjà quelques mois,  
il me suffit d'ajouter icy, que si  
les Bavarrois avoient pris les  
armes pour faire la guerre à

l'Empereur, ils auroient cherché à s'emparer de ses Places ; mais, hélas ! ils n'estoient guères en cet estat, & ils n'ont cherché qu'à deffendre, ou à reprendre celles de l'Electorat, afin de tâcher par là de se garantir de toutes les impositions qu'on faisoit sur eux, après leur avoit tout vollé, & pour s'empêcher d'estre enlevés pour aller servir dans les lieux les plus éloignés où l'Empereur a des Troupes. Le but de S. M. I. est bien moins pour en tirer du service, sçachant bien qu'il n'en seroit pas servi.

## 394 **MARAGUDE**

avec ardeur , que pour dépeupler la Baviere , par haine & par vengeance , afin d'achever de la ruiner entierement après l'avoir pillée , comme il a déjà fait. Toutes les grandes qualitez de Monsieur l'Electeur de Baviere luy donnent de l'inquietude , & les ambitieux ne scauroient souffrir ceux qui ont une réputation beaucoup mieux établie que la leur. Je vous ay déjà parlé de la maniere cruelle dont le Conseil de Vienne avoit ordonné qu'on useroit , contre les peres des enfans qui deserteroient , com-

me & les peres, qui ont souvent bien de la peine à se faire obéir de leurs enfans lorsqu'ils sont dans leur propre maison, pouvoient les obliger à ne point deserter, lorsqu'ils sont éloignez, qu'ils sont mal-traitez, qu'ils ne sont point propres au mestier des armes, & que l'amour qu'ils ont pour leur pays, & pour leur famille, les obligent de revenir dans leur patrie. Le Conseil de Vienne a donné des ordres encore plus cruels depuis ce temps-là, le Comte de Lewesteim ayant fait publier suivant les Decrets de ce

Conseil , que les maisons de ceux qui ne voudront pas servir dans les Troupes de l'Empereur , seront pillées & brûlées , sans avoir égard à ce que la rigueur de cette Ordonnance feroit souffrir aux femmes & aux enfans de ceux qui en ont , voulant même qu'elles soient responsables de la conduite de leurs maris & de leurs peres ; & pour pousser l'injustice & la cruauté au de là de tout ce qu'elle a jamais esté chez les plus barbares , il a esté resolu qu'en consequence de ces Ordonnances , enfantées

dans le sein du démon, plutôt que dans un Conseil tenu par des hommes, qu'on donneroit des flambeaux à tous les Soldats, pour brûler les maisons & même les Villages, où l'on contreviendroit à ces detestables Ordonnances. Il faut garder le silence après cela, puisqu'il seroit difficile de rien dire qui en pust assez bien exprimer l'horreur; ainsi je n'ay rien à dire davantage là dessus, sinon que les Princes de l'Empire, qui par la condescendance qu'ils ont aujourd'huy pour l'Empereur, sont cause de ces

*Janvier 1706.*

*Li*

## 398 MÉRIGUET

cruautéz, puis qu'ils les souffrent, doivent craindre qu'un jour l'Empereur ne les traitte de même, & qu'il n'use du propre grand pouvoir qu'ils luy laissent, lors qu'il croira un jour avoir lieu de se plaindre d'eux, ou avoir d'autres raisons qui l'obligeront à les perdre.

Le bruit vient de se répandre que les Bavarois ont remporté près de Munick, un grand avantage sur les Imperiaux; je vous en apprendray les particularitez à la fin de ma Lettre, en cas que cette Nouvelle se trouve véritable.

Vous me demandez des nouvelles de la Question, qui fait tant de bruit en Angleterre, sçavoir, *si la Religion Anglicane*

*est en danger.* Il est constant, que quoy que cette Religion, soit la seule dominante en Angleterre, & la seule établie par les Loix, elle n'y domine en aucune maniere, & que les Presbyteriens ont tout l'avantage, estant favorisez par la Princesse de Dannemarck, & par consequent par tout le Party de la Cour : Je dis Princesse de Dannemarck, parce que, bien qu'elle ait le nom, & le pouvoir de Reine, le Trône d'Angleterre ne luy appartient pas, qu'elle ne le doit qu'aux Presbyteriens, & que s'ils estoient les moins puissans, ceux qui professent la Religion Anglicane, reconnoistroyent aussi-tost leur legitime Souverain. Ainsi vous

## 400 MERCURE

devez connoître par là, que la  
Princesse de Dannemarck, de-  
vant toujours favoriser les Pres-  
byteriens, la Religion Angli-  
cane sera toujours en danger.  
D'ailleurs, le Corps des Pres-  
byteriens est le plus puissant en  
Angleterre, il est composé de  
non-Conformistes, c'est-à-dire  
de Calvinistes Anglois, qui  
n'ont pas reconnu la Reli-  
gion Anglicane, lors qu'elle a  
esté établie par les Loix, d'un  
grand nombre de Calvinistes  
François Refugiez, qui ont esté  
Naturalisez, & de plusieurs au-  
tres de diverses Nations. Ce  
Party est puissant, tant par le  
grand credit qu'il a en Angle-  
terre, & par les relations qu'il  
a avec tous les Protestans de

l'Europe, & qu'il a beaucoup contribué au Soulevement des Fanatiques. Enfin, c'est avec une Armée de Protestans, que le Prince d'Orange est entré en Angleterre, qu'il s'y est fait proclamer Roy, & qu'il y a esté maintenu sur le Trône, On peut dire, que toute cette Armée y a pris racine, & qu'elle y a toute esté transformée en Anglois Presbyteriens. La Princesse de Danemarck leur auroit déjà donné tout l'avantage après lequel ils aspirent sur la Religion Anglicane, si le conflit qui est entre ceux qui professent ces deux Religions, ne luy servoit à obtenir toutes les sommes dont elle a besoin, pour perpetuer la Guerre, sans la

## 402 MERCURE

quelle elle auroit peu de pouvoir, en cas qu'elle ne fut point obligée de descendre du Trône, qu'il est presque hors de doute, qu'elle ne pourroit conserver.

Cette Princesse a si bien pris ses mesures dans les élections qui ont esté faites pour composer le Parlement present, & elle a tant donné & tant promis, qu'il y a beaucoup plus de Presbyteriens, que d'Anglicans; ainsi on ne doit pas s'étonner si les Presbyteriens étant en plus grand nombre dans le Parlement, ils ont prononcé lorsqu'on a mis sur le tapis, si la Religion Anglicane étoit en danger ou non, que cette Religion n'étoit point en danger. Cependant la superiorité des Presby-

teriens, leur union avec la Reine, le besoin qu'elle a d'eux pour se maintenir sur le Trône, l'argent qu'ils luy font donner, le grand nombre d'Officiers & de Soldats Presbyteriens, & plusieurs autres raisons qui me meneroient trop loin si je voulois en parler icy, sont des preuves évidentes que la Religion Anglicane est dans un tres-grand danger, & que la Reine ne l'abandonne pas tout à fait, parce qu'en se jouant de ces deux Religions, elle les engage, à l'envi, à luy donner (pour avoir sa protection) tous les subsides qu'elle demande, ce qui achevera bien-tost de ruiner l'Angleterre, en faisant perir tant de troupes, &

consommer tant d'argent, qu'il se trouvera tout d'un coup, que cette Nation en manquera; mais il n'importe à la Princesse de Dannemarck que cela arrive, pourveu qu'elle y en trouve assez pour la maintenir sur le Trône tant qu'elle vivra.

Il y a encore une chose qui fait que la Religion Anglicane est en danger, & cela provient de ce que la fortune est presque l'unique divinité de tous les hommes, vous l'allez remarquer dans ce que je vais vous dire.

⌚ Pendant la tenuë des Parlemens d'Angleterre, le Clergé de cette Nation tient aussi une Assemblée composée de Chambre haute & de Chambre basse; on y a mis en délibération, si

la

la Religion Anglicane est en danger, & la Chambre basse a jugé, à la pluralité de quatre voix, qu'elle est en danger; elle a envoyé sa résolution à la Chambre haute, & celle-cy n'a voulu recevoir ny la résolution, ny la protestation que l'autre a fait à ce sujet. On connoist par là, que les Membres de la Chambre haute n'ont point d'autre Divinité que la Fortune, ainsi que je viens de vous marquer; j'entens ceux de cette Chambre qui n'ont pas esté du sentiment de la Chambre basse, puisque c'est à la pluralité des voix que toutes les affaires se décident. Ainsi tous ceux qui composent la haute peuvent n'avoir pas esté d'un mesme sentiment; mais

*Janvier 1706. K k*

il est constant que ceux de cette Chambre qui ont rejeté l'opinion de la Chambre basse, sacrifient à la Fortune, & qu'ils ont esté gagnés par la Cour, dont ils attendent des récompenses. Je n'ay vû aucuns des Volumes imprimez en Angleterre, pour, & contre la question; sçavoir, *si la Religion Anglicane est en danger, ou non*, & je ne sçay de quelles raisons les deux Partis se sont servis; mais je suis assuré que celles que je vous viens de dire, sont naturelles, vraisemblables & veritables.

Je dois ajoûter icy que selon les Loix, les Presbyteriens, ne doivent point estre élus Membres du Parlement, sans avoir

esté auparavant à la Commu-  
 nion Anglicane; mais les Pres-  
 byteriens qui se font en Angle-  
 terre un jeu de la Religion, &  
 un objet pour leur fortune vont  
 seulement à la Communion An-  
 glicane pour estre élus Mem-  
 bres du Parlement, & comme  
 ils n'y retournent plus après cet  
 Acte de Religion que l'on ap-  
 pelle *Conformité occasionelle*. Il ne  
 ne s'est peut-estre jamais vu un  
 si grand abus, & l'on peut dire  
 que ce qu'ils font en cette oc-  
 casion sont des jeux d'enfans.  
 Il est surprenant qu'un Peuple  
 qui sçait parfaitement les Loix,  
 & qui en a fait de tres-belles,  
 soit si relâché dans des choses  
 si importantes, & qui regardent  
 le salut; & donne par là à rire

## 408 MÉRCADE

aux autres Nations. En effet rien n'est si plaisant que de voir les Presbyteriens qui sont élus plusieurs fois Membres du Parlement, aller autant de fois à la Communion Anglicane, & n'y retournent jamais, que lorsqu'il est question d'une nouvelle élection.

A l'égard des affaires de la Guerre, elles vont très-lentement en Angleterre ; on y a beaucoup de peine à rendre complets les Equipages de l'Escadre qui doit passer à Lisbonne avec un Convoy de munitions. On n'y est pas moins embarrassé à lever les cinq mille hommes de recrues pour les troupes Angloises qui sont en Flandres, & on a résolu de le

ver seulement sept nouveaux Regimens dont les Commissions ne seront délivrées qu'après que les recrues seront complètes. On doit embarquer à Kinsal un Regiment, & cinq Bataillons qui doivent passer en Catalogne. Cent Officiers François à qui la Reine avance six mois de paye pour faire leur équipages, & qui sont en Irlande, ont aussi ordre de se préparer à s'embarquer pour ce pays-là. Les Capitaines de Vaisseaux qui doivent conduire ces troupes, ont ordre d'estre prests au 15. de Fevrier, mais quand ils seroient en état en ce temps-là le voyage est si long, & il peut arriver tant d'incidens, qu'il y a lieu de croire que l'affaire de

## 410 **MERCURE**

Catalogue sera finie avant que ce secours y puisse arriver.

Je ne vous parle point des Partis qu'il y a en Angleterre, contre le Duc de Marlborough, où l'on n'a pas oublié la mauvaise manœuvre qu'il fit au commencement de la Campagne, ayant pris de si mauvaises mesures pour l'exécution de ses projets, que Monsieur le Maréchal de Villars l'obligea de prendre la fuite, avec tant de précipitation, qu'il fut obligé d'abandonner toutes ses provisions & toutes ses munitions.

Vous trouverez la suite des Nouvelles d'Espagne, dans la Lettre que vous allez lire.

**BOULEVARD**

De Madrid le 15. Janvier

1706.

*Le Voyage de Sa Majesté Catholique est encore differé de quelques jours. L'Aragon est tranquille, tous les differens qui y sont arrivés sont entierement terminés. Mr le Comte de Sant-Estevan y fait merveilles.*

*Un Lieutenant Colonel des Troupes d'Espagne, qui estoit à Barcelone pendant le Siege, qui y estoit resté malade, & qui en revint sur la fin du mois passé, dit que l'Archiduc manquoit entiere-*

## 412 MERCURE

ment d'argent ; qu'il n'avoit pas un fol ; qu'il ne ſçavoit plus où en prendre ; qu'il trouvoit des difficultez infurmontables à faire réuſſir les impoſts, dont il avoit voulu accabler les peuples ; qu'il n'y avoit pas dans la Ville deux mille hommes complets de Troupes étrangères ; qu'il y avoit une eſpece de mortalité parmi les Anglois, que l'air du Pays leur eſtoit contraire ; qu'il n'y eſtoit reſté que deux Vaiſſeaux des Ennemis, avec quelques Fregates ; que les Revoltez de la Plaine de Vic murmuroient de la maniere dont on en uſoit, & de ce qu'on ne faiſoit rien de ce

qu'on avoit promis, & qu'ils se plaignoient ouvertement du Gouvernement present. Ce Lieutenant Colonel assure que si les Troupes de France entroient par le Roussillon, avant l'arrivée du secours que l'Archiduc attend d'Angleterre & de Hollande, il ne seroit pas trop en sureté parmi les Catalans, & qu'il ne compte guerres sur eux; il est bien persuadé qu'ils se repentent la pluspart de s'estre declarez pour luy.

Le Royaume de Murcie & toute la Frontiere, sont dans une bonne disposition. Mr le Comte de las-Torrez n'ayant pas encore de

# 414 MERCEDE

Canon pour se rendre maistre de  
Saint Matthieu , a marche droit  
à Valence , où on le croit à present.  
Le détachement de six cens Gardes  
qui est à Chiva , à quatre lieues  
de Valence , fait merveilles Mr le  
Prince de Popoli devoit les avoir  
joins hier. On est forcé en repos  
de ce costé-là , & l'on n'en craint  
aucune suite fâcheuse.

De Cadix le 3. Janvier 1706

Tout se prepare icy au départ  
des Gallions. On compte sur un  
prompt embarquement , on espere  
que tout sera bien tost en estat de

*pour* voir mettre à la voile. Mr le Marquis de Castel dos Rius est toujours à Cherez, où il s'embarquera pour aller à sa Viceroyauté du Perou.

Quoy que vous ayez déjà vu dans une Relation publique, un détail de la belle action de cent Gardes du Roy d'Espagne, commandez par Dom Antonio Delvalle, contre 200 Chevaux du Regiment de Neboth, l'un des Chefs des Revoltez, 450 autres, & un gros Corps de Milices, le tout commandé par Bassate, autre Chef des Rebelles; je ne puis m'empêcher de vous parler encore de cette action, qui peut passer pour une des plus surprenantes & des

## 416 MERCURE

plus vigoureuses de ce siècle, si l'on en excepte l'affaire de Leuze, où la seule Cavalerie de la Maison du Roy combattit contre 12 mille hommes, qui furent soutenus du reste de l'Armée ennemie, & qui cependant se retira sans avoir perdu que très-peu de monde, & l'on pourroit même dire presque personne, si l'on compare cette petite troupe au grand nombre d'Ennemis dont elle avoit les efforts à soutenir. Je reviens à l'affaire des cent Chevaux commandez par Mr Delvalle ; les Ennemis dont le nombre égaioit celui d'une petite Armée, les regarderent d'abord comme des gens dont aucun ne pouvoit leur échaper, & il y avoit d'autant plus

plus

plus lieu de le croire, que quarante chevaux seulement, soutinrent d'abord tout l'effort des Ennemis, qu'ils ne furent que quelque temps après soutenus par vingt autres, & ensuite par quarante, qui acheverent le nombre de cent, que l'on peut dire avoir défait, & mis en fuite un Corps d'Armée qui marchoit avec du Canon. Après avoir fait plusieurs prisonniers, du nombre desquels est le Neveu du Commandant, & pris plusieurs chevaux, sans avoir eû qu'un Soldat tué & trois blesez, sans que les Ennemis leur eussent pris qu'un seul Cavalier. Ceux qui s'enfuirent avec plus de vitesse que les autres, prirent d'abord la route

*Janvier 1706. LI*

## 28 MERCURE

de Valence , & ils y jeterent une si grande épouvante, que s'il y avoit eu un seul Regiment à portée d'entrer dans la Ville, elle auroit aussi-tost ouvert ses portes, croyant qu'une Armée Royale n'en estoit pas éloignée. Vous pouvez croire que cette action est véritable, puis que je vous en parle, & que je ne vous dis rien des Fables touchant ce qui se passe dans Barcelone, qui remplissent les Nouvelles à la main, qui ont déjà fait prendre quatre ou cinq fois Valence. Il est cependant constant, qu'on ne peut trop parler de la manière dont les Anglois en usent dans toutes les Eglises & même ailleurs, & des irreverences qu'ils y commet-

lent, en tournant en dérision  
 tous les Mysteres de la Reli-  
 gion : de sorte qu'une Proces-  
 sion ne peut paroître dans tout  
 le Pays, sans estre tourneez en  
 ridicule & insultez, & l'on peut  
 dire que la Principauté de Ca-  
 talogne estant obligée de dé-  
 frayer la Maison de l'Archiduc,  
 & toutes les Troupes qu'il a  
 dans le Pays, ce Prince com-  
 mence par ses vexations, à pu-  
 nir toute la Catalogne, de l'a-  
 voir reçu, & de luy avoir don-  
 né un Titre qui ne luy appar-  
 tient pas. Pendant que tous ceux  
 qui commandent des Troupes  
 pour le Roy d'Espagne, agissent  
 utilement, chacun de leur cô-  
 ré, Mr le Maréchal de Tessé,  
 qui a beaucoup d'attention à

L l ij

## 1420 MARCHÉ

tout ce qui se passe, afin de prévenir le mal, & de faire avancer les affaires du Roy d'Espagne, sçachant que Mylord Peterbouroug marchoit du côté de Valence, pour faire teste à Mr le Comte de Las Torres, dont l'Armée est remplie de Milice, & qui par conséquent est plus nombreuse qu'aguerte, a fait en cette occasion tout ce que devoit faire un General clair-voyant, intelligent & actif. Voicy l'extrait d'une Lettre écrite sur ce sujet, que je vous garantis juste & veritable.

*On écrit de Caspe, Ville d'Arragon sur le bord de l'Ebre, du 20. Janvier, que sur les avis que Mr le Maréchal de Tessé avoit reçus que Peterbouroug marchoit avec*

ses meilleurs troupes pour aller soutenir les Revoltez de Valence, & que Mr de Las-Torres n'étant pas assez fort pour s'y opposer, Mr le Maréchal de Tessé marchoit avec dix Bataillons & neuf Escadrons pour aller joindre ce Corps, & les troupes Espagnoles que Mr de Las-Torres commande, & qu'on espere que si Peterbourough ne se retire pas, on luy rendra le passage en Catalogne si difficile, qu'il sera impossible qu'il s'en retourne, parce qu'on sera beaucoup superieur; & s'il regagne Barcelone avant l'arrivée de Mr le Maréchal de Tessé, le Royaume de Valence se voyant abandonné, il rentrera sous l'obéissance du Roy.

Mr le Chevalier d'Asfeld a passé la Cinca, & a pillé & brûlé

## 422 MERCURE

*un gros bourg où il y avoit un gros  
Corps de Miquelets, dont il est par  
un grand nombre.*

Vous sçavez la joye que l'on a  
fait voir à Perpignan de l'arrivée  
de Mr le Duc de Noailles,  
& combien sa Maison est aimée  
en ce pays-là. Ce Duc n'a point  
cessé d'agir depuis son arrivée,  
& il a travaillé à faire mettre  
en état toutes les choses neces-  
saires pour l'ouverture de la  
Campagne. Il a commencé à  
faire voir qu'il n'étoit pas de-  
meuré oisif depuis son arrivée,  
par le Convoy qu'il vient de  
faire entrer dans Rose malgré  
toutes les difficultez qui s'op-  
posoient à ce dessein. Voicy de  
quelle maniere les choses se sont  
passées. Ce Duc fit sortir un dé-

trêchement de la Garnison de Perpignan , auquel il joignit deux Compagnies de Dragons , un bon nombre de Miquelets , & la plus grande partie de la Milice du pays , le tout montant à cinq mille hommes ; il prit avec luy la moitié de toutes ces troupes , il passa du costé de Collioure & par le col de Bagnolle. Il ordonna à Mr de Quinson d'aller avec le reste des troupes du costé de Bellegarde , où l'on trouva les ennemis qui ayant sçû que ce Convoy devoit passer , attendoient pour luy disputer le passage ; mais à peine nos troupes eurent - elles paru devant eux , qu'ils en furent intimidés , & qu'ils ne songerent plus qu'à prendre la fuite ;

## 424 MERCURE

nos Miquelets ne leur en laissant pas le temps , attaquèrent leur arrieregarde qui se batit en retraite , & le combat dura pendant plus de deux heures . ils perdirent beaucoup de monde , & eurent un grand nombre de blessez . Pendant ce combat , Mr le Duc de Noailles fit charger plusieurs Barques à Collioure , de toutes les choses qui composoient ce Convoy , & le fit passer par mer à Rose , où il arriva sans aucune opposition des ennemis , qui ne croyoient pas qu'il dût passer par mer .

Vous sçavez que Monsieur le Duc de Vendosme doit arriver au premier jour , ce Prince ayant servy avec tant d'assiduité , que depuis qu'il commande

# GALANT 425

en Italie il a toujours esté en mouvement tant l'Hyver que l'Esté; de maniere que n'ayant point quitté l'Italie tant que sa présence y a esté nécessaire, il n'est pas venu, depuis qu'il y a pris le commandement des troupes du Roy, une seule fois en France, & l'on assure mesme que ce Prince ne restera pas icy plus d'un mois. Il a si bien établi toutes choses, & donné de si bons ordres, avant son départ, que s'il y a à craindre du costé où il a commandé, ce sont les ennemis qui doivent apprehender. D'ailleurs, Mr de Lapara qui vient d'arriver, a rendu compte au Roy de tous les Postes qu'il vient de visiter, & il a assuré Sa Majesté qu'il les avoit

## 426 MERCURE

tous laissez en tres-bon état.  
Ces Postes sont ceux de l'Adige,  
du Mincio, de la Chiesa, des  
Lacs de Garde, d'Iseo & de  
l'Oglio. Il a passé à son retour  
à Monaco, où il a trouvé Mr le  
Duc de Barwick qui l'a assuré  
que tout le Comté de Nice étoit  
sous l'obéissance du Roy.

M<sup>r</sup> de la Villemeneuc a eu l'a-  
grément du Roy pour acheter  
le Regiment d'Orleans. Com-  
me il y avoit beaucoup de pré-  
tendans, cette préférence luy a  
fait honneur. D'ailleurs les ser-  
vices que l'on rend dans les  
Gardes sont considerables, &  
l'on peut dire que ceux qui y  
ont servy, sçavent bien leur  
mestier, & qu'ils ont souvent  
exposé leur vie, puisqu'à tous

les sieges où le Regiment des Gardes se trouve, il a l'honneur de monter le premier la tranchée, & si la Place assiégée tient peu de jours, & qu'après la prise de cette Place on passe à d'autres sieges, ce Regiment continuë toujours d'y monter la tranchée le premier, quoi que les autres Regimens n'ayent pas encore commencé leur tour, & cela luy arrivoit souvent lorsque le Roy commandoit ses Armées en personne, Sa Majesté prenant toujours alors un grand nombre de Places dans une seule Campagne.

Mr de Bellegarde, ancien Colonel de Cavalerie, étant mort, & ayant laissé un Cordon rouge vacant, le Roy l'a

## 428 MERCURE

accordé à Mr de Monroux, Maréchal de Camp. Il est Italien, & sert depuis longtems dans les troupes du Roy avec beaucoup de distinction.

Ce Prince a donné le Gouvernement de Villefranche, & de tout le Comté à Mr de Para, qui s'est distingué dans le temps que feu Mr Duffon commandoit dans ce Comté, cet Officier est monté par degrez dans le service, & Sa Majesté, en le gratifiant du Gouvernement qu'elle vient de luy donner, n'a eu égard qu'à son seul merite, & à sa seule valeur.

Le mot de l'Enigme du mois passé, étoit *la Main*; ceux qui l'ont deviné, sont, Mrs le Maire d'Orbais:

# GALANT 429

d'Orbais , & son amy Mr  
Trapaux : Boudin de l'Hostel  
d'Hocquincourt : l'Avocat de  
la Salle : Mir & son amy Da-  
vid : Canelle , ruë d'Enfer : Au-  
diot de chez Mr le Maistre , ruë  
S. Martin : Loyau : Parrot :  
Lambert de la ruë de Guene-  
gaud : Gamard de la Lane : La  
petite Manon : Perrin de la ruë  
de la Harpe : la Presidente de  
l'Electiõ de Chaumont &  
Magny : Babet Beultancourt ,  
de la ruë S. André : la petite  
Manon Benjamine : Mlle For-  
tin : Anne Candide de Lauge :  
Catin Toffier : Babet Perrin :  
Marie-Madelaine , de la ruë des  
Tapissiers de Reims : Cato Cail-  
let de la mesme Ville , & son  
amant inconnu : Tatan Mavois

*Janvier 1706. Mm*

## 430 MERCURE

fin: l'Amant secret des Pilliers  
d'or : de la rue saint Jacques :  
l'Amant Procureur de la rue  
de la Harpe : l'Amant transi,  
de Jouy : l'Amant Soyer de la  
rue S. Louis , au Marais : le bel  
Esprit : Tamiriste: le Borroque  
de la Lame , & son Compere  
Nicolas : l'immortelle cruelle :  
Felice de Fonquillere , de la rue  
du Loup : l'Agreable dans les  
Compagnies : le troisieme Roy  
de Pologne couronné: le Clerc  
du Procureur : le Compere des  
Champs : le Mestre de la Gail-  
liarde du Champ de l'Alouette:  
le frere du Docteur Maindaxte:  
les trois Bequijots de S. Jac-  
ques : le Chevalier du Soleil:  
le chaste Joseph , fidel associé:  
la charmante Javotte des Ma-

# GALANT 431

rais du Pont au choux: la blonde  
Catin de chez Mr Bretancour,  
ruë S. Martin: la Commere &  
époufe Anne Chabas: la char-  
mante Lindabride: la commune  
amie: Mlle Javotte de la ruë G.

Je vous envoie une Enigme  
nouvelle.

## ENIGME.

*On trouve peu d'honnêtes gens,  
S'ils ne sont accablez sous le poids  
de leurs ans,*

*A qui je ne rende service:*

*Je ne sçay par quelle raison,*

*Ils ont cependant l'injustice,*

*De me faire souffrir une étroite pri-  
son:*

*Quoyque mon corps soit foible &  
mince,*

*Je suis utile au plus grand Prince,*

*Soir & matin de son Palais,*

M m ij

# 432 MERCURE

*Je nettoye les avenues ,  
 Que mille choses superflues ,  
 Pourroient faire sentir mauvais ;  
 Lorsque fait pour un double usage ,  
 Mes deux bouts ont chacun leur dif-  
 ferent employ ,  
 J'ay souvent l'oreille du Roy ,  
 Sans que ses Favoris en prennent  
 de l'ombrage.*

Il y eut encore Bal à Marly le Mercredi  
 27. Janvier. Voicy les noms de ceux qui  
 ont dansé à ce Bal, & à celuy du Ven-  
 dredi suivant.

<i>Danseurs.</i>	<i>Danseuses.</i>
Le Roy d'Angle- terre.	Madame la Duches- se de Bourgogne.
Mr le D. de Berry.	Me la Prin. d'Ang.
Mr le D. d'Orleans.	Mlle de Charolois.
Mr le D. d'Enguien.	Mlle de Sens.
Mr le Comte de Toulouse.	Mademoiselle de Centy.

# GALANT 433

Le Prince Charles. *Mlle d'Armagnac.*

Mr le D. de S. Simon. *Me de Lauzun.*

Mr de Montbazon. *Me de S. Simon.*

Mr de Seignelay. *Me de la Vrilliere.*

Mr de Nangis. *Me de Listenay.*

Mr de Livry le fils. *Me de Souvère.*

Mr de Rupelmonde. *Me de Rupelmonde.*

Mr de Listenay.

Le Roy & Me la Princesse d'Angleterre ne vinrent point le Vendredy à Marly.

Il y eut ce soir là plusieurs Matcarades outre le Bal, & les divertissemens durerent jusqu'à quatre heures après minuit.

Je croy que vous ferez ravie d'apprendre, que le Roy a nommé Monsieur le Comte de Toulouse, Generalissime de ses Armées de Mer & de Terre, & que ce Prince doit commander les Troupes qui serviront en Catalogne. Il doit partir incessamment pour se rendre à Toulon, où il s'embarquera sur la Flotte que l'on y équipe, pour aller joindre ensuite les treize Vaisseaux commandez par Mr du Quesne-Guitton, qui sont auprès de Roses. On assure que cette

## 434 MERCURE

Flotte sera composée de trente-cinq Vaisseaux du premier & du second rang. Cependant, comme il pourroit arriver qu'il en manqueroit quelques-uns, vous ne devez pas tout-à-fait compter sur ce que je vous dis. On assure aussi qu'on équipe plusieurs autres Vaisseaux dans tous les Ports du Royaume. Il y a long-temps que Monsieur le Comte de Toulouse souhaittoit avec beaucoup d'impatience, de retourner en Mer, & comme il a eu l'avantage de gagner le premier Combat Naval qu'il a donné, il y a lieu de croire, que la fortune accompagnera toujours sa valeur, & l'impatience qu'il a d'agir en Catalogne, en est un bon augure. Tous les Officiers se font un plaisir de servir sous ce Prince, son intrepidité & sa valeur les anime. Son sang froid au milieu des plus grands perils, les charment, ils ne regardent point les dangers lorsqu'il s'agit de combattre sous ses yeux, persuadez de la justice qu'il rend à tous ceux qui se distinguent, il est

liberal, bien-faisant & ne dement en rien le sang qui coule dans ses veines.

Je viens d'apprendre une nouvelle que je ne vous garanti pas, & j'ay lu dans une Lettre de Perpignan qu'il y avoit une espee de maladie dans Barcelone, qui tenoit fort de la nature de la peste, puisqu'elle avoit emporté trois cens personnes en deux jouts, ce qui avoit obligé l'Archiduc de s'éloigner de la Ville pour ne point respirer un air si pestilenticieux.

La nouvelle de la mort de la Reine Douairiere d'Angleterre, cy-devant Infante de Portugal, & qui avoit choisi le lieu de sa naissance pour y finir ses jours, n'ayant esté sçüe que par un Paquebot qui a esté amené dans nos Ports, je ne puis encore vous garentir cette nouvelle, dont la verité pourra estre connuë dans le temps que vous recevrez ma Lettre. Je ne voudrois pas non plus estre garand de la nouvelle suivante, mais comme je suis pressé de fermer ma Lettre, je la risque sans en attendre la confirmation.

## 436 MERCURE

On écrit de Vienne, que les Mécontents d'Hongrie scachant que le General Palfy s'approchoit pour leur faire lever le siege d'Edimbourg, ils avoient marché au devant de luy, & avoient attaqué si vivement les Imperiaux, qu'ils les avoient mis en déroute, & que marchant après cette deffaitte, pour se rendre de nouveau devant Edimbourg, afin d'en continuer le siege, ce que les Magistrats ayant appris, ils avoient envoyé au devant du Comte Berezhny, pour luy marquer qu'ils se soumettoient à la Contribution. Selon les Lettres de Vienne, ce dernier article paroist plus douteux que le premier.

Si les Peuples de Baviere ont accepté, l'Amnistie ainsi que le bruit s'en est répandu leur valeur leur aura au moins procuré l'avantage de n'être plus enlevés de force, pour servir dans les troupes de l'Empereur. Je suis, Madame vostre, &c.

A V I S.

On vendra le Mercure de Fevrier, le 4. de Mars.

# T A B L E.

**P**

*Recluse.*

<i>Extrait d'une Lettre de Constantino- ple.</i>	13
<i>Bref du Pape.</i>	15
<i>Epitaphe du Prince Thekely.</i>	19
<i>Premier Article de morts.</i>	20
<i>Service du Cardinal Primat de Po- logne, avec un extrait de son Orai- son funebre.</i>	45
<i>Prelude touchant une Lettre de Mr l'Abbé de la Luzerne.</i>	47
<i>Lettre de Mr l'Abbé de la Luzer- ne.</i>	54
<i>Benefices donnez par le Roy</i>	88
<i>Lettre de Mr Rigaldi au Pere Cra- coïlle.</i>	119
<i>Remarques sur la nouvelle Edition de Morery.</i>	140
<i>Gouvernemens &amp; Pension donnée par le Roy.</i>	143

# T A B L E.

<i>Second Article de morts , ne contenant que des morts étrengeres.</i>	249
<i>Sermens prétez.</i>	260
<i>Dons fait par le Roy d'Espagne ,</i>	165
<i>Réjouissance fait à Cherez par Mr le Marquis de Castel-das-Rius le jour de la naissance de S. M. C.</i>	195
<i>Eloge de la famille de Foix de Candale , prononcé à Bordeaux.</i>	201
<i>Profession d'une Demoiselle Angloise , contennue dans une lettre de la même ville.</i>	206
<i>Nouvelle Methode de Geographie.</i>	209
<i>Troisième Article des Morts.</i>	223
<i>Mariages.</i>	236
<i>Bals donnez à Marly.</i>	250
<i>Magnifique repas donné à Mendon par Monsieur au Roy d'Angleterre , ensuite de quoy S. M. B. vient à Paris à l'Opera , où ce Prince n'avoit jamais esté</i>	252
<i>Changemens faits &amp; Places remplies dans l'Academie Royale des Inscriptions</i>	255
<i>Bouquet.</i>	258
<i>Second Article des Mariages.</i>	262
<i>Translat. d'une Relique de S. Hilaire.</i>	273

# TABLE.

<i>Traité de la Police.</i>	281
<i>Quatrième Article de Morts.</i>	283
<i>Régiment Royal Piémont acheté par Mr le Marquis de Lassé.</i>	307
<i>oterie accordée par le Roy aux Dames L Religieuses Ursulines de Gex, proche Ge- neve.</i>	309
<i>Nouvelle Relation contenant un Journal de tout ce que l' Artillerie a fait au Siege de Nice.</i>	311
<i>Affaires d' Espagne.</i>	337
<i>Affaires d' Italie.</i>	376
<i>Affaires de Baviere.</i>	389
<i>Affaires d' Angleterre.</i>	398
<i>Suite des Affaires d' Italie.</i>	424
<i>Regimens vendus.</i>	426
<i>Dons faits par le Roy.</i>	427
<i>Article des Enigmes.</i>	428
<i>Derniers Divertissemens de Marly.</i>	432
<i>Article concernant l' Armement Naval , &amp; Mr le Comte de Toulouse.</i>	433
<i>Nouvelles de divers endroits ,</i>	435

**Les Jettons doivent regarder la p. 313.**

















1851

Digitized by Google

